

UNIVERSITÉ DE MARNE LA VALLÉE
UFR SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION
HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

*Du rôle de l'histoire de la pensée et des faits économiques
dans le champ de la science économique contemporaine*

Soutenu par **THIERRY POUCH**
Le vendredi 23 mai 2003

Jury :

Philippe Steiner (Professeur, Université Lille III)

Jérôme Lallement (Professeur, Université de Paris V René Descartes)

Michel Rosier (Professeur, Université de Marne La Vallée)

*Jean-Christophe Kroll (Professeur, Établissement National d'Enseignement
Supérieur Agronomique de Dijon)*

Pierre Duharcourt (Professeur, Université de Marne La Vallée)

HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

(arrêté du 23 novembre 1988 modifié par l'arrêté du 13 février 1992-circulaire du 5 et 19
avril 1989 et du 27 octobre 1992)

L'Université de Marne La Vallée n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

« ...on doit prévoir que traitant des sujets aussi nouveaux, hasardé dans une voix aussi insolite, bien souvent des difficultés se sont présentées que je n'ai pu vaincre. Aussi, dans ces deux mémoires, et surtout dans le second qui est le plus récent, trouvera-t-on la formule 'je ne sais pas'. La classe des lecteurs dont j'ai parlé au commencement(*) ne manquera pas d'y trouver à rire. C'est que malheureusement on ne se doute pas que le livre le plus précieux du plus savant serait celui où il dirait tout ce qu'il ne sait pas, c'est qu'on ne se doute pas qu'un auteur ne nuit jamais tant à ses lecteurs que quand il dissimule une difficulté. Quand la concurrence, c'est-à-dire l'égoïsme ne régnera plus dans les sciences, quand on s'associera pour étudier au lieu d'envoyer aux académies des paquets cachetés, on s'empressera de publier ses moindres observations pour peu qu'elles soient nouvelles et on ajoutera : 'je ne sais pas le reste'... »

Évariste GALOIS
Sainte Pélagie
Préface à deux mémoires d'analyse pure
1831

(*) Messieurs les membres de l'Institut et examinateurs des candidats à l'école Polytechnique

« Dans la détresse de notre vie, -c'est ce que nous entendons partout-cette science n'a rien à nous dire. Les questions qu'elle exclut par principe sont précisément les questions qui sont les plus brûlantes à notre époque malheureuse pour une humanité abandonnée aux bouleversements du destin : ce sont les questions qui portent sur le sens ou sur l'absence de sens de toute existence humaine. Ces questions-là n'exigent-elles pas elles aussi (...) une réponse qui provienne d'une vue rationnelle ? »

Edmund HUSSERL
La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale
1935-1936
Chapitre I
Page 10
Gallimard

Je voudrais remercier le Professeur Pierre Duharcourt pour sa confiance et la lecture qu'il a faite de mon mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches et pour les nombreux conseils qu'il a su formuler pour améliorer ce travail.

INTRODUCTION

Peut-on faire aujourd'hui de l'histoire de la pensée économique? Peut-on faire en sorte que la science économique soit aiguillonnée par le mouvement de l'historicité sans que celui-ci l'entraîne en-dehors d'elle-même comme le suppose les représentants d'une science économique pure n'ayant rapport à rien d'autre qu'à soi-même? La tentation est grande en effet de faire de la science économique une discipline fondée sur le strict développement de théorèmes destinés à se rapprocher, par constructions successives allant de l'erreur vers la vérité ontologique, de la science de l'échange. L'évolution de la science économique depuis cinquante ans montre que la place de l'histoire de la pensée économique s'est considérablement amoindrie alors qu'elle occupait une position centrale depuis la fin du dix-neuvième siècle dans les enseignements d'économie et ce jusque tout récemment. Ce constat faisait dire à J.-P. de Gaudemar, dans un article publié en 1978 dans la *Revue économique*, que les économistes avaient perdu le sens de leur histoire. Il décelait dans la course à l'axiomatisation, à la réflexion formalisée, un renforcement de la tentative walrasienne de fonder un discours purement normatif. Aujourd'hui, le recours de plus en plus prononcé au langage des mathématiques, qui nécessiterait d'ailleurs une histoire sociale de sa présence dans le champ de l'économie, place la science économique au sommet de la hiérarchie des sciences sociales socialement validés. À la faveur d'une segmentation des savoirs économiques, d'une hyper-spécialisation de l'économiste, double processus conduisant à diagnostiquer une professionnalisation du champ de la science économique, l'histoire de la pensée économique s'est trouvée disqualifiée en tant que domaine insuffisamment élaboré au regard des critères de sélection organisés et fixés par le courant dominant qui décide du devenir scientifique d'une école de pensée ou d'une branche de la discipline. Faire de l'histoire de la pensée économique apparaît relever du défi intellectuel tant est morcelée la discipline. Un historien de la pensée aurait l'obligation, pour détenir une vision globale du champ sur lequel il travaille, de maîtriser la macroéconomie, la microéconomie, l'économie internationale, l'économie du travail, de la connaissance...etc...Tâche monumentale qui reviendrait à reproduire l'immense travail fourni par Joseph Alois Schumpeter dans son *Histoire de l'analyse économique*. À défaut, il se ferait historien d'une subdivision de la science économique.

En-dessous du niveau de la scientificité requise, l'histoire de la pensée s'assimile aujourd'hui à un « savoir assujéti » au sens ou l'entendait M. Foucault dans ses *Cours au Collège de France*. Pourtant, M. Foucault, dans le prolongement de ce que disait E. Husserl dans *Origine de la géométrie*, rappelait que l'historicité des sciences, les *a priori* historiques, forment des conditions de réalité offrant la possibilité de produire des énoncés, de saisir leurs conditions d'émergence, leurs lois de coexistence avec d'autres types d'énoncés, ainsi que la forme spécifique de leur mode d'être¹. L'économiste est aujourd'hui probablement mal préparé à l'élucidation des conditions historiques qui ont contribué à la formation du discours sur lequel il travaille ou qu'il produit lui-même. Enfermé qu'il est dans la méthode logique, il n'est plus réellement en mesure de rendre intelligible la façon dont la science progresse,

¹ Cf. M. Foucault [1969], *L'archéologie du savoir*, Éditions Gallimard, collection Bibliothèque des Sciences Humaines, ainsi que E. Husserl [1935], « Origine de la géométrie », in *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Éditions Gallimard, collection Tel, p. 403-428 de l'édition française de 1976. Lire également F. P. Adorno [2002], « La tâche de l'intellectuel : le modèle socratique », in F. Gros (éd.), *Foucault : le courage de la vérité*, Presses Universitaires de France, collection débats philosophiques, p. 35-59. On consultera également M. Foucault [1966], *Les mots et les choses*, éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines. Sur les perspectives que l'approche foucauldienne de la formation des savoirs ouvrent aux économistes, se reporter à J. Lallement [1984], « Histoire de la pensée ou archéologie du savoir ? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, tome XVIII, série Oeconomia, numéro 10, p. 61-93.

s'expose aux critiques, enclenche des bifurcations en s'inscrivant dans des pratiques institutionnelles précises. De ce point de vue, rappelons que le philosophe Husserl assignait à l'histoire de la philosophie une mission : le combat pour le sens de l'homme.

En plaçant la théorie de la régulation dans son horizon historique, nous invitons à l'historicisation de l'économie dans la mesure où cette théorie a renouvelé le sens à donner au capitalisme et à son évolution et permis d'avoir une autre lecture que celle, hégémonique, offerte par les néo-classiques.

En posant la question « peut-on faire aujourd'hui de l'histoire de la pensée économique? », que cherchions-nous à établir? S'agissait-il de mettre au jour les conditions qui permirent l'éviction de cette branche de la science économique? Avions-nous eu comme intention première d'indiquer au lecteur en quoi le développement des mathématiques en économie avait eu comme répercussion la disqualification de la forme littéraire du discours économique pris sous l'angle de l'histoire? Ce type de problématique constituait selon nous une impasse dans la mesure où l'on se serait essouffé à montrer les atouts dont dispose l'histoire de la pensée face à une science économique sûre de son pouvoir et de sa légitimité à hiérarchiser les savoirs en mineurs et majeurs, ou parfois à exclure l'un d'entre eux, coupable de non scientificité. L'autre risque encouru était d'aboutir à des propositions creuses comme par exemple un rééquilibrage des segments qui font la science économique. À moins d'accompagner la controverse d'une réflexion sur la place et le rôle de la science économique dans l'architecture générale des savoirs enseignés à l'Université, et spécialement dans les sciences humaines, la visée du rééquilibrage entre approches littéraires et formalisées de l'économie aurait toutes les chances de se réduire à un dialogue de sourds entre les tenants des deux visions de la recherche et de l'enseignement en économie.

En revanche, poser la question « peut-on faire aujourd'hui de l'histoire de la pensée économique ? » en des termes évoquant la genèse des discours, leur détermination historique, offre la possibilité d'appliquer à tous les courants de pensée le même type d'investigation, c'est-à-dire la mise au jour des conditions sociales de leur production à un moment donné du temps historique. La science économique est, comme l'ensemble des disciplines universitaires, une activité socialisée, dépendante de rapports de pouvoir dans et en-dehors de l'Université, lesquels fixent le contenu et les limites de ses productions. Elle est également largement conditionnée et/ou influencée par les idées politiques voire même philosophiques. Elle est traversée, déterminée, aiguillonnée par des visions du monde. Il convient donc de recommander de s'affranchir d'une approche trop génétique de la pensée économique, au travers de laquelle l'histoire des concepts, des analyses, serait réduite à leur rationalisation progressive, à leur raffinement croissant, chaque auteur, chaque école, se substituant aux précédents sur l'axe de la chronologie. Les progrès accomplis par John Maynard Keynes dans les années trente n'ont pu l'être par rapport à la théorie classique-classique au sens de Keynes-qu'en fonction des avancées précédentes imputables à Alfred Marshall ou à Arthur Cecil Pigou. Mais le message keynésien ne fut pas un étage supplémentaire ajouté à la construction de la science économique, résolvant du même coup les impasses et contradictions léguées par l'école classique. Il est au contraire la résultante d'une prise de conscience, celle de l'incapacité de cette école à expliquer la crise des années trente et la montée du chômage arc-boutée qu'elle était sur ce fantasme de l'équilibre économique partiel ou général. Des conditions historiques et politiques ont été à l'origine de la révolution théorique accomplie par Keynes. Il s'agissait pour lui de convaincre ses interlocuteurs que ses

idées étaient justes et importantes au regard de l'avenir du monde². Ce sont ces conditions, que l'on pourrait qualifier de « matérielles » qui ont orienté le devenir de la discipline. Les écoles de pensée économique s'inscrivent bel et bien dans des époques, des institutions, des contextes historiques, des lieux de production, et leur trajectoire sont l'expression des phases de l'histoire des sociétés modernes. Faire de l'histoire de la pensée économique reviendrait par conséquent à privilégier la périodisation, mieux à même selon nous de faire état des ruptures et des crises de la théorie économique et à se ranger du côté de la doctrine relativiste contre l'absolutisme de la théorie pure³. Cet antagonisme entre vision « internaliste » et « externaliste » était au centre du propos introductif de M. Blaug dans son *Histoire de la pensée économique*. Cet auteur précisait que la science économique n'avait jamais pu s'extraire de cet antagonisme au point qu'un économiste comme J. A. Schumpeter, qui prétendait adopter la démarche « absolutiste », se ramenait constamment à une lecture « relativiste » de l'histoire de l'analyse économique. Aller à l'encontre de cette prise de position méthodologique conduirait à faire de la science économique une discipline d'exception, se constituant et évoluant en-dehors de toute détermination sociale et politique.

Une manière de sortir de l'alternative « science pure » « science asservie », consisterait à s'appuyer sur le concept intermédiaire de champ scientifique proposé par Pierre Bourdieu⁴. Un champ scientifique est un monde social dans lequel s'exercent des luttes, des contraintes et des sollicitations, occasionnant des positions et des prises de positions en fonction de la distribution du capital scientifique entre les acteurs du champ. À l'aide de ce concept, il est possible de mettre au jour les conditions dans lesquelles la science économique en France a connu cette transformation qui, durant les années soixante-dix, l'a conduit à prendre de plus en plus compte de l'histoire et des institutions au travers de la théorie de la régulation. Faire de l'histoire de la pensée économique, c'est examiner par conséquent le mode de déformation du champ économique. Avec l'avènement de la théorie française de la régulation, ce champ s'est en effet transformé. Quels furent les ressorts de cette mutation ?

Notre projet d'*Habilitation à Diriger des Recherches* est donc orienté vers l'analyse des conditions sociales de production du discours régulationniste, du moins tel qu'il fut élaboré par la branche parisienne de l'école de la régulation. La première partie reprendra les termes de notre thèse de doctorat soutenue en 1988, mais enrichie par la recherche que nous avons menée sur l'apogée puis le déclin du marxisme en économie, publiée en 2001, dans la mesure où l'interprétation que l'on peut faire de l'implantation de l'école de la régulation ne saurait se dissocier de la place qu'occupait le marxisme en économie. En découlera la question suivante : en quoi peut-on dire que cette école a contribué à la transformation de la science économique en France ? Faire de l'histoire de la pensée consisterait à mesurer le degré de déformation et de recomposition de la science économique impulsé par un courant ou une école de pensée. Le cas de la théorie de la régulation est de ce point de vue intéressant et original, jetant les fondements d'une nouvelle investigation dans l'analyse de la

² Sur ce point, se reporter à J.-P. Fitoussi et A. Leijonhufvud [2002], Préface à J.M. Keynes, *La pauvreté dans l'abondance*, Éditions Gallimard, Collection TEL, p. I-XIII.

³ Il revient à Mark Blaug d'avoir défini les termes du clivage entre absolutisme et relativisme en économie dans sa monumentale histoire de la pensée économique. Se reporter à M. Blaug [1961], *Economic Theory in Retrospect*, Cambridge University Press, [1985] Éditions Économica pour la quatrième édition de la traduction française.

⁴ Lire P. Bourdieu [1997], *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Éditions INRA. Voir également, pour le cas de la science économique, J.-C. Delaunay [1996], « Distinction hétérodoxe et champ économique », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série Débats, numéro 2, septembre, p. 143-155.

dynamique longue du capitalisme, elle s'est rangée dans la catégorie des innovations théoriques suscitant du même coup écoute ou rejet. C'est aussi parce qu'elle pris place dans un contexte historique, politique et social bien particulier, et qu'il faudra rappeler, que l'étude de la théorie de la régulation s'imposait. Sa capacité à s'insérer dans la division du travail intellectuel en économie, à accumuler conjointement du capital scientifique « pur » et institutionnel a induit un renouvellement du débat sur l'interprétation de la croissance et des crises capitalistes.

Mais la trajectoire empruntée par la suite par la théorie de la régulation, son éclatement en plusieurs ramifications, son rapprochement avec l'économie des conventions, renforçait à elle seule l'importance d'un retour sur une recherche que nous avons menée il y a près de quinze ans. À l'époque, nous avons considéré qu'après quinze années d'existence, un examen intermédiaire de la théorie de la régulation se justifiait. La décomposition du courant régulationniste nécessitait selon nous, trente ans après les premières publications, un nouveau bilan. L'histoire de la pensée économique constituerait alors un instrument visant à saisir les conditions de formation d'un discours, ainsi que les déterminants de son déclin relatif. Le déclin est, concernant la théorie de la régulation, incontestable puisque le projet initial de production d'une alternative à la théorie néo-classique n'a pas abouti. Nous ne pouvions donc nous contenter d'une genèse de ce courant dans le champ de la science économique en France. Il fallait aussi se pencher sur les origines de son effacement. Pour y parvenir, nous proposons de faire de la théorie de la régulation un objet d'étude.

Dans la seconde partie de ce travail figurera une synthèse de travaux de facture beaucoup plus appliquée. Il nous a fallu revenir au préalable sur nos travaux d'économie de l'éducation et du travail, émanation de notre passage comme ingénieur de recherches au *Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications*. Nous avons fait état de ces travaux de manière la plus condensée possible, car il s'agit de travaux anciens qui n'ont pas eu de prolongement. Ensuite, nous insisterons sur nos travaux d'économie agricole, dont l'objet a essentiellement porté sur les politiques agricoles et le conflit commercial agricole entre les États-Unis et l'Union Européenne depuis le milieu de la décennie quatre-vingt. On pourrait y voir la traduction d'une ré-orientation de notre centre d'intérêt jusque là axé sur la théorie de la régulation, ré-orientation imputable pour partie à un parcours professionnel nous ayant tenu éloignés temporairement de l'Université. Une deuxième interprétation est possible. On sait en effet que la théorie de la régulation a débouché sur des analyses visant à questionner la pertinence de la problématique régulationniste pour l'analyse des réalités sectorielles. L'application et la transposition des notions fondamentales de la théorie de la régulation au secteur viticole par des auteurs comme Pierre Bartoli et Daniel Boulet ont pu montré la pertinence des résultats de cette théorie. Pour mieux saisir l'enjeu de la tentative de corroboration de la théorie de la régulation au secteur agricole, il nous a fallu examiner plus en amont les ressorts et les objectifs d'une politique agricole dans une économie capitaliste de surcroît globalisée et perméable aux tentatives de démantèlement de toute forme d'intervention dans l'économie. Cet examen a trouvé son prolongement dans l'interprétation du conflit commercial agricole qui a surgi au milieu de la décennie quatre-vingt entre les américains et l'Union Européenne. Ce conflit engage en effet selon nous la capacité d'une nation ou d'un groupe de nations à défendre son autosuffisance alimentaire, son aptitude à

asseoir un pouvoir alimentaire sur le reste du monde, et la recherche d'une expansion des marchés en mesure de faciliter l'absorption des productions agricoles⁵.

Cette démarche n'est par conséquent pas éloignée de notre préoccupation d'articuler histoire et économie dans la mesure où la formation des politique agricoles et leur crise, et plus particulièrement celle de la Politique agricole commune, reposent sur des fondements historiques et politiques. Elle nous a presque naturellement entraîné à analyser les différents *scenarii* possibles du devenir de l'agriculture dans les économies industrialisées.

La production d'une thèse d'*Habilitation à Diriger des Recherches* doit nécessairement comporter, parallèlement aux thèmes analysés antérieurement, un volet retraçant les activités du candidat à l'*HDR* en matière d'encadrement de travaux réalisés par les étudiants. Nous pensons que le travail de recherche ne saurait faire l'économie d'un engagement profond et presque désintéressé dans la préparation et le cheminement des étudiants sur la voie de la recherche, justifiant le qualificatif d'enseignant-chercheur. Car on ne se doute pas que l'accompagnement des étudiants dans ce type d'exercice, souvent intellectuellement et moralement douloureux, constitue la phase préparatoire au renouvellement de la communauté des chercheurs dans un contexte où les effectifs d'étudiants en Sciences économiques diminuent et où les candidats à la thèse de doctorat et à la recherche se raréfient. L'enseignant-chercheur est un transmetteur de savoirs. C'est pourquoi nous consacrerons la troisième partie de notre projet à rendre compte de cet engagement, accompli et entretenu depuis quelques années à l'Université de Marne La Vallée en tant que Maître de Conférences Associé au sein de l'Unité de Formation et de Recherches Sciences économiques et Gestion.

⁵ Se reporter sur ce thème à P. Pascallon [1980], « La guerre, issue inéluctable de la crise contemporaine ? », *Économies et Sociétés*, Série F Progrès et Croissance, Tome XIV, numéros 5, 6 et 7, mai, juin, juillet, p. 1033-1056.

PREMIÈRE PARTIE

Genèse et développement de la théorie de la régulation

La théorie de la régulation prend forme dans un contexte précis, celui de la crise économique qui touche, à partir de la fin des années soixante, l'ensemble des économies capitalistes industrialisées. La longue phase de croissance économique, qui s'est caractérisée par une situation de plein-emploi, d'un élargissement de la consommation, et d'une montée de l'inflation, s'éteint progressivement. Si certains auteurs font remonter le début de cette seconde grande crise capitaliste du vingtième siècle au tout début de la décennie soixante en pointant notamment le ralentissement des gains de productivité dans l'industrie manufacturière, il est établi qu'à partir de 1973-74, les économies capitalistes entrent dans une longue phase de ralentissement de la croissance avec la baisse des taux d'investissement et de la rentabilité du capital, entraînant une élévation des taux de chômage et l'apparition progressive mais réelle de la pauvreté et des inégalités dans les pays industrialisés. La période de crise qui s'ouvre à cette époque et de laquelle nous ne sommes pas réellement sortis, marque aussi la fin des politiques économiques d'inspiration keynésienne dont on pensait qu'elles avaient trouvé le secret de la croissance « éternelle ». Les efforts tenaces menés à la fois par la théorie néo-classique depuis de longues décennies (tant par le courant monétariste de Milton Friedman que par l'école des anticipations rationnelles ensuite), et par l'école autrichienne dont la figure de prou fut F. A Hayek, pour renverser la pensée de Keynes et les pratiques keynésiennes de politique économique, sont couronnés de succès. On sait en effet que dès la fin des années quarante, l'école autrichienne, et Hayek en particulier, s'astreignirent avec ténacité et persévérance à saper le discours keynésien en prenant appui sur un ensemble de *think tanks* capables d'infiltrer les Universités, les entreprises et les gouvernements et, *in fine*, de produire une rhétorique libérale⁶. L'audience des théories économiques libérales s'accroît et entraîne une profonde remise en cause du keynésianisme. Avec la crise, resurgissent les discours des années trente qui voyaient dans les phases de ralentissement économique, dans les récessions, les signes d'un excès d'interventionnisme dans les mécanismes de l'économie. Le diagnostic porté sur la crise qui s'ouvre au début des années soixante-dix n'est qu'une duplication de ces débats antérieurs. L'ancienne polémique entre Pigou et Keynes sur les rigidités des salaires comme explication du chômage resurgit, auxquelles s'ajouta ensuite la ré-interprétation de la courbe de Philips par Milton Friedman.

Mais l'historien de la pensée économique qui se pencherait sur ce vingtième siècle et sur les controverses théoriques qui ont structuré les interprétations de la croissance et des crises capitalistes, ne saurait se satisfaire d'une approche trop clivée de ces interprétations. L'observation (*theôrein*) du réel de l'économie débouche sur la construction de théories, lesquelles sont multiples et en lutte pour le monopole de la vérité scientifique. En France, le traditionnel clivage entre néo-classiques et keynésiens a été souvent dépassé, voire perturbé par la présence d'une troisième interprétation du réel que fournit le marxisme. Du coup, les analyses de la crise ont pu prendre un relief et un sens particuliers dans la mesure où, bâties sur le message de Marx, ces analyses entraînent, de près ou de loin, en résonance avec l'esprit critique, hérité des *Lumières (Aufklärung)*, occasionnant la recherche d'une autre société, d'une alternative au capitalisme. Aujourd'hui, nous parlerions d'interprétations hétérodoxes, au sens où elles sont en dissidence vis-à-vis de la théorie néo-classique. Ayant au départ rattaché sa problématique et sa perception de la réalité capitaliste au marxisme, la théorie de la régulation s'inscrit dans cette mouvance hétérodoxe au même titre que tout le courant

⁶ On lira sur ce point K. Dixon [1998], *Les évangélistes du marché*, Éditions Raisons d'Agir, ainsi que F. Lebaron [2000], *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Éditions Le Seuil. Voir également M. Beaud et G. Dostaler [1993], *La pensée économique depuis Keynes*, Éditions le Seuil.

institutionnaliste dans lequel elle puise également ses fondements⁷. La pertinence de la théorie de la régulation, reposant sur une capacité à expliquer la croissance et les crises, ainsi que son aptitude à questionner les autres théories économiques, justifiaient un examen approfondi de ce courant de pensée. Quelle est cette théorie ? En quoi peut-on dire qu'elle a subverti en quelque sorte la science économique par intégration de l'histoire dans ses recherches et ses résultats à une époque où la théorie « pure » cherchait à consolider son hégémonie sur la discipline ? Les justifications d'une recherche sur la théorie de la régulation prend aujourd'hui une autre ampleur puisqu'elle ne s'est pas substituée à l'économie néo-classique et qu'elle apparaît n'être en définitive qu'une ramification de l'institutionnalisme.

Répondre à ces questions constituerait un préalable avant de se pencher sur la genèse de ce courant de pensée, et un aspect de son bilan qui ne fut pas appréhendé dans notre thèse de doctorat. Nous bénéficions d'un recul désormais suffisant, près de trente années, pour dresser une histoire de la théorie de la régulation. Durée dont on pourrait se satisfaire pour repousser les critiques et autres réserves qui rappellent souvent que l'on ne peut produire de l'histoire de la pensée économique qu'en travaillant sur des auteurs disparus, en écartant le chercheur, comme le disait Pierre Bourdieu, « de l'environnement immédiat que tout lui recommande de tenir pour sacré » en l'incitant aux « plaisirs et aux profits faciles de la critique lointaine »⁸. La théorie de la régulation est un domaine de l'histoire de la pensée économique contemporaine.

[A] La théorie de la régulation : de la recherche controversée d'une alternative théorique à une ramification de l'hétérodoxie

Si le premier critère d'appartenance d'une école de pensée économique à l'institutionnalisme consiste à évaluer le degré de dissidence dans lequel se trouve cette école par rapport à la théorie néo-classique, nul doute que l'école de la régulation dans son ensemble pourrait se définir comme une branche de l'institutionnalisme. C'est ainsi que procède des auteurs comme Mingat, Salmon et Wolfelsperger pour caractériser la naissance de la théorie française de la régulation. Cette posture exige toutefois quelques éclaircissements. L'un de ces éclaircissements consiste à rappeler que la théorie de la régulation se situe en opposition avec la théorie de l'*équilibre économique général*, alors que T. Veblen, que l'on peut classer, à la suite de G. Pirou, parmi les précurseurs de l'institutionnalisme, s'attachait à critiquer le *marginalisme* (son caractère statique, son individualisme, son optimisme et son finalisme). La construction intellectuelle de Veblen ne s'est pas arrêtée à une critique du marginalisme. Il dénonça ensuite les préconceptions et le finalisme de l'école classique, ainsi que les lois que cette école déduisait de la raison et non des faits observés. Une troisième critique formulée par Veblen tient à la place de l'histoire dans l'économie. C'est probablement là que le critère

⁷ On se reportera sur ce point à Corei (éditeurs) [1995], *L'institutionnalisme*, Éditions Economica, collection Poche, ainsi qu'à P. Adair [2000], « Commons versus Veblen. Disparités et cohésion de l'institutionnalisme », *Cahiers de GRATICE*, numéro 19, deuxième semestre 2000, p. 9-35. Les critères d'appartenance au courant institutionnaliste ont été définis par R.D. Peterson [1979], « Chamberlin's Monopolistic Competition : Neo-Classical or Institutional ? », *Journal of Economic Issues*, September. L'application de ces critères à l'école de la régulation est entreprise par A. Mingat, P. Salmon et A. Wolfelsperger [1985], *Méthodologie économique*, Presses Universitaires de France, collection Thémis, notamment dans le chapitre 7. Voir également G. Pirou [1946], *Les nouveaux courants de la théorie économique aux États-Unis, Tome I, Les précurseurs*, éditions Domat-Moncrestien.

⁸ Cf. Bourdieu P. [1984], *Homo Academicus*, Éditions de Minuit, collection Le sens commun, page 15.

de dissidence face à la théorie dominante retenu par beaucoup d'auteurs apparaît précaire. Veblen, tout en conservant une vision relativiste de la science économique, émet quelque réserve concernant la présence d'un résidu hégélien dans la perception de l'histoire chez les économistes. La position de Veblen a, de ce point de vue, des conséquences redoutables pour la recherche d'une inscription de l'école de la régulation dans le courant institutionnaliste. Outre le fait que Veblen reproche aux historiens de l'économie de ne pas contribuer réellement à la production d'une théorie économique nouvelle, puisque, en s'emparant de l'histoire, ils s'emploient seulement à étudier ce que serait la meilleure organisation possible de l'économie, critique que l'on pourrait adresser aux régulationnistes lorsqu'ils cherchent un nouveau régime d'accumulation et un nouveau mode de régulation capables de sortir le capitalisme de la crise, cet auteur a également émis une critique serrée de Marx, dont on sait qu'il a été un des économistes de référence pour l'école de la régulation. Veblen reproche à Marx son finalisme et son hégélianisme. C'est ce qui pourrait rendre discutabile l'inscription du courant régulationniste dans l'institutionnalisme véblennien, alors que des économistes contemporains tentent, par une investigation méthodologique, de montrer en quoi toute forme de dissidence vis-à-vis de la théorie néo-classique débouche sur une appartenance à l'institutionnalisme, et que les régulationnistes eux-mêmes revendiquent cette inscription. Voilà qui constitue un axe de recherche pour les mois et les années à venir.

Il n'en reste pas moins que les grands textes régulationnistes, qu'ils émanent du *Groupe de Recherche sur la Régulation des Économies Capitalistes (GRREC)* animé par G. Destanne de Bernis ou du courant parisien autour de M. Aglietta, R. Boyer, A. Lipietz ou encore J. Mistral, ont en effet exprimé un vif désaccord avec la théorie dominante, prise sous l'angle de l'*équilibre économique général*. L'introduction à l'ouvrage de référence de la théorie de la régulation signé par M. Aglietta fixait d'emblée la démarcation entre cette théorie et cet *équilibre économique général*. Aglietta y exprimait sa profonde aversion pour une pensée incapable de fournir une connaissance concrète de l'activité économique dans le capitalisme, engluée qu'elle est depuis sa formation dans cette obsessionnelle recherche d'un équilibre général, et traçait les contours d'une démarche visant à la dépasser. Il était rejoint sur ce thème par G. Destanne de Bernis. En étudiant la dynamique longue du capitalisme américain et la succession des phases de progression régulière et cohérente de l'accumulation du capital et de crises de l'accumulation, Aglietta entendait, tout comme les autres économistes régulationnistes, construire *une alternative théorique à la théorie de l'équilibre général*. Publié en 1976 après une soutenance de thèse de doctorat d'État, le livre de M. Aglietta fut un acte inaugural ouvrant la perspective d'une autre d'analyse du mode de production capitaliste. Cet acte a pu bénéficier d'un contexte intellectuel particulièrement favorable dans la mesure où il s'inséra dans un vaste mouvement convergent de critique virulente de l'économie néo-classique, systématiquement brocardée pour son caractère apologétique. Tous les économistes hétérodoxes français, politiquement engagés pour la plupart, revendiquant leur héritage marxiste, ont fait part de leur opposition à la théorie walrasienne. Parallèlement aux travaux de C. Benetti et de J. Cartelier et des économistes des *Cahiers d'Économie Politique*, à ceux de P. Salama et de J. Valier dans la revue *Critiques de l'Économie Politique*, la démarche et la problématique de l'école de la régulation vont apporter une contribution décisive pour l'époque à la tentative de renversement de l'édifice néo-classique⁹. Avant eux, la théorie du *Capitalisme Monopoliste d'État (CME)* avait jeté les jalons d'une analyse du capitalisme en termes de régulation, autour de P. Boccara et de C. Barrère. Le

⁹ Parmi les travaux les plus connus, citons P. Salama [1975], *Sur la valeur*, Petite Collection Maspéro, C. Benetti [1976], *Valeur et répartition*, Éditions François Maspéro et Presses Universitaires de Grenoble.

point de départ de cette analyse était commun à celui de l'école parisienne puisqu'il s'agissait de rejeter la problématique de l'équilibre économique général par le rappel que la forme d'une régulation marchande met en présence non seulement des individus maximisateurs mais aussi et surtout des classes sociales. Ces auteurs définissaient la régulation comme la reproduction de l'unité des contraires, l'essence et le phénomène (par exemple, l'analyse du prix d'une marchandise devait entraîner une remontée du phénomène du prix concret de marché au contenu en production de ce prix et de ce contenu au travail abstrait et donc à la valeur, celle-ci constituant l'essence). Inscrite dans la problématique plus générale du CME, l'approche en terme de régulation se concrétisera par une série de propositions économiques gouvernementales visant à sortir de la crise et à préparer le passage au socialisme.

Toutes ces ramifications hétérodoxes convergent vers ce but ultime et affiché, détrôner la théorie rivale, incapable de penser la crise, qui éprouvait de plus en plus de difficultés à se renouveler, car pris comme dans un étau entre un keynésianisme encore tout puissant, et un marxisme ayant entamé depuis deux décennies une régénérescence certaine, et héritant de circonstances politiques favorables, après des années soixante ponctué par la lutte contre l'impérialisme américain, mai 1968 et les luttes sociales en France, annonciatrices d'une accession de la gauche au pouvoir. La science économique se trouva momentanément bouleversée tant furent fortes les pressions et soutenus les efforts des hétérodoxes pour que la théorie néo-classique soit, sinon disqualifiée, du moins fortement ébranlée. Le courant régulationniste obtint de surcroît un avantage comparatif supplémentaire en identifiant de manière assez précoce toutes les dimensions de la crise du fordisme (travail, productivité, consommation, accumulation et dévalorisation du capital) laquelle ne se réduisait pas à un simple épisode conjoncturel, comme ont pu le laisser entendre les économistes orthodoxes évoquant, avec le premier choc pétrolier des « turbulences d'une économie prospère »¹⁰. Mais cette convergence des attitudes intellectuelles envers les néo-classiques a été par la suite nuancée par Robert Boyer. Celui-ci exprimait, en effet, dans son ouvrage de 1986 constituant un véritable manuel d'économie de la régulation, l'idée que tous les économistes d'obédience régulationniste n'ont pas recherché systématiquement la voie de l'alternative et s'écartait pour le coup de Michel Aglietta. Il précisait que cette posture faisait courir aux économistes hétérodoxes de graves désillusions¹¹.

Le point de départ de la construction alternative chez les régulationnistes se situe donc dans ce rejet de l'économie pure et de la rigueur formelle. Trente années après la naissance de ce courant, il est possible de dire que la science économique était à deux doigts de réfuter dans son ensemble la théorie néo-classique au profit d'une démarche analytique fondée sur l'histoire, les statistiques et le travail empirique, et le *gestalt holism*. Les griefs adressés par Michel Aglietta à la théorie économique orthodoxe (incapacité à rendre compte des faits économiques, des conflits et des rapports de force dont l'économie est précisément l'enjeu-Aglietta se situant sur ce registre dans le sillage de François Perroux-et à placer l'économie sur la longue période) se doublent d'une insatisfaction à l'égard de la révolution keynésienne. L'insatisfaction réside dans le fait que, selon M. Aglietta, l'économie de Keynes et de ses

¹⁰ Le débat s'était en effet établi au milieu des années soixante-dix entre les économistes pour qui la crise annonçait des ruptures structurelles et ceux qui n'entrevoyaient dans ce ralentissement qu'une turbulence passagère. Sur l'analyse de la régulation capitaliste dans le cadre de la théorie du CME, lire C. Barrère [1985], « L'objet d'une théorie de la régulation », *Économies et Sociétés*, série R Régulation, numéro 1, janvier, p. 9-28.

¹¹ Cf. R. Boyer [1986], *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Éditions La Découverte, collection Agalma. Sur le thème de l'impossibilité d'une construction alternative à la théorie néo-classique, lire également le livre de G. Deleplace [1999], *Histoire de la pensée économique*, Éditions Dunod.

continuateurs, considèrent comme figées les logiques sociales et les principes de résolution des conflits sociaux. En tant que macro-économiste, M. Aglietta avait perçu les limites des modèles macro-économiques. La critique partielle que Keynes élaborait à l'encontre de l'école néo-classique a permis sa récupération par celle-ci, au travers du célèbre modèle IS-LM de J.R Hicks. Au moment où Michel Aglietta soutient sa thèse de doctorat en 1974 puis publie son livre en 1976, ce type de jugement permet de prendre la mesure de la domination de l'économie orthodoxe en dépit du large recours aux recommandations de politique économique exprimées par Keynes et de la montée en puissance du marxisme dans les analyses contemporaines. Michel Aglietta n'hésita pas d'ailleurs à parler de totalitarisme exercé par la pensée néo-classique¹². Le projet d'une alternative alla jusqu'à rechercher la voie d'une rupture avec le langage et les hypothèses de départ de ce dispositif théorique. L'économiste se situait par conséquent dans un au-delà théorique et était invité à penser l'économie en tant que maillon des activités sociales, avec ses lois générales historiquement et socialement déterminées. C'est pourquoi la formation de cette alternative ne pouvait que prendre appui sur Marx et le matérialisme dialectique. Mais la présence de Marx dans la construction théorique de la régulation ne fut pas partagée par l'ensemble des économistes régulationnistes, ceci expliquant l'extrême hétérogénéité de ce courant. Trente ans après, et comme nous le verrons plus loin, l'échec de la tentative régulationniste est à la mesure de l'exacerbation de la domination actuelle de la science économique orthodoxe dans les Universités françaises et internationales et de l'éradication qui s'en est suivie de la pensée critique de Marx. Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix furent en effet marquées par un renouveau du néo-classicisme en économie lequel occupe et domine à peu près tous les compartiments de cette discipline (économie du travail, du développement, économie internationale, macroéconomie, microéconomie, politique économique...). Cette reconquête du terrain perdu auparavant par les théoriciens néo-classiques confirmerait l'hypothèse et le propos de Robert Boyer évoqué ci-dessus, qu'un corps de doctrine orthodoxe parvient, par son renouvellement, à prendre de vitesse les écoles adverses prétendant se substituer à lui¹³.

Cette expression de la recherche d'une alternative trouva son application directe dans l'analyse de la croissance des économies capitalistes. L'ensemble du courant régulationniste s'attaqua en effet à la vision néo-classique de la croissance, en particulier au travers du modèle de Solow, lequel fut une des sources d'inspiration de l'approche de la croissance française réalisée par Malinvaud, Carré et Dubois. L'idée est de s'affranchir d'une analyse selon laquelle la croissance est naturelle et régulière dans la mesure où les problèmes de coordination sont largement résolus (plein-emploi des facteurs de production et égalité épargne-investissement par exemple). Les économistes-statisticiens de l'INSEE ont procédé à une évaluation des sources de la croissance. Après avoir souligné le rôle du facteur travail par une mesure de son évolution quantitative et du facteur capital par la prise en compte de l'investissement, Malinvaud, Carré, Dubois, à l'aide d'un modèle traditionnel, imputèrent l'origine de la croissance à un résidu lequel contenait précisément le progrès technique. La démarche de la théorie de la régulation consista au contraire à réfuter la détermination de la croissance économique par une fonction de production de type Cobb-Douglas pour mieux faire ressortir ses déterminants historiques et structurels, c'est-à-dire les changements

¹² Se reporter à l'introduction de la première édition du livre de Michel Aglietta [1976], *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Éditions Calmann-Lévy, collection Perspectives de l'économie, repris dans *Régulation et crises du capitalisme*, Éditions Odile Jacob, collection Opus, 1997.

¹³ Outre l'ouvrage de 1986 de Robert Boyer, on se reportera sur ce point à O. Favereau [1995], « Régulation et conventions », in R. Boyer et Y. Saillard (éds.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Éditions La Découverte, p. 511-520.

qualitatifs qu'ils produisirent dans les économies capitalistes. L'idée était bien alors de montrer pourquoi une croissance forte et relativement durable fut possible dans ces sociétés, et pourquoi elle entra par la suite en crise¹⁴. Une controverse s'engagea entre ces économistes, ceux de l'INSEE et l'ensemble des macroéconomistes sur les ressorts de la croissance, le rôle et la mesure de la productivité, la relation salaire-profit, la formation des prix, et du coup l'origine de la deuxième grande crise capitaliste du vingtième siècle. C'est en cela que la théorie de la régulation va, d'une certaine manière, transformer le paysage de la science économique. Elle ouvre, dès cet instant, une possibilité de renouvellement de ce paysage, jusqu'ici clivé par l'opposition néo-classique-keynésien. En raison de l'hétérogénéité de ses fondements théoriques qui ont fait d'elle une véritable mosaïque d'interprétations du capitalisme (Aglietta et Lipitez se situant à la gauche du mouvement, alors que Boyer, Mistral ou encore Mazier évoluaient sur un axe beaucoup plus keynésien), la théorie de la régulation porte la contradiction à la fois dans le camp des néo-classiques, dans celui des keynésiens qui s'empêchent de voir le caractère dynamique de l'investissement, et jusque chez les marxistes « orthodoxes » comme nous allons le voir ci-après. L'émergence de ce courant de pensée a correspondu à coup sûr à une rénovation de la macroéconomie contemporaine, car il offrait une vision globale de la dynamique du capitalisme et de ses transformations structurelles (procès de travail en relation avec la production d'une plus-value relative, mode de consommation, rapport salarial par institutionnalisation de la progression des salaires garantissant un niveau de débouchés pour les entreprises¹⁵). En découla une implantation réelle de la théorie de la régulation dans la science économique contemporaine. Celle-ci prit notamment la forme de la visibilité sociale du message régulationniste. P. Bourdieu a largement développé cette idée selon laquelle le concept de visibilité (*visibility*) est fort usité dans les Universités américaines et illustre bien la valeur différentielle du capital scientifique détenu par chacun des acteurs du champ¹⁶.

Par visibilité sociale, nous entendons l'insertion des principaux résultats de la théorie de la régulation dans l'espace des publications économiques. Le courant régulationniste, dans sa recherche d'une alternative, se devait de déposer dans les revues académiques françaises ou anglo-saxonnes les « pôles de premier rang » dont parle V. Koen- (*Revue Économique, Économie et Statistiques, Annales de l'INSEE, Statistiques et Études financières, Économie Appliquée, Journal of Economic Theory, Cambridge Journal of Economics...*) les résultats de ses recherches, afin de garantir leur scientificité¹⁷. Il convenait de situer la problématique de la régulation sur le terrain même de la science pure. Cette stratégie de double reconnaissance scientifique, hexagonale et internationale, dépassa le cercle de la diffusion restreinte pour se doubler à l'époque d'une démarche vulgarisatrice. En publiant dans des revues de vulgarisation de l'économie, comme *Alternatives économiques, l'Histoire* ou parfois le

¹⁴ On se reportera à R. Boyer et J. Mistral [1978], *Accumulation, inflation et crises*, Presses Universitaires de France, collection économie en liberté ; C. André et R. Delorme [1983], *L'État et l'économie*, Éditions Le Seuil ; R. Boyer [1979], « La crise actuelle : une mise en perspective historique. Quelques réflexions à partir d'une analyse du capitalisme français en longue période », *Critiques de l'économie politique*, numéro 7-8, avril-septembre, p. 3-113, ainsi que J. Mazier, M. Baslé, J.-F. Vidal [1984], *Quand les crises durent...*, Éditions Économica.

¹⁵ Voir R. Boyer et J. Mistral, opus cité, ainsi que P. Duharcourt [1988], « 'Théories' et 'concept' de la régulation », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série Théorie de la régulation R, numéro 3, mai, p. 135-161.

¹⁶ On lira sur ce point P. Bourdieu [2001], *Science de la science et réflexivité, Cours au Collège de France, 2000-2001*, Éditions Raisons d'agir, collection Cours et Travaux.

¹⁷ Cf. V. Koen [1986], « La production française de connaissances économiques : analyse bibliométrique », *Revue Économique*, volume 37, numéro 1, p. 117-136.

Monde Diplomatique, les théoriciens de la régulation présentèrent leurs travaux sous un angle pédagogique et directement opératoire pour un public d'enseignants du secondaire ou d'élèves des séries économiques des Lycées français. Cet aspect pédagogique participa d'ailleurs de l'inscription de la théorie de la régulation dans les chapitres croissance et crises des manuels de sciences économiques et sociales. Dans ce registre de la diffusion pédagogique, précisons que des auteurs comme R. Boyer ont été amenés à effectuer des conférences à l'intention des professeurs d'économie du secondaire dans le cadre de cycles de formation, et que des sujets de baccalauréat portant sur la crise du fordisme ou la consommation de masse furent posés dans certaines académies à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt¹⁸. Outre la visibilité sociale de l'école de la régulation, nous avançons dans notre thèse de doctorat que, d'une certaine manière, c'était aussi le marxisme qui sortait d'un type de marginalité.

En tant que se réclamant d'une approche de l'économie et du capitalisme se voulant radicalement alternative à l'approche orthodoxe, les économistes de la régulation ne pouvaient toutefois pas renoncer à une implantation de leurs recherches dans les revues que V. Koen nomment des revues « marxisantes », économiques ou non (*Critiques de l'économie politique, Cahiers d'économie politique, les Temps Modernes...*). La configuration des publications effectuées par ces économistes laissait entrevoir la coexistence de deux espèces de capital : un capital scientifique pur permettant de participer à la logique du champ économique, et un capital intellectuel articulant pédagogie et critique de l'ordre économique.

La compréhension de l'essor de la théorie de la régulation ne saurait se réduire à la seule dimension d'un combat contre l'économie néo-classique. La démarche de Michel Aglietta, comme de tous les autres économistes se réclamant de l'approche en termes de régulation, fut tournée vers un deuxième objectif, rompre avec une certaine vision marxiste du capitalisme et de ses crises. Cette vision était celle proposée par des auteurs comme Paul Boccarda, que l'on trouve dans la théorie du *Capitalisme Monopoliste d'État (CME)*. Insérée dans cette théorie du *CME*, le concept de régulation chez P. Boccarda ou chez C. Barrère avait pour fonction d'analyser les processus contradictoires et endogènes qui garantissent la reproduction du capitalisme, et donc de favoriser l'éclosion d'une théorie de la régulation de ce système économique, alternative à la théorie de l'équilibre économique général. Cette entreprise de construction d'une théorie de la régulation du capitalisme fut poursuivie par le *GRREC*, animé par G. Destanne de Bernis. Les travaux du courant « parisien » étaient de nature différente, dans la mesure où ils s'orientaient vers une interprétation du capitalisme et de sa dynamique s'appuyant sur des concepts comme le « rapport salarial » dont les transformations aiguillonnent l'accumulation du capital, ou les « lois de la concurrence », alors que pour les autres approches (*CME* et *GRREC*), la régulation pilote avant tout le procès d'accumulation, rendant possible l'articulation des deux lois du profit¹⁹. Ce point sera décisif pour l'élucidation des conditions d'émergence du courant « parisien ». L'impression

¹⁸ Une revue comme DEES, *Documents pour l'enseignement économique et sociale*, dirigé par P. Combemale, ouvrit largement ses colonnes à ce courant de pensée, en particulier sous la forme d'interviews.

¹⁹ Tous ces points furent approfondis par B. Drugman [1985], « À nouveau sur la question de la régulation. Économie politique, marxisme et...crise : quelle alternative réelle ? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série Théorie de la régulation R, numéro 1, janvier, p. 29-64. Les travaux régulationnistes ont fortement questionné l'occurrence d'une baisse du taux de profit avant 1974 comme explication du déclenchement de la crise. Les réserves exprimées au sujet de la pertinence de la loi de baisse tendancielle du taux de profit se trouve dans R. Boyer et J. Mistral [1978], *opus cité* et R. Boyer [1986], *opus cité*. Rappelons tout de même que l'ouvrage de M. Aglietta fut perçu comme relativement proche de l'analyse de P. Boccarda sur le *CME*.

générale d'une grande hétérogénéité de la théorie française de la régulation apparaissait largement partagée par les commentaires de l'époque et est aujourd'hui confirmée.

Nous n'avions pas, lors de notre soutenance de thèse, suffisamment insisté sur le rôle préjudiciable de cette hétérogénéité dans la production d'une alternative à la théorie néo-classique. L'histoire du marxisme aurait de ce point de vue constitué un bon indice des difficultés de la pensée marxiste à surmonter ses divergences et ses luttes internes pour s'implanter durablement dans le champ scientifique en France comme ailleurs. Ainsi que l'indiquait fort justement B. Drugman dans son article de référence de 1985, « *le concept de régulation en économie politique renvoie en effet à la production d'un 'concept de crise', mais d'une crise qui est avant tout celle du marxisme, et non donc pas principalement à un 'concept de la crise'. Une crise peut en cacher une autre* » [Drugman, (1985), page 41]. Quinze années après notre tentative, ni le *GRREC* ni le courant « parisien » de la régulation ne sont parvenus à se substituer à l'économie dominante. Il n'y a pas eu d'alternative à l'économie néo-classique. Le paradigme alternatif en gestation que nous avons aperçu s'est éteint et s'est transformé en une sorte de ramification de l'institutionnalisme. Quelles en sont les raisons profondes ?

La première de ces raisons tient au statut du concept même de régulation. Manifestement, il y a, au-delà des convergences de vocabulaire et du recours à la célèbre définition de la régulation qu'apporta G. Canguilhem, une pluralité de la définition de la régulation qui renvoie à une ambiguïté conceptuelle²⁰. Paradoxalement, il y aurait eu une similitude et une continuité dans le temps entre la définition de la régulation du *GRREC* et celle de M. Aglietta, alors que la définition proposée par R. Boyer fut plus évolutive, laissant entendre que le recours à un tel concept était en réalité secondaire par rapport à l'interprétation de la dynamique du capitalisme. Une deuxième cause de l'échec de la théorie française de la régulation est indissociable de l'objectif premier qu'entendait atteindre cette école : construire une alternative à la théorie néo-classique. On peut légitimement questionner cette prétention lorsque le courant « parisien » apparaissait à la fois tourné vers cet objectif et dans le même temps motivé par la formation d'une alternative à l'analyse marxiste telle qu'on la trouve dans la théorie du *CME* ou ensuite dans celle du *GRREC*. Ce type de questionnement déboucha rapidement sur le problème de l'alternative à l'orthodoxie économique. L'approche en termes de régulation pouvait en effet davantage se concevoir comme une régulation du système économique capitalisme que comme une rupture avec le capitalisme, avec, en toile de fond, une vaste réflexion sur l'issue à la crise dans un contexte politique, celui des années soixante-dix, qui annonçait la victoire électorale de la gauche en France (à la suite de la courte défaite de F. Mitterrand à la présidentielle de 1974, la gauche était en mesure de remporter les élections législatives de 1978). L'interprétation de la crise du capitalisme constitue une troisième raison de l'étiollement de la théorie de la régulation. Outre le fait que les deux principaux courants ont durant toute la période travaillé en parallèle sans jamais tisser la moindre alliance, ou du moins sans songer à féconder leurs approches respectives, alors que la détention d'un fort capital scientifique chez les régulationnistes aurait certainement conduit à renforcer la problématique et les résultats en accentuant par exemple la confrontation de la théorie de Marx aux données de la comptabilité nationale comme l'ont fait les économistes du courant « parisien », c'est la spécification de la crise qui débute au début de la décennie soixante-dix qui a soulevé quelques réserves. En effet, comme l'a souligné P. Duharcourt, il ressort que l'analyse proposée par le courant « parisien » permet

²⁰ Sans parler du problème de l'importation dans le champ de l'économie de ce concept de régulation.

davantage de dire ce que n'est pas cette crise que ce qu'elle est, surtout lorsqu'on la compare à la crise des années trente tout en négligeant celle de la fin du dix-neuvième siècle²¹. Cette limite n'a pu que brouiller l'élucidation de la nature, des origines et de l'issue éventuelle à la deuxième grande crise du vingtième siècle.

Une autre raison de la décomposition du message régulationniste tient au revirement de la politique économique entrepris par la gauche en 1983-84. En inscrivant le devenir de l'économie française dans la stratégie de désinflation compétitive, le gouvernement de l'époque ruinait d'une certaine manière les attentes et les espoirs des régulationnistes, c'est-à-dire le passage, largement impulsé par une nouvelle politique économique à partir de 1981, d'un régime de croissance fordiste à un nouveau régime de croissance, souvent et par commodité qualifié de post-fordiste (d'autres ont pu l'appeler néo-fordisme), centré sur l'extension des biens de consommation collectifs (santé, éducation, transports...) et s'affranchissant des limites auxquelles s'était heurté le fordisme²². Il faudrait sur ce point pouvoir prolonger le travail critique établi par F. Lordon au sujet du revirement de la politique économique en France à partir de 1984, et montrer comment cette rupture n'a pu s'effectuer que sous un gouvernement de gauche, facilitée par les reconversions intellectuelles des économistes perméables aux idées venues du monde anglo-saxon, idées en gestation depuis la fin des années quarante sous l'influence d'un auteur comme Hayek qui, du coup, de théoricien de l'économie, était progressivement devenu idéologue du marché, n'ayant jamais accepté la victoire de Keynes et des keynésiens. Mais surtout, il faudrait expliciter les ressorts de cette rupture, aboutissant à la réhabilitation de l'entreprise, et conduisant, quelque vingt ans plus tard, à faire des entrepreneurs des « risquophiles » et des salariés des « risquophobes », pour reprendre le langage de F. Ewald et de D. Kessler. Cette problématique permettrait de souligner l'étrange continuité de la politique menée par R. Barre dans la deuxième moitié des années soixante-dix et celle de L. Fabius (plans de rigueur, appréciation du franc, restructurations industrielles par exemple). Mais, sortant de mai 1968, ayant frôlé la défaite en 1974, Giscard d'Estaing et le gouvernement Barre ne pouvaient prendre le risque d'une application intégrale du programme de désinflation compétitive face à un salariat encore syndicalement très mobilisé. Le déclic se situera dans le Sommet de Tokyo qui officialise la lutte contre l'inflation comme objectif prioritaire des politiques économiques dans les pays de l'OCDE. Détenant un capital symbolique encore intact, et en dépit des meurtrissures morales et intellectuelles que cette renonciation engendrera, la gauche va puissamment contribuer à liquider le compromis fordiste et, plus largement, enclencher le processus de décomposition de la critique en France, processus qui va entraîner avec lui la théorie de la régulation. Le déclin du marxisme en France, entraînant avec lui la fin des interprétations globalisantes du monde et leur attente d'une fin du capitalisme a porté par ailleurs un coup fatal à la légitimité et à la visibilité du message régulationniste. Si celui-ci subsiste encore chez un auteur comme R. Boyer, c'est davantage en tant que ramification de l'institutionnalisme que comme paradigme alternatif.

²¹ Lire l'article déjà cité de P. Duharcourt de 1988. P. Duharcourt met en exergue en particulier le caractère strictement dichotomique de la périodisation de l'histoire du capitalisme qu'avancent les régulationnistes « parisiens ». Se reporter également à C. Barrère, G. Kébabdjian et O. Weinstein [1983], *Lire la crise*, Presses Universitaires de France.

²² Cf. J. Mazier, M. Baslé, J.-F. Vidal [1984], *Quand les crises durent...*, Éditions Économica, ainsi que M. Aglietta, A. Brender [1984], *Les métamorphoses de la société salariale*, Éditions Calmann-Lévy, collection Perspectives de l'économie. Sur le virage de 1984, lire F. Lordon [1997], *Les quadratures de la politique économique. Les infortunes de la vertu*, éditions Albin Michel, bibliothèque d'économie.

La théorie de la régulation n'a donc pu se constituer en alternative réelle à la théorie de l'équilibre économique général. Composée de courants opposés sur l'héritage de la pensée de Marx, sur les origines la nature et l'issue à la crise, ce projet ne s'est aucunement stabilisé sous la forme d'un discours suffisamment homogène, ou du moins convergent, pour faire école et garantir la transmission de ses résultats et l'élargissement de son audience. À cela s'ajoute le durcissement des conditions de recrutement dans les Universités où la science économique est enseignée lequel incite les candidats à se placer sur des créneaux de recherche à fort rendement académique. Près de trente ans après son émergence, la théorie de la régulation semble davantage côtoyer le courant néo-classique dominant sans chercher à le supplanter²³. Nous voulons dire par là que les économistes de la régulation se sont progressivement délestés d'une vision du capitalisme apte à rendre compte du caractère contradictoire de la dynamique de ce système, vision se transformant ensuite en un questionnement sur l'alternance des phases de croissance durant lesquelles le mode de régulation est opératoire, et de crises signifiant que ce mode ne lui correspond plus. La tâche consistant à maintenir l'approche en termes de régulation dans le champ de la science économique est d'autant plus ardue qu'elle se heurte au fait que la théorie néo-classique a su se renouveler et intégrer les institutions et les organisations dans une économie de marché décentralisée. L'évolution de l'école de la régulation s'est concrétisée par diverses stratégies de repli. Soit l'abandon de la problématique de la régulation au profit d'une recherche sur la monnaie, trajectoire empruntée par M. Aglietta, soit l'implantation dans le politique, cas d'A. Lipietz, ou enfin le rapprochement avec l'économie des conventions, alliance privilégiée par R. Boyer²⁴. Cette proximité de l'économie des conventions avec la théorie de la régulation n'a pu être effective qu'en raison d'un renoncement aux fondements marxistes de la problématique régulationniste au profit d'une analyse davantage centrée sur la nature et la dynamique des institutions (*on se reportera à l'annexe I de ce mémoire d'HDR*). Ces trajectoires ont été violemment stigmatisées par M. Husson qui considère que les économistes de la régulation ont définitivement renoncé à une critique du capitalisme pour se faire les apologistes de l'actionnariat salarial. Il voit dans les derniers travaux de M. Aglietta sur le capitalisme patrimonial les signes annonciateurs d'une analyse de la dynamique du capital centrée sur la finance. La théorie « parisienne » de la régulation serait ainsi ramenée selon lui à sa dimension keynésienne²⁵. Dans l'espace de l'institutionnalisme français, la position de B. Billaudot est plus positive mais bien isolée en réalité, en ce sens qu'il estime que l'évolution de la théorie de la régulation ouvre la perspective d'une construction d'une « théorie

²³ Se reporter sur cet aspect à B. Coriat [1994], « La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives », in F. Sebaï et C. Vercellone (éds.), *École de la régulation et critique de la raison économique*, Futur antérieur, Éditions l'Harmattan, p. 101-152.

²⁴ Cf. R. Boyer et A. Orléan [1991], « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire. D'Henry Ford au fordisme », *Revue Économique*, volume 42, numéro 2, p. 233-272. Cette alliance a conduit A. Lipietz à parler de « grand bond en arrière ». Lire A. Lipietz [1995], « De la régulation aux conventions : le grand bond en arrière ? », *Actuel Marx*, numéro 17, p. 39-48. Une approche critique de cet alliage se trouve dans P. Duharcourt [1997], « Écoles des conventions et de la régulation : modes éphémères ou programmes opératoires de recherches ? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, numéro 10, série Théorie de la régulation R, p. 7-28, et T. Pouch [1997], « La théorie de la régulation phagocytée par l'économie des conventions ou deux formes inconciliables d'institutionnalismes », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, numéro 10, série Théorie de la régulation R, p. 29-47.

²⁵ Se reporter à M. Husson [2001], « L'école de la régulation, de Marx à la fondation Saint-Simon : un aller sans retour ? », in J. Bidet et E. Kouvélakis (éds.), *Dictionnaire Marx contemporain*, Presses Universitaires de France, collection Actuel Marx confrontations, p. 171-182.

institutionnaliste originale » qui serait en mesure de contenir le *leadership* exercé par les néo-classiques sur la discipline²⁶.

Le clivage précédemment souligné entre les « déçus » de la théorie de la régulation et les « optimistes » soulève un problème passionnant, celui de l'objet de la science économique hétérodoxe et donc de la place que peut encore prendre Marx dans ce courant de pensée. S'agit-il de construire un discours destiné à supplanter l'économie néo-classique à l'intérieur du champ de la science économique, renvoyant ainsi à faire de ce dernier un lieu de luttes permanentes entre les auteurs et leurs croyances pour la détention du monopole de la vérité scientifique, ou bien un message tourné vers une critique radicale du capitalisme conduisant à établir une analyse contribuant à son renversement ? C'est manifestement à ce stade de notre recherche qu'intervient la nécessité de revenir sur les conditions d'émergence du discours régulationniste, sur sa genèse.

[B] Aux origines de la théorie de la régulation : l'hypothèse husserlienne

La naissance de la théorie de la régulation pourrait être vue comme un ultime indice de la tension qui exista en France dans le milieu des économistes entre *l'establishment* i-e la théorie néo-classique, et certains courants « marxisants » incarnant cette tendance à la subversion qui a caractérisé ce milieu durant près de vingt ans. L'ancrage au marxisme nettement revendiqué par l'ensemble des économistes de la régulation constitue en effet un puissant indicateur de l'état de la science économique avant l'amorce du déclin des discours critiques. D'une certaine manière, l'avènement de l'école de la régulation a bénéficié d'une conjoncture favorable dans la mesure où elle survenait après mai 1968 c'est-à-dire dans un contexte historique propice à la contestation de l'ordre économique institué. Cette capacité à contester la science économique se retrouvait dans les intentions premières des régulationnistes, ainsi qu'en témoignent les perspectives tracées à l'époque par M. Aglietta et A. Lipietz. Elle était d'autant plus évidente que, à s'en remettre au modèle interprétatif de l'activité scientifique construit par T. S. Kuhn, le contestataire maîtrise le savoir et les ressources collectives accumulées au cours de sa formation, de ses expériences professionnelles ou de ses passages par les Universités ou centres de recherches étrangers, aux États-Unis notamment. Comprendre l'émergence d'une école comme celle de la régulation revenait donc à mettre au jour les conditions de cette émergence.

Nous avons procédé dans notre thèse de doctorat à un tel inventaire des origines de ce courant de pensée²⁷. Outre ce qui a été rappelé dans la section précédente sur la recherche d'une alternative à l'équilibre économique général et la production d'une interprétation de la croissance et de la crise du capitalisme en rupture avec la position des économistes de la cellule économique du Parti communiste français repérable dans la théorie du *CME*, ou sur le contexte politique des années soixante-dix comme éléments explicatifs de la formation du discours régulationniste, nous avons insisté dans notre thèse sur l'importance de la formation

²⁶ Voir sur ce thème B. Billaudot [2001], *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, Éditions l'Harmattan, collection théorie sociale contemporaine.

²⁷ Nous renvoyons à T. Pouch [1988], *La théorie de la régulation : essai sur le contenu et les conditions d'émergence d'un nouveau discours*, Thèse pour le Doctorat en sciences économiques, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

de ces économistes dans la gestation puis l'éclosion de leurs recherches. Il était dit que le passage par l'école Polytechnique, par laquelle étaient passés ces économistes de la régulation, s'opposant ainsi à leurs collègues du GRREC, davantage issus de la tradition universitaire, avait fortement contribué à asseoir leur autorité dans un champ scientifique largement maîtrisé par les néo-classiques. L'expérience professionnelle acquise dans l'Administration économique française, INSEE ou Direction de la Prévision, apporte un élément supplémentaire à la compréhension de la visibilité sociale et scientifique de la théorie de la régulation. La pratique des grands modèles macro-économétriques, la participation directe à leur élaboration comme dans le cas du modèle FI-FI sur lequel travailla M. Aglietta dans l'équipe de R. Courbis, illustre parfaitement l'aptitude de ces économistes à saisir tant les ressorts de la macro-économie et de la planification que leurs limites. L'assise scientifique des régulationnistes s'est conquise en effet par la production d'un message théorique qui, dans le cas de l'école « parisienne » de la régulation, s'accompagnait de résultats empiriques robustes, offrant une possibilité de s'imposer auprès des pairs dans la mesure où ces économistes respectaient et maîtrisaient les critères communs à l'ensemble de la profession. Pour traiter de thèmes comme la productivité du travail ou la valorisation du capital, la maîtrise de l'outil mathématique et statistique, dont l'usage était en quelque sorte imposé par la profession, facilita l'implantation de ce courant dans la science économique contemporaine et enclencha un processus concurrentiel entre les économistes, qui s'est ensuite renforcé avec l'obtention de l'agrégation de science économique (cas de M. Aglietta, J. Mazier ou B. Coriat) ou la nomination à des postes au Centre National de la Recherche Scientifique ou à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (cas de R. Boyer et A. Lipietz). La recherche d'une alternative à l'équilibre économique général s'élargissait donc au marxisme comme nous l'avons vu précédemment, et aussi au keynésianisme tel qu'il était pratiqué en France au travers de l'Administration économique et de ses « ingénieurs-économistes »²⁸.

Essentiellement fondée sur la trajectoire immédiate des auteurs, l'approche que nous avons développée en 1988 apparaît aujourd'hui incomplète car manquant de profondeur historique. Saisir la genèse de la théorie de la régulation nécessitait d'inscrire ce courant dans un questionnement plus vaste sur la place qu'occupait le marxisme en économie et en France. Nous bénéficions à cet égard des précieuses recherches menées sur ce domaine par P. Steiner. Notre interprétation des rapports qu'ont entretenus les économistes français avec le marxisme sur une période de cinquante années a permis également de reconstituer le cheminement qui, au sein de la science économique en France, ne pouvait que favoriser l'éclosion d'un tel message²⁹.

La théorie de la régulation appartient à une « tradition épistémologique » et intellectuelle qui se réclame de la critique de l'économie néo-classique³⁰. Ces économistes de la régulation ont en effet réalisé des ouvrages et des articles dont l'objet était de rendre intelligibles les

²⁸ Sur ce point, on lira P. Rosanvallon [1987], « Histoire des idées keynésiennes en France », *Revue Française d'Économie*, volume II, numéro 4, automne, p. 22-56. Pour une approche plus large, lire P. Hall (éd.) [1989], *The Political Power of Economic Ideas. Keynesianism Across Nations*, Harvard University Press.

²⁹ Cf. P. Steiner [2001], « De Simiand à l'École de la régulation », in *L'Année de la régulation, Économie, Institutions, Pouvoirs*, numéro 5, 2001-2002, Presses de Sciences Po, p. 147-170, ainsi que T. Pouch [2001], *Les économistes français et le marxisme. Apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, Presses Universitaires de Rennes, collection Des Sociétés.

³⁰ Nous empruntons cette idée de « tradition épistémologique » à M. Zouboulakis qui la définit dans M. Zouboulakis [1993], *La science économique à la recherche de ses fondements. La tradition épistémologique ricardienne, 1826-1891*, Presses Universitaires de France, Bibliothèque d'histoire des sciences, notamment l'introduction générale de l'ouvrage.

sources de la croissance d'après-guerre et les origines de la crise actuelle. Cette intelligibilité ne pouvait être effective qu'en s'appuyant sur un alliage entre économie (théorique et empirique) et histoire. On connaît l'importance de l'histoire chez les régulationnistes, importance explicitement revendiquée notamment par la proximité de cette théorie de la régulation avec l'école des Annales de M. Bloch, L. Febvre et F. Braudel. Elle est particulièrement visible dans l'ouvrage de synthèse produit et publié par R. Boyer en 1986. P. Steiner a apporté récemment un élément supplémentaire dans l'interprétation de la genèse de ce discours. Il part de l'idée que le rejet de la théorie néo-classique, de la notion d'équilibre, de l'individualisme méthodologique, s'accompagnant d'une place accordée à l'histoire, au travail empirique quand ce n'est pas à la sociologie, entretient un lien de parenté avec le courant positiviste en économie (qui tenta d'articuler théorie et histoire) et plus particulièrement avec la sociologie économique de Durkheim dont un des principaux représentants fut F. Simiand. La démonstration qu'avance P. Steiner permet de dire, au-delà des limites propres à l'analyse de la régulation, au-delà aussi de ses revirements, de son évolution à contre-courant de son objectif initial, que cette école continue à être un objet d'analyse pour l'histoire de la pensée économique moderne, ne serait-ce que par rapport à ses origines³¹. Au travers du propos développé par P. Steiner, on pourrait se demander si la théorie de la régulation n'a pas permis une certaine permanence temporelle de la critique adressée à l'économie néo-classique ? Se rejouerait en quelque sorte le clivage constaté par les historiens de la pensée, entre l'école positive de Simiand et la théorie pure de l'économie, dans la mesure où, à un siècle d'intervalle, la discipline semble gouvernée par les néo-classiques. Ce clivage a en réalité traversé très tôt la discipline puisque M. Zouboulakis signale que la tradition épistémologique ricardienne avait manifesté, au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, une hostilité à l'égard du marginalisme et plus généralement à la formalisation des doctrines économiques, laquelle impliquait selon elle une réduction du champ de l'économie par éviction de tout fondement historique et social à l'activité économique. L'enjeu d'une alternative se situait très certainement à ce même niveau d'analyse.

Le système de parenté intellectuelle que P. Steiner détecte entre l'économie positive durkheimienne et les régulationnistes tient tout d'abord à la méthodologie employée. Celle-ci apparaît commune aux deux écoles. Leur démarche repose sur des réflexions de nature historique, et sur un travail empirique approfondi. Par ailleurs, l'importance accordée par E. Durkheim puis par F. Simiand aux institutions qui influencent et structurent les relations économiques, constitue un point de proximité supplémentaire entre les deux courants. Toute l'hétérodoxie institutionnaliste insiste en effet sur le rôle des institutions (organisation de la production, répartition des revenus, système monétaire) dans la stabilisation puis la transformation des rapports sociaux, sans pour autant sous-estimer celui, réciproque, des agents sur ces institutions. L'étude de la société américaine constituerait, selon P. Steiner, un deuxième point de correspondance entre les deux écoles. Outre les contacts tissés par Simiand et Halbwachs avec les penseurs américains comme T. Veblen, J. R. Commons ou W. C. Mitchell, ce sont les analyses sur la dynamique du capitalisme américain qui permet de rapprocher les deux écoles car on sait que M. Aglietta a consacré ses premiers travaux

³¹ Nous estimons, à ce stade de notre travail, qu'il s'agit en effet d'une *école de pensée*, du moins en ce qui concerne le courant « parisien ». Les membres de ce courant ont, en dépit de divergences réelles tenant en particulier à la place de Marx dans leur dispositif théorique, entretenu des relations régulières, ont veillé à entretenir étroitement leur collaboration pour construire la dite théorie, publié en commun leurs résultats.

d'obédience régulationniste à cette économie, dans sa thèse plus particulièrement³². La proximité est telle « *que l'on trouve chez Simiand un effort très appréciable pour définir les traits majeurs du fordisme, et non pas quelques traits épars de celui-ci. Il offre une présentation intégrée de ceux-ci de telle manière qu'il répond à l'exigence rappelée par Boyer lorsqu'il s'agit de se démarquer des usages trop flous d'un concept central de la théorie de la régulation* » [Steiner, (2001), page 157]. La tradition hétérodoxe a donc survécu à la tentation hégémonique de la théorie néo-classique sur la discipline et l'école de la régulation y a vu sa filiation considérablement élargie.

L'enquête que nous avons menée sur l'implantation du marxisme en économie permet d'approfondir l'élucidation de la genèse de l'école de la régulation. Rappelons que la « tradition régulationniste » revendiqua d'emblée son inscription dans la théorie marxiste, à des degrés divers certes, mais inscription réelle tout de même. Nous avons remis en mémoire plus haut que deux des principaux économistes de la régulation, M. Aglietta et A. Lipietz avaient placé Marx au cœur de leur problématique respective, auteurs auxquels il conviendrait d'ajouter B. Coriat et A. Granou (Gauron), alors que les travaux de R. Boyer et J. Mistral avaient une coloration plus keynésienne mais demeurant dans une mouvance qualifiée de macroéconomie hétérodoxe³³. C'est dans le mouvement de retrait vis-à-vis de la pensée de Marx opéré au cours des années quatre-vingt par cette école que nous avons trouvé la justification d'une recherche sur la présence puis le déclin de Marx et du marxisme dans la science économique en France, recherche que nous avons publiée dans un ouvrage en 2001. Comment expliquer que la science économique ait rejeté dans l'ombre l'œuvre de K. Marx et celles de ses continuateurs ? Au-delà du parcours de la théorie de la régulation, c'est la fréquentation de la littérature économique dans son ensemble et la saisie de ses principales préoccupations qui nous ont incité à construire une interprétation du destin du marxisme en économie. La réalisation de cette recherche nous est apparue cruciale au regard des conditions dans lesquelles se délivre l'enseignement de l'économie au sein des universités françaises, mais aussi en raison de l'effervescence politique, intellectuelle, bien étrangère aux étudiants d'aujourd'hui, qui accompagna l'implantation de cette pensée dans le champ de l'économie. Au regard également du système capitaliste depuis la fin des années soixante-dix, qui a durci les conditions matérielles d'existence des populations, et organisé la montée des inégalités. Nous sommes tombés alors sur un étrange paradoxe. Le marxisme s'est affirmé en économie pendant une phase de croissance de plein-emploi mais accompagnée d'une politisation des universités, puis éteint pendant la crise et la déliquescence de l'activisme politique. Période passionnée, durant laquelle les économistes ne ménagèrent pas leurs efforts pour renverser la théorie néo-classique et, pour certains d'entre eux, l'ordre social. Il n'était pas envisageable, pour comprendre le déclin du marxisme, d'en rester à une vision géopolitique consistant à dire que ce déclin n'est que la conséquence de la chute de l'Union

³² P. Steiner insiste toutefois sur les divergences de fond qui subsistent entre l'économie positive de Simiand et la théorie de la régulation sur l'interprétation des transformations de l'économie américaine dans les années vingt trente. Voir le texte déjà cité de P. Steiner, notamment les pages 157-160. Sur M. Aglietta, outre sa thèse de doctorat d'État, son livre issu de sa thèse, on lira M. Aglietta, M. Fouet [1978], « Les nouvelles perspectives du capitalisme américain », *Économie et Statistique*, numéro 76, mai, p. 25-41, et M. Aglietta [1986], « États-Unis : persévérance dans l'être ou renouveau de la croissance ? » in R. Boyer (éd.), *Capitalismes fin de siècle*, Presses Universitaires de France, collection économie en liberté, p. 33-66.

³³ Sur les limites et l'obsolescence de la macroéconomie traditionnelle et des modèles macro-économétriques, se reporter à R. Boyer [1976], « La croissance française d'après-guerre et les modèles macroéconomiques », *Revue économique*, volume XXVIII, numéro 1, p. 882-939, ainsi que R. Boyer [1998], « De 'La théorie générale' à la nouvelle économie classique : une réflexion sur la nouveauté en macroéconomie », *Cahiers d'Économie Politique*, numéro 33, p. 7-56.

soviétique. Si cet événement a joué un rôle, des causes internes à la science économique méritaient d'être décortiquées. La période couverte dans notre investigation s'étale de 1950 à 2000 et est circonscrite au champ universitaire. Notre objectif était de mettre au jour les conditions de l'implantation du marxisme en économie à partir de 1950 et les raisons qui conduisirent à son déclin au détour de la fin de la décennie soixante-dix. Cela a nécessité une exploitation des archives, ouvrages et articles des principaux auteurs ayant traité de Marx et du marxisme, qu'ils furent explicitement marxistes ou bien marxistes, ainsi que des entretiens avec ces auteurs et un dépouillement des questionnaires qui leur furent proposés³⁴.

L'apparition de la théorie de la régulation avait, nous l'avons mentionné, suscité un certain engouement mesurable aux nombreuses controverses qui l'accompagnèrent. Mais cet engouement fut mêlé à une répulsion proportionnelle aux fondements marxistes de cette approche du capitalisme. On sait que l'Université française exprima une grande méfiance à l'égard des enseignants-chercheurs politiquement engagés à gauche et véhiculant dans leurs enseignements et leurs recherches les idées de Marx. Jusqu'à l'autonomisation de l'enseignement de l'économie dans les Facultés de Droit, le conservatisme des professeurs de Droit pouvait faire obstacle, par le jeu des recrutements, à toute implantation du message marxiste au sein de ces Facultés. À partir des archives et des entretiens individuels que nous avons exploités, il a été possible de montrer que le marxisme en économie ne fut pas véritablement absent des Facultés de Droit dans les années cinquante. La marginalité dans laquelle il se trouvait auparavant semble même s'atténuer à la faveur de certains facteurs d'une grande importance. C'est cette implantation progressive mais réelle du marxisme en économie qui va laisser une trace parfaitement repérable chez les régulationnistes.

Il est désormais admis, comme nous venons de le signaler, que la théorie de la régulation s'est construite autour d'un projet visant à intégrer l'approche historique dans l'analyse du capitalisme contemporain. D'une certaine manière, les théoriciens de la régulation peuvent être qualifiés d'héritiers des fondateurs de la *Revue économique* (J. Lhomme, les frères Marchal, J. Weiller, F. Braudel et H. Noyelle, le seul à être à l'époque véritablement hostile au marxisme), créée en 1950 et dont l'intention était d'ouvrir le champ de l'économie aux disciplines comme l'histoire et la sociologie dans la perspective d'une opposition méthodologique au marginalisme qui s'affirme en France au travers des auteurs comme J. Rueff, D. Villey ou encore L. Baudin. Le développement de ce programme s'étendra jusqu'au début des années quatre-vingt avant de connaître un coup d'arrêt imputable à l'affirmation d'une science économique académique dans laquelle prédomine la formalisation³⁵. Ce développement prendra appui sur la formation du courant « systèmes et structures » qui fera d'ailleurs l'objet d'un cours spécifique à la Faculté de Droit et d'économie de Paris dès le milieu de la décennie cinquante, et sur les nombreux échanges qu'ils auront avec les historiens et les sociologues, qui se concrétiseront par la production de travaux concernant les rapports entre l'économie et la sociologie dans des ouvrages de sociologie comme par exemple en 1958 le *Traité de sociologie* de G. Gurvitch dans lequel J. Lhomme et J. Weiller prirent en charge la partie « Économie politique et sociologie économique »³⁶.

³⁴ Voir l'introduction générale de notre ouvrage référencé dans la note 29.

³⁵ Lire l'article de P. Steiner [2000], « La *Revue économique*, 1950-1980. La marche vers l'orthodoxie académique ? », *Revue économique*, volume 51, numéro 5, septembre, p. 1009-1058.

³⁶ Voir le chapitre un, première partie, de notre livre sur le marxisme en économie, T. Pouch [2001], op. cité. P. Steiner livre une information supplémentaire en rappelant que J. Lhomme et A. Marchal furent les rédacteurs de

La mise en correspondance de la trajectoire scientifique que souhaitaient établir les fondateurs de la *Revue économique* et de l'objectif des économistes de la régulation se renforce dès lors que l'on rappelle que les premiers ont entretenu avec le marxisme un rapport étroit mais différent de celui recherché et revendiqué par les seconds. Notre enquête sur les origines de l'implantation puis du déclin de la pensée de Marx en économie dans les Universités françaises nous a conduits en effet à souligner que, très rapidement, les économistes français ont vu dans l'auteur du *Capital* un penseur que l'on pouvait difficilement ignorer, alors que le contexte intellectuel général de l'époque conduisait à penser, à l'instar de ce qu'avançait R. Aron dans son ouvrage de 1955 *L'opium des intellectuels*, que Marx et le marxisme ne tenaient plus guère de place dans la culture occidentale. Plusieurs raisons invitaient à considérer qu'il en fut autrement pour l'économie politique. Dès 1950 en effet, une rupture apparaît dans le regard que portent sur Marx les économistes français officiant dans les Universités. Jusque là, les connaisseurs de l'œuvre de Marx évoluaient en-dehors de cette institution universitaire (dans le syndicalisme ouvrier notamment) et formulaient de vives critiques à l'encontre des professeurs qui, soit ignoraient Marx, soit en distillaient une représentation tronquée³⁷. L'influence qu'exerça le courant des économistes chrétiens-humanistes dans le processus de reconnaissance de l'importance de l'œuvre de Marx a été de ce point de vue décisive. Quatre raisons incitèrent ces économistes à rouvrir les livres de Marx et à examiner leurs contenus³⁸. La première est d'ordre politique. Le poids du Parti communiste français dans la vie politique française, indissociable de celui de l'Union soviétique dans les relations internationales avant comme après la deuxième guerre mondiale et dans les débats intellectuels hexagonaux, l'entrée de ce parti politique au gouvernement, obligent les universitaires à s'ouvrir au marxisme ne serait-ce que parce que leur vision de l'économiste comme scientifique plongé dans la vie sociale rendait impossible une quelconque censure vis-à-vis du philosophe allemand. Ils se sont fait juges de leur temps. Mais la référence au marxisme ne s'est effectuée que sur le mode du pluralisme méthodologique et non sur celui de l'adhésion à l'économie de Marx, et encore moins au communisme. J. Marchal avait exprimé cette réserve dans son ouvrage de 1955, *Deux essais sur la marxisme*, où il indiquait que l'économiste avait intérêt à lire Marx, pour la richesse de son analyse de l'économie, mais conservait la plus grande réserve à l'égard de sa conception du monde et de son devenir (*outre notre ouvrage, nous renvoyons à l'annexe 2 de ce mémoire d'HDR*).

Cette remarque conduit à la deuxième raison expliquant la pénétration du marxisme dans l'enseignement de l'économie. Pressentant l'expansion de l'école néo-classique en France sous l'influence des ingénieurs économistes, ces professeurs inscrivirent leurs recherches et leurs enseignements dans une approche globale de l'économie, en tant que branche des sciences humaines, dans la mesure où ils considèrent que l'activité économique reste encadrée dans des dimensions institutionnelles et sociales. Une querelle méthodologique s'engagea alors, opposant les tenants de l'individualisme aux économistes privilégiant les systèmes et les structures. Cette orientation méthodologique prend précisément tout son sens

la section « Sociologie économique » de la revue *L'Année sociologique*. Se reporter à P. Steiner [2001], art. cité, notamment les pages 164-165.

³⁷ Ce fut le cas de J. Duret (pseudonyme de F. Koral, (1900-1971)), qui ironisait, dans la cinquième édition de son livre *Le marxisme et les crises*, daté de 1933 et publié chez Gallimard, sur l'évaluation des erreurs de Marx à laquelle se livrait l'Université française.

³⁸ Toutes les références aux essais, articles ou cours d'économie politique publiés par ces professeurs figurent dans le chapitre un de notre livre.

dans la création de la *Revue économique*. Dès les deux premiers numéros, J. Lecaillon signe un article intitulé *Marx et Keynes dans la pensée économique contemporaine*. Il engage le lecteur à prendre la mesure de l'importance de ces deux auteurs dans le renouvellement de la science économique, engendrant un questionnement sur la nécessité de produire une discipline pluraliste tournée vers des préoccupations humanistes nourries de catholicisme social et destinée à contrer la prétention hégémonique de la théorie néo-classique et son économie pure faisant abstraction des institutions et du social. Ce sont ces deux premières raisons qui nous incitent à mettre en correspondance ou, plutôt, à établir une filiation entre les économistes des années cinquante et les théoriciens de la régulation.

La troisième raison de l'implantation du marxisme en économie réside dans ce souci de construire une économie humaine, rompant avec la doctrine néo-classique qui enfermerait l'homme dans une logique mercantile de nature à rompre le lien social³⁹. Ce furent ces inquiétudes, enracinées d'ailleurs dans le traumatisme provoqué par la crise économique des années trente puis la guerre, qui incitèrent ces économistes à rouvrir l'œuvre de Marx et à en produire une lecture morale.

La quatrième raison nous est apparue, lors de notre investigation, pour le moins surprenante. Parmi les professeurs attachés à montrer la nécessité de se pencher sur la pensée de Marx, sur la dimension humaniste de l'œuvre de cet auteur, plusieurs venaient du mouvement corporatiste dont on sait qu'il fut un des ferments de l'esprit du gouvernement de Vichy à partir de 1940. Aux côtés de F. Perroux, L. Baudin, G. Pirou, J. Lhomme et J. Marchal apportèrent leur contribution à la recherche d'une troisième voie pour sortir du libéralisme et du socialisme. Offrir au marxisme une visibilité scientifique dans l'enceinte de l'institution universitaire laisse entendre qu'un processus de reconversion s'est effectué au tournant de la fin de la décennie quarante. Mais dans ce pôle des économistes chrétiens figure une exception, celle qu'incarne H. Bartoli. Contrairement à ses collègues, H. Bartoli tenta d'articuler humanisme et communisme. Dans *La doctrine économique et sociale de Karl Marx* publié en 1950, H. Bartoli admet que le marxisme est singulièrement absent en France pour aussitôt prendre une distance avec les interprétations exposés par les économistes ci-dessus cités. Il recherche au contraire à pénétrer le marxisme pour mieux participer au mouvement de l'histoire en train de se faire en ces années d'après-guerre. Il discerne dans le marxisme et le matérialisme des points de convergence avec la doctrine chrétienne et prend acte de la richesses de la pensée de Marx et des perspectives d'émancipation de l'homme qu'elle renferme. Selon lui, le communisme n'étouffe pas l'homme au profit de la société dans la mesure où celui-ci est agi, dit-il par amour⁴⁰. La posture d'H. Bartoli invitait par conséquent l'économiste à s'impliquer dans les affaires de la *Cité* autrement que sur le mode de la concession morale.

Si l'histoire de la pensée consiste à repérer les déterminants des discours et à saisir leurs éventuelles correspondances avec d'autres énoncés, il nous est apparu que le débat qui s'est engagé au sujet de l'interprétation du message de Marx entre les économistes s'est manifestement prolongé jusque dans la problématique de la régulation. La pensée marxiste en France se caractériserait par une stratification d'interprétations structurée autour du clivage

³⁹ Ce discours semble resurgir aujourd'hui avec les interrogations suscitées par la mondialisation et la « marchandisation » des sociétés. Voir sur ce point J.-P. Maréchal [2000], *Humaniser l'économie*, Desclée de Brouwer, collection Sociologie économique.

⁴⁰ On se reportera à H. Bartoli [1950], *La doctrine économique et sociale de Karl Marx*, Éditions Le Seuil, pages 383-385 notamment.

entre social-démocratie (gauche non communiste) et socialisme soviétique. On a vu précédemment que la théorie de la régulation s'était constituée non seulement contre les apories de l'école néo-classique mais également en réaction contre le courant du *CME*, issu de la cellule économique du PCF. Cette opposition à la gauche communiste à partir du début de la décennie soixante était déjà présente durant les années cinquante. Une partie des contributions à la revue *Économie et Politique* (*revue marxiste d'économie*), lancée en 1954, avait en effet pour objet l'analyse critique des interprétations de Marx et du marxisme suggérées par les professeurs des Facultés. Pour les contributeurs à ce débat, lesquels n'étaient d'ailleurs pas tous des économistes, comme en témoigne le cas d'H. Claude, agrégé de grammaire et auteur de l'ouvrage intitulé *Les monopoles contre la Nation, dix ans de trahison nationale*, publié en 1956 aux Éditions Sociales, la valeur scientifique du marxisme est indiscutable et la supériorité du socialisme sur le capitalisme démontrée par l'expérience et la réussite de l'économie soviétique. Cette profonde divergence de points de vue sur Marx et le marxisme fut annonciatrice des controverses futures portant sur des questions théoriques de première importance, à savoir la théorie de la valeur, la baisse tendancielle des taux de profit dans le capitalisme, la paupérisation de la classe ouvrière, la politique économique à mener pour moderniser l'économie française et le passage au socialisme à l'Ouest et plus particulièrement en France. Un économiste, professeur à Rennes puis à Paris, jouera un rôle de premier ordre dans la diffusion de ces controverses : H. Denis⁴¹. La stratification évoquée à l'instant de la pensée économique marxiste a aussi caractérisé le courant parisien de la régulation, dans la mesure où l'on retrouve, au moment de son apparition en 1974, des clivages similaires. Analyse de la théorie de la valeur et des lois de la concurrence chez M. Aglietta, rejet de la valeur et de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit chez un auteur comme R. Boyer.

Ces développements post-doctoraux invitent l'historien de l'économie à dépasser l'interprétation immédiate des conditions d'émergence des discours et à se placer dans une perspective beaucoup plus longue (une sorte de dynamique longue des idées économiques comme il en existerait une pour le capitalisme). C'est ce que nous appelons, dans le cadre de cette candidature à l'HDR, *l'hypothèse husserlienne*. Dans le troisième appendice du paragraphe traitant de la *Mathématisation galiléenne de la nature* figurant dans *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, appendice intitulé *L'origine de la géométrie*, E. Husserl avance que l'activité scientifique s'effectue à partir d'un processus de transmission des savoirs antérieurs, acquis réactivés et qui se sédimentent à nouveau pour devenir des matériaux opératoires. La science selon Husserl se tient en quelque sorte dans l'horizon de l'humanité, celle que nous vivons actuellement. En abordant des énoncés producteurs de vérité ou du moins d'intelligibilité sur le sens du monde, on est conduit dit-il vers les profondeurs historiques du savoir, dans la mesure où, lance-t-il en forme d'avertissement, il y aurait danger à totalement abandonner la vie scientifique aux seules activités logiques. Le recours à Husserl nous a semblé de la plus haute importance dans le contexte où évolue la science économique depuis environ vingt ans. En partant de l'idée que les sciences européennes n'ont plus rien à nous dire sur l'homme, sur la vie et donc sur le

⁴¹ Nous ne reviendrons pas, dans ce travail, sur l'adhésion d'H. Denis au courant corporatiste dans les années quarante, illustrant une fois de plus le travail de reconversion accompli par ce professeur, partiellement similaire à celui de ses collègues de la Faculté de Paris. Nous nous permettons de renvoyer aux pages 40 à 48 de notre livre déjà cité. La stratégie de reconversion de cet économiste après la guerre n'avait d'ailleurs pas échappé à son collègue A. Marchal, dans un livre publié en 1953 et intitulé *La pensée économique en France depuis 1945*. Rappelons tout de même que la figure quasi emblématique de cet économiste fut constamment mentionnée, parfois avec insistance, par les différents économistes que nous avons questionnés au cours de notre recherche.

monde, Husserl estimait que, pour revenir à la connaissance réelle, il fallait réinscrire la pensée dans le monde concret et dans l'histoire. Sans cette démarche, Husserl entrevoyait la marche vers un processus de destruction de la science elle-même. L'objet mathématique, cette idéalité, devait par conséquent être replacé dans une histoire. C'est bien le but que se fixa Husserl en rappelant que l'on ne pouvait comprendre la géométrie sans une appréhension des actes qui lui donnèrent naissance. Nous pensons que ce qui fut montré par Husserl à propos de la géométrie vaut pour l'ensemble des sciences et singulièrement pour la science économique. Nous voulons par là exprimer l'idée que, par l'affirmation d'une certaine forme de suprématie des mathématiques, les économistes ont très certainement emboîté le pas aux scientifiques qui oublient que les mathématiques sont aussi une affaire de philosophie et se sont du coup coupés de la vie. Une des issues pour Husserl à ce penchant pour l'auto-isolement de la science par rapport à la réalité est de construire une science résolument historique, fondée sur une chaîne de chercheurs laquelle fait de l'activité scientifique une œuvre.

La mise au jour des conditions de production de la théorie de la régulation pourrait alors consister à dévoiler sa tradition historique, ses conditions de possibilités de sens, celles qui partent de Marx pour prendre ensuite ses racines dans les luttes que menèrent contre la tentation hégémonique de l'école néo-classique, économistes humanistes et marxistes au tournant des années cinquante. Ces luttes prendront une tournure pleinement académique à partir du milieu des années soixante, lorsque s'engagèrent les controverses au sein même de l'Université, sur le développement, autour des acquis légués par F. Perroux ou C. Bettelheim, sur la valeur et les prix de production dans un contexte d'inflation, avec les travaux de C. Benetti, J. Cartelier, P. Maurisson, regroupés dans les *Cahiers d'économie politique*, de P. Salama et J. Valier parus pour la plupart dans la revue *Critiques de l'économie politique*, sur agriculture et mode de production capitaliste, thème sur lequel les marxistes confrontèrent leurs points de vue, C. Servolin, C. Viau et J. Cavailhès en particulier⁴². Entrant dans l'Université, se diffusant dans les thèses de Doctorat, les livres et les revues scientifiques, le marxisme, parfois associé au keynésianisme, déstabilise la théorie néo-classique qui connaît alors un creux. Cette dernière fut en effet contestée de tous les côtés. Nous pouvons y voir une résonance avec la thèse de Husserl. L'école néo-classique débouche, de par sa construction et ses hypothèses, sur un oubli de la vie, jette le voile sur l'histoire des hommes. Elle consacre son énergie scientifique à ôter la dimension historique, temporelle des choses. Le monde des hommes est en situation d'extériorité. Bien que dotés d'un capital scientifique provenant de leur formation, les théoriciens de la régulation se sont précisément efforcés de ne pas subordonner la réalité capitaliste aux idéalités mathématiques, comme le font désormais la grande majorité des économistes. Ils ont inscrits l'économie dans l'histoire, et cela restera un acquis de la macroéconomie contemporaine.

Un élément, que l'on ne trouverait pas aujourd'hui au sein de l'institution universitaire, permet de mieux saisir la réalité de cet engagement et de cette présence institutionnelle du marxisme en économie : l'influence des professeurs (R. Barre, A. Barrère, H. Bartoli, B. Ducros, J. Weiller, H. Denis...) qui ont formé ces étudiants. Par souci de pluralisme, s'accordant sur la qualité scientifique des travaux publiés, ces professeurs participent, de près ou de loin, à l'ouverture de l'Université et de la discipline au marxisme. Ces années furent, pour reprendre une expression de G. Deleplace dans son manuel d'*Histoire de la pensée*

⁴² Se reporter au chapitre II de notre ouvrage sur les économistes français et le marxisme, pages 49-105.

économique, des années de « haute théorie »⁴³. La théorie de la régulation a constitué la dernière couche sédimentaire de l'hétérodoxie à la française dans le champ de la science économique. Avec la disparition de l'Union soviétique, la montée en puissance du discours sur le non-respect des droits de l'homme dans les pays communistes (Union Soviétique, Cambodge, Vietnam, Cuba...), la présence de plus en plus affirmée de la philosophie anglo-saxonne qui a toujours cherché à discréditer le marxisme continental, l'écroulement en France du Parti Communiste, la reconnaissance des erreurs théoriques de Marx et la professionnalisation de l'économie (nous entendons par professionnalisation, un processus par lequel des producteurs de la science économique structurent et contrôlent le marché des idées économiques, au travers de leurs recherches, en créant notamment des univers scientifiques qu'ils présentent comme correspondants à la réalité et qui sont en mesure d'orienter l'offre et la demande de travaux économiques, des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs, des modes de publication des articles), on mesure aujourd'hui la réalité du déclin d'une force d'opposition théorique aux néo-classiques, en dépit des signes annonciateurs, encore embryonnaires selon nous, d'un renouveau du marxisme en économie, autour d'*Actuel-Marx* notamment⁴⁴. Une des conséquences de ce déclin est que l'option politique, qui accompagnait l'activité scientifique des économistes marxistes auparavant, à laisser place au parti pris anti-politique⁴⁵. Cette trajectoire a détourné les étudiants d'une démarche trans-disciplinaire en économie. Toutefois, il convient d'accorder un certain crédit aux recherches menées sur la monnaie par M. Aglietta, lequel, tout en s'éloignant de la théorie de la régulation qu'il contribua fortement à fonder, poursuit sa recherche d'une alternative à la théorie néo-classique. Il souligne avec détermination le funeste destin de la théorie monétariste, théorie qui connaît, dans le capitalisme actuel, son épreuve de vérité. On se démarquera malgré cela de ses propositions récentes sur l'avènement d'un « capitalisme patrimonial » ou d'une régulation du capitalisme mondial par des institutions supra-nationales. Les fondements de telles recherches apparaissent en effet davantage keynésiens que marxistes et incitent à penser que le capitalisme est l'horizon indépassable de nos sociétés⁴⁶.

Le travail d'élucidation des conditions de formation du discours régulationniste conduit inmanquablement à mettre en relief sa décomposition d'ensemble et, finalement, ses

⁴³ Nous avons repris cet aspect pour le discuter dans un article soumis à la *Revue d'histoire des sciences humaines* « Les conditions de l'implantation du marxisme en économie. Un point de vue sur l'expérience française d'après-guerre », p. 1-19, 2002. Cf. également G. Deleplace [1999], *Histoire de la pensée économique*, Éditions Dunod.

⁴⁴ J.-C. Delaunay, directeur de l'Atelier de Recherches Théoriques François Perroux, tente depuis quelques années de redonner une visibilité au marxisme, en tout cas à l'hétérodoxie, en organisant des séminaires annuels portant sur les spécificités du capitalisme contemporain. Voir J.-C. Delaunay (éd.) [2001], *Capitalisme contemporain. Questions de fond*, tome 1, et *Capitalisme contemporain. Des théorisations nouvelles*, tome II, Éditions l'harmattan, collection ART François Perroux. Voir notre contribution, T. Pouch [2001], « La science économique en France et la théorie de la valeur de Marx. Considérations sur d'interminables funérailles », in J.-C. Delaunay (éd.), *Capitalisme contemporain. Questions de fond*, tome I, Éditions l'Harmattan, p. 41-64. Sur les modes de recrutement des professeurs d'université, consulter J.-C. Delaunay [1999], « L'économie académique et son recrutement professoral », *L'homme et la Société*, numéro 131, janvier-mars, p. 45-64.

⁴⁵ Sur ce point, lire le dernier ouvrage de J. Sapir [2002], *Les économistes contre la démocratie. Pouvoir, mondialisation et démocratie*, Éditions Albin Michel, Bibliothèque d'économie.

⁴⁶ Voir M. Aglietta, A. Orléan [2002], *La monnaie entre violence et confiance*, Éditions Odile Jacob, ainsi que M. Aglietta [2002], « Le renouveau de la monnaie », in CEPII (éd.), *L'économie mondiale 2003*, Éditions La Découverte, collection Repères, p. 91-106. Du même auteur, « Le capitalisme de demain », *Notes de la Fondation Saint-Simon*, numéro 101, novembre 1998. Une critique des positions de M. Aglietta a été produite par M. Husson [2001], article cité.

renoncements. À ce titre, souligner comme le fait M. Aglietta, le destin funeste du monétarisme mériterait, sans doute, que l'on fasse de même s'agissant de la théorie française de la régulation.

DEUXIÈME PARTIE

Un parcours dans l'économie appliquée

Passer, comme nous l'avons fait, de l'histoire de la pensée économique, à l'économie du travail puis à l'économie agricole et rurale pour revenir, ainsi que le montre la deuxième section de la première partie, à l'histoire de la pensée par l'examen de l'apogée et du déclin du marxisme en économie, aurait de quoi surprendre messieurs les membres du jury tant apparaît sinieuse et peut-être instable la trajectoire que nous avons empruntée sur une douzaine d'années. Pour saisir ce parcours, il conviendrait en économie, de procéder, comme nous y invite le sociologue, pour comprendre la production et l'expérience de la science, à une réintroduction des *parerga* et *paralipomena*, c'est-à-dire des entours souvent occultés des textes, qu'on laisse en général de côté, et évoquer ce que fut jusqu'ici la vie d'un candidat et en particulier son existence professionnelle, l'ayant conduit à présenter, sur le tard, une telle candidature à l'HDR sans être un universitaire à temps plein¹. Les travaux d'économie du travail, portant plus spécifiquement sur l'insertion professionnelle comparée des sortants du niveau V de formation, apprentissage et lycées professionnels, réalisés au début des années quatre-vingt-dix dans le cadre de nos activités au *Département des Entrées dans la Vie Active (DEVA)* du *Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)*, et dont nous parlerons que très peu dans ce document, doivent être resitués dans cette perspective, celle d'un éloignement somme toute très commun vis-à-vis d'une carrière universitaire. La production de travaux sur l'économie agricole, prise notamment sous l'angle de l'économie internationale, pourrait se comprendre de la sorte. Rien ne nous prédisposait en effet à traiter d'un tel sujet ni à investir dans ce type de travail. Mais paradoxalement, ce détour par un organisme d'études et de recherches comme le *CEREQ*, puis par un établissement public, l'*Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*, finalement assez éloigné de la sphère de la recherche et de l'enseignement universitaire, a permis, par le biais des publications, une intégration partielle dans cette sphère. On pourra d'ailleurs tirer les enseignements de ces expériences successives dans la troisième partie que nous consacrerons à l'encadrement des étudiants.

[A] Un détour par l'économie de l'éducation et du travail

L'essentiel des travaux menés et publiés dans le cadre du *CEREQ* a porté sur la mesure de l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif français au niveau V de formation, c'est-à-dire des sortants de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et de Lycées professionnels (LP). La nécessité de construire une analyse comparative des insertions des sortants de ce niveau de formation s'était en effet vite imposée en dépit des clivages qui caractérisent les deux formations. Parmi ces derniers, l'ancrage de la formation d'apprentis dans une culture de métier, souvent indissociable d'une histoire des métiers et des corporations et donc de la préservation d'une activité artisanale et d'un savoir-faire par le processus de reprise d'une entreprise dans une économie dominée par les groupes industriels, constituait *a priori* un obstacle à la comparaison. De surcroît, la gestion décentralisée des formations d'apprentis, en quasi-adéquation avec les besoins locaux de main d'oeuvre, s'opposait à une comparaison dans la mesure où la formation professionnelle initiale restait du domaine de l'État². Il faut ajouter que la comparaison pouvait être délicate à entreprendre

¹ On aura reconnu ici les recommandations de Pierre Bourdieu, lesquelles structurent une partie de son œuvre qu'il consacra à la genèse sociale du travail scientifique ou artistique. Lire par exemple P. Bourdieu [1987], *Choses dites*, Les éditions de Minuit.

² L'exercice comparatif, encouragé à la fois par les Conseils économiques et sociaux régionaux ou les Conseils Régionaux, et par le *CEREQ*, est aujourd'hui contesté. Lire par exemple G. Moreau [2000], « Les nouvelles frontières de l'apprentissage. Études en Pays de la Loire », *Revue Française de Pédagogie*, numéro 131, p. 65-

car l'apprenti sort en quelque sorte du système éducatif par l'accession à un contrat de travail. Les formations offertes pouvant apparaître différentes d'un système à un autre, l'étude comparative exigeait par conséquent de prendre quelques précautions méthodologiques. Toutefois, outre la délivrance de diplômes nationaux comme le CAP ou le BEP, la comparaison se justifiait d'autant plus que ces formations ont été par le passé assimilées à des « voies de garage » pour des élèves ne pouvant prétendre rester dans la voie « longue » du système éducatif. Une façon supplémentaire de justifier le recours à la méthode comparative résidait dans le constat d'une augmentation régulière des effectifs d'apprentis (il y eut sur vingt cinq ans, soit entre 1974 et 1999, un doublement de apprentis), largement favorisée par des dispositifs étatiques (Loi de juillet 1971 en particulier) tournés vers une adaptation de la main d'œuvre aux marchés locaux du travail, alors que ceux des Lycées professionnels diminuaient. Cette croissance des effectifs de la population des apprentis se caractérisait au moment de nos travaux par une modification des origines scolaires de ces apprentis. Majoritairement issus des classes d'adaptation ou directement orientés après la cinquième durant les années soixante-dix, ils sortaient davantage de troisième ou de seconde à la fin de la décennie quatre-vingt, et notamment les filles. Une autre caractéristique de la formation d'apprentis fut le renouvellement de l'offre de spécialités de formation. Les spécialités de la mécanique, du bois et du bâtiment avaient vu leur place dans la hiérarchie des diplômes régresser au profit des formations aux métiers de l'alimentation, du commerce et des soins personnels, mouvement dessinant un processus de « tertiarisation » des spécialités de formation. Il faudrait pouvoir vérifier aujourd'hui la réalité de cette mutation au regard de la place qu'occupent les services dans l'économie nationale³.

À l'aide des enquêtes d'insertion professionnelle menées par le *DEVA* auprès de ces jeunes sortants de CFA et de LP, nous avons réalisé un travail statistique allant du classement des situations neuf mois après la sortie du CFA ou du LP jusqu'à l'estimation économétrique de variables pouvant influencer l'insertion professionnelle, estimation reposant des modèles probabilistes de type PROBIT ou LOGIT, a permis l'élucidation des facteurs déterminants l'entrée dans la vie active⁴ (*se reporter à l'annexe 3 de ce mémoire d'HDR*). Globalement, les apprentis accédèrent au marché du travail plus facilement et sur des contrats à durée déterminée que les sortants des Lycées Professionnels. Toutefois, subsistaient à la sortie des CFA, les clivages traditionnels liés au sexe (chômage et précarité du contrat de travail plus fréquent chez les apprenties) et à la détention du diplôme (chômage plus élevé pour les non titulaires du CAP), aux spécialités de formation, ou encore au maintien dans l'emploi chez le maître d'apprentissage.

74. Voir également G. Moreau [2000], « Les faux semblables de l'apprentissage », travail, Genres et Sociétés, numéro 3, p. 67-86, ainsi que G. Moreau [2000], « Les ombres portées de l'apprentissage », *Document de Travail, Centre Nantais de Sociologie*, p. 1-15. Lire également C. Baudelot et alii [1990], *Les apprentis dans la région des Pays de Loire*, Université de Nantes, INSEE, Direction Régionale du Travail et Observatoire économique de Nantes.

³ Sur la montée des services et leurs répercussions sur les secteurs, on peut renvoyer à J.-C. Delaunay et J. Gadrey [1987], *Les enjeux de la société de services*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

⁴ Ces investigations ont été publiées dans F. Colliot et T. Pouch [1991], « L'apprentissage au seuil de la décennie 90 : dynamisme ou stagnation ? », *Bulletin de Recherches sur l'Emploi et la Formation*, CEREQ, numéro 64, avril, p. 1-4, ainsi que dans F. Colliot et T. Pouch [1991], « Apprentissage ou Lycée Professionnel : des formations non concurrentes », *Bulletin de Recherches sur l'Emploi et la Formation*, CEREQ, numéro 70, novembre, p. 1-4. Voir également T. Pouch [1992], « Quelle insertion professionnelle pour les apprentis ? Les enseignements de l'économétrie », *Communication aux journées d'études sur l'insertion et le cheminement professionnels, CEREQ-Université de Paris I-Laboratoire d'économie sociale*, 27-29 mai, p. 1-24. Lire également T. Pouch [1993], « L'adéquation offre de formation-demande de main-d'œuvre : le cas de l'apprentissage », *Revue Sciences de la société, Cahiers du LERASS*, numéro 28, février, p. 131-143.

Les résultats de cette approche de statistique descriptive furent confirmés par les tests économétriques menés à partir d'un modèle probabiliste de type LOGIT. Rappelons que la régression logistique permet de mesurer une relation entre une variable à deux modalités (avoir un emploi ou non par exemple) et des paramètres X_i de type quantitatif ou qualitatif. La probabilité de connaître une situation sur le marché du travail quand les valeurs de X_i sont connues est par conséquent possible : $P(Y/X_i)$ avec Y variable aléatoire, de façon à calculer $P(Y=1)=F(X_1, X_2, \dots, X_n)$ où F est une fonction de répartition. Pour que le modèle soit identifiable, on sélectionne une modalité de référence, soit pour un individu :

$$P(Y_i=1)=1/1+\exp[-a-S_j b_j X_j]$$

La méthode d'estimation des a et des b_j est celle du maximum de vraisemblance⁵. Il apparaissait que la probabilité d'obtenir un emploi était d'autant plus élevée que l'apprenti sortant de CFA était détenteur du CAP. À cela s'ajoutait que cette probabilité pouvait être forte si l'apprenti était resté jusqu'en troisième dans le système éducatif « classique ». L'étude mentionnait également le poids de la variable régionale dans le processus d'insertion des apprentis. On remarquait par exemple que la région Alsace, qui se distingue généralement par un taux de chômage régional moins élevé que la moyenne nationale, disposait aussi d'un atout pour recruter les apprentis : sa proximité géographique avec l'Allemagne dont l'organisation de la formation a pu, directement ou indirectement, influencer la dynamique du marché du travail en Alsace.

Il restait à resituer la formation de l'apprenti dans une perspective d'une demande sociale exprimée par le secteur de l'artisanat en France. L'apprentissage se présente alors comme une réponse aux attentes de cet artisanat en matière de reproduction du savoir-faire et de pérennité du métier dans la mesure où l'emploi chez un artisan peut déboucher sur une reprise de l'activité ou sur une installation à son compte. On retrouve ici la progression traditionnelle apprenti-compagnon-artisan-maître d'apprentissage. La formation est un transfert de savoir-faire, un modèle culturel d'incorporation-appropriation du métier se différenciant nettement de la figure de l'ouvrier dans l'usine fordiste. B. Zarca nomme ce processus de transmission du savoir « la préservation de la civilisation de la main ». L'apprentissage est de ce point de vue un « marché professionnel du travail ». La qualification de l'apprenti, à l'issue du CFA est plus fréquemment reconnue comparativement à l'élève sortant du Lycée Professionnel. La proportion d'ouvriers qualifiés titulaires d'un CAP après le CFA était, au moment de l'enquête, de près de 80% dans l'artisanat, contre 50% dans l'industrie pour les diplômés ayant suivi la voie scolaire. Cette incursion dans la sociologie du travail, dans le regard que portaient des sociologues comme B. Zarca ou C. Gadéa sur la formation de l'apprenti, a pu constituer à l'époque, à la faveur d'un recrutement au CEREQ, une passerelle avec notre approche de la théorie de la régulation. Pour les économistes de la régulation, le rapport salarial était devenu parfaitement intégré et unifié et, par contrecoup, disparaissaient les figures autonomes d'autres rapports salariaux, dont l'apprentissage. Ainsi que le rappelait P. Veltz dans un article critique de la conception du fordisme qu'entretinrent les théoriciens de la régulation, à trop se fonder sur ces évolutions unifiées du rapport salarial d'après-guerre, les structures avaient fini par phagocytter les autres pratiques⁶. En opposant savoir

⁵ Se reporter à T. Amenüya [1981], « Qualitative Response Model : A Survey », *Journal of Economic Literature*, volume XIX, december.

⁶ Sur l'approche sociologique de l'apprentissage, se reporter à B. Zarca [1988], « Identité de métier et identité artisanale », *Revue Française de Sociologie*, volume XXIX, p. 247-273, ainsi que C. Gadéa [1990], « Les

professionnel étendu à l'ensemble des phases de production et subordination de l'ouvrier fordiste aux principes généraux de l'atelier, l'approche sociologique de l'artisanat et de l'apprentissage offre une image de l'entrepreneur en mesure de rompre avec celle avancée par J.A. Schumpeter. En effet, la crise du capitalisme incite l'économiste à rechercher dans la vision entrepreneuriale de Schumpeter les contours d'une sortie de crise, en faisant de l'innovation technologique un moyen de cette issue. L'application de cette interprétation de l'entreprise dans le capitalisme à l'artisanat ferait de celui-ci un gestionnaire alors qu'il est en réalité pénétré par un imaginaire professionnel indissociable d'une stratégie d'entreprise qui n'est pas toujours maximisante puisqu'elle s'articule à une rationalité économique où le profit n'apparaît pas comme l'objectif ultime de l'entreprise artisanale. Cette dernière assure au contraire la primauté de l'accomplissement professionnel, c'est-à-dire du travail bien fait, de l'exactitude et de la précision technique et de la rigueur dans la réalisation du travail. Cette interprétation de la formation par l'apprentissage mériterait d'être revisitée au regard des évolutions technologiques pouvant remettre en question ce mode de formation directement « valorisable » sur un segment particulier du marché du travail dans la mesure où les savoirs et compétences acquis peuvent être déstabilisés par les exigences de mobilité qu'induisent les mutations technologiques et leur impact sur la formation des salaires à la sortie de CFA ou du système éducatif⁷. Cette remise en question s'identifierait alors à un glissement identitaire de l'artisan et de l'apprenti les poussant à accorder une place plus grande aux critères de gestion et moindre à la seule activité de production et finalement au mûrissement à long terme de l'activité⁷.

[B] Production des politiques agricoles et guerre commerciale

Les investigations que nous avons menées, presque par la force des choses, depuis une décennie sur l'économie de l'agriculture, ne nous ont pas véritablement éloignés de la théorie de la régulation. On sait en effet qu'une des préoccupations d'un auteur comme R. Boyer était de montrer que les problématiques de la régulation pouvaient rendre compte de spécificités sectorielles. La recherche menée par P. Bartoli et D. Boulet à la fin des années quatre-vingt sur la sphère viticole et contenue dans une thèse de doctorat d'État en 1990, a offert à la théorie de la régulation l'opportunité de vérifier la portée et la signification de son approche du capitalisme à un niveau sectoriel, celui de la viticulture, sans pour autant que cette opportunité ne soit réductible à une application mécanique des concepts de la théorie de la régulation au secteur étudié⁹. L'originalité de la démarche de Bartoli et Boulet réside dans l'habileté avec laquelle ils ont évité le piège d'une application stricte de l'analyse du fordisme au secteur viticole au profit d'une utilisation de la méthode de la théorie de la régulation. Ils

artisans et les formes inclassables des savoirs professionnels », *Technologies, Idéologies, Pratiques*, numéro IX/2, p. 59-69. Voir aussi P. Veltz [1983], « Fordisme, rapport salarial et complexité des pratiques sociales : une perspective critique », *Critiques de l'économie politique*, numéro 23-24, avril-septembre, p. 30-42.

⁷ On trouve cette idée dans M. Sollogoub et V. Ulrich [1999], « Les jeunes en apprentissage ou en lycée professionnel : une mesure quantitative et qualitative de leur insertion sur le marché du travail », *Économie et Statistique*, numéro 323, mars, p. 31-54.

⁸ On trouvera une analyse de cette dérive possible dans B. Zarca [1986], *L'artisanat français : du métier traditionnel au groupe social*, éditions Économica.

⁹ Cf. le condensé et le prolongement de la thèse de ces deux économistes de l'INRA dans P. Bartoli et D. Boulet [1990], « Conditions d'une approche en termes de régulation sectorielle. Le cas de la sphère viticole », *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, numéro 17, quatrième trimestre, p. 7-38, ainsi que R. Boyer [1990], « Les problématiques de la régulation face aux spécificités sectorielles. Perspectives ouvertes par la thèse de Pierre Bartoli et Daniel Boulet », *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, numéro 17, quatrième trimestre, p. 39-76.

ont pu ainsi analyser les conditions de formation des modes de régulation sectorielle et de leur érosion. Cette recherche prolonge en quelque sorte les tentatives antérieures construites par M. Campinos-Dubernet sur le secteur du bâtiment et des travaux publics ou par B. Coriat sur la pétrochimie et l'industrie de *process*.

Nos travaux d'économie agricole ont emprunté une trajectoire différente. Ils se sont situés sur trois domaines différents : celui de l'histoire de la Politique Agricole Commune, de l'analyse économique des politiques agricoles et de la formation de l'économie rurale en France; celui des « relations » économiques internationales ; plus récemment, celui du devenir de la Politique Agricole commune, notamment par le questionnement mené à propos de l'émergence des activités de services en agriculture en tant qu'issue à la crise de l'agriculture européenne.

À la faveur des critiques adressées à la Politique Agricole Commune (PAC) et du conflit commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne qui éclata au milieu de la décennie quatre-vingt avec l'ouverture de l'Uruguay-Round, l'agriculture retrouve un intérêt que les économistes avaient auparavant négligés. Les enseignements d'économie agricole à l'Université et les recherches économiques sur l'agriculture furent en effet délaissés à mesure que l'industrie puis les services affirmaient leurs positions dans les appareils productifs nationaux au détriment du secteur agricole. Sans retrouver la position qui fut la sienne dans le champ de l'économie physiocratique ou classique, l'agriculture a tout de même été l'objet, ces dernières années, d'un réel processus d'investigation, en particulier sous l'angle des « relations » commerciales internationales. Il y aurait, selon, plusieurs raisons à ce retour des économistes vers des analyses d'économie agricole. Elles vont être successivement analysées.

1.1 L'agriculture entre histoire et théorie

La première est indissociable de la création et de la dynamique de la PAC. La PAC a en effet une histoire qui se confond avec celle de la construction européenne dont elle fut durant longtemps la seule politique commune. Au moment de sa formation, elle définissait en quelque sorte un *paradigme productif*, c'est-à-dire une façon de penser la production agricole et sa dynamique, globalement partagée par l'ensemble des acteurs ayant un lien ou un intérêt direct dans l'activité agricole. Axé sur l'innovation technique, l'exode rural et des mécanismes d'intervention sur les principaux marchés agricoles, ce *paradigme productif* a largement et incontestablement contribué à l'efficacité de l'économie européenne. L'objectif d'autosuffisance alimentaire était d'autant plus important à atteindre qu'il était partagé à la fois par les américains et par les membres signataires du Traité de Rome. L'esprit de la PAC était de promouvoir la construction d'une zone économique affranchie de la dépendance alimentaire dans un contexte de fin de guerre mondiale et par la suite de tensions géopolitiques. Les contempteurs actuels de la PAC oublient que l'Europe, au début des années trente, entra dans une longue période de pénuries alimentaires, conséquence directe de la première grande crise capitaliste du vingtième siècle et de la seconde guerre mondiale alors qu'elle mangeait globalement à sa fin entre 1920 et 1929. L'Europe agricole opéra une régression de plusieurs décennies dont les historiens ont pu mesurer les effets sur le développement d'une économie parallèle et sur la santé publique, en particulier sur les retards de croissance des enfants européens¹⁰. Des pays comme la France sont entrés au début du

¹⁰ Lire sur ce point J.-M. Gaillard et A. Rowley [2001], *Histoire du continent européen, 1850-2000*, Éditions du Seuil, collection Points-Histoire, notamment le chapitre VII.

vingtième siècle dans une dépendance alimentaire structurelle, qu'a amplifiée la guerre en raison de la décroissance des importations. Replacée dans cette perspective historique de long terme, la création de la PAC prend une toute autre résonance. Elle souligne l'extraordinaire avancée de la production agricole et des gains de productivité dégagés par ce secteur. Pour reprendre une expression de P. Bairoch, la PAC a permis à l'Europe d'accomplir une « troisième révolution agricole »¹¹. Exposée au risque de la dépendance alimentaire après la guerre, et dans un contexte de clivages géopolitiques accentués par la puissance économique et militaire de l'Union soviétique, l'Europe créa la PAC avec la bienveillance relative des États-Unis, ne serait-ce que pour ne pas la voir tomber, après la construction du Mur de Berlin, sous la dépendance de l'Est socialiste.

Mais la naissance de la PAC prit appui sur des expériences nationales antérieures de politiques agricoles. Elle n'a pas été créée *ex nihilo*. Contrairement à l'Angleterre qui opta dès 1847 avec l'abrogation de la Loi sur les blés pour un sacrifice de son agriculture au profit de l'industrie, l'Allemagne et la France eurent recours à des politiques agricoles protectionnistes. À la fin du dix-neuvième siècle, deux modèles économiques s'affrontent. D'un côté donc, l'Angleterre qui, sous l'impulsion théorique de D. Ricardo, s'engage dans la voie de l'industrialisation accélérée laquelle nécessita une accumulation de capital importante obtenue par un partage salaire-profit favorable aux manufactures. Dans une célèbre controverse avec T. R. Malthus, Ricardo démontre le gain que peut obtenir l'Angleterre en important des blés moins chers en provenance de l'étranger, ce moindre coût de l'importation se répercutant sur le salaire, à l'époque indexé sur le prix du blé. Il préconisa, à la suite de sa démonstration, l'abrogation des *Corn Laws*. La fonction du commerce extérieur chez Ricardo était donc bel et bien d'importer moins cher des produits entrant dans la composition du salaire comme le blé dans la perspective d'un redressement des profits, ce dernier entrant dans une relation inverse avec le salaire¹². L'Angleterre était en mesure d'exporter des céréales jusqu'en 1750 environ. L'évolution de sa population provoqua par la suite des difficultés d'approvisionnement que la croissance de la productivité agricole ne compensera que partiellement. À l'orée du dix-neuvième siècle, l'Angleterre ne sera plus autosuffisante. Mais le recours à l'importation de céréales est contraint par l'existence des *Corn Laws* laquelle préoccupe Ricardo qui n'y voit en réalité qu'un obstacle facilement surmontable. Outre le progrès technique, l'abrogation de la *Loi sur les blés* constitua un élément de réponse aux yeux de Ricardo. Cet auteur s'impliqua donc dans un débat à la fois économique et politique, dans la mesure où la question était bien de savoir si l'Angleterre, en tant que puissance naissante, pouvait dépendre de l'étranger pour son approvisionnement alimentaire.

De l'autre côté, l'Allemagne et la France, pays qui eurent recours au protectionnisme pour s'affranchir de la domination britannique et stimuler une industrie dont le développement ne pouvait avoir, par ces effets d'entraînement, que des répercussions favorables sur l'activité agricole. Le profil de l'économie française fut toutefois plus complexe. Si l'objectif des Lois Méline de 1892 était bien de dresser des barrières aux importations destinées à favoriser la production domestique, elles avaient aussi pour but d'isoler l'agriculture d'une certaine

¹¹ Voir P. Bairoch [1989], « Les trois révolutions agricoles du monde développé : rendements et productivité de 1800 à 1985 », *Annales ESC*, 2, mars-avril, p. 317-353. Dans le même registre, J.-C. Asselain et B. Blancheton [2000], « Les équilibres vitaux : la dépendance alimentaire de l'Europe », *Revue économique*, volume 51, numéro 2, mars, p. 195-212.

¹² D. Ricardo [1815], *Essai sur l'influence d'un bas prix du blé sur les profits*, édition Piero Sraffa, Tome IV, Édition Économica, 1988, pour la traduction française, et D. Ricardo [1817], *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Éditions Flammarion, 1992, pour la traduction française.

modernisation, en préservant ces méthodes traditionnelles de production rythmées par les saisons et fondées sur des comportements frugaux, autarciques, où l'épargne constituait l'attitude raisonnable à suivre. L'Allemagne quant à elle releva également ses tarifs douaniers sous la pression des agriculteurs et des industriels, relèvement dont bénéficia l'Empire en raison de la hausse des recettes fiscales¹³.

L'Europe continentale n'en était donc pas à sa première expérience de politique agricole lorsque la PAC fut créée. Mais l'interventionnisme étatique, au début du vingtième siècle, prend une toute autre dimension. Aux raisons politiques qui caractérisèrent les Lois Méline, s'ajoutèrent des raisons économiques liées à l'instabilité chronique des marchés agricoles que la théorie néo-classique n'a jamais voulu admettre. Une série de crises successives, sectorielles ou induites par les crises générales du capitalisme conduisirent les États à préconiser des mesures d'intervention et de régulation des marchés agricoles (crise viticole en France durant l'année 1907). Aux États-Unis, on assista à l'instauration de mesures destinées à rééquilibrer les rapports entre agriculteurs et les industries d'aval en 1922, d'une politique d'intervention directe sur les marchés agricoles à partir de 1932-33 dans un contexte de crise générale du capitalisme américain et de définition d'une nouvelle politique économique sous l'Administration démocrate de F.D Roosevelt. Ces politiques agricoles ont contribué au soutien des prix et donc des revenus des producteurs et enclenché une dynamique productive visant à accroître les gains de productivité de l'agriculture. On retrouvera dans l'Europe du Marché Commun cette orientation sous l'impulsion d'abord de la France lors de la politique de modernisation de l'agriculture française. Outre les modernisateurs de la haute Fonction Publique et du Plan, la fraction moderniste des agriculteurs, regroupés pour l'essentiel dans la jeunesse Agricole Chrétienne (JAC), entrepris une vaste opération de négociation avec l'État, la fameuse « co-gestion », pour lancer ce secteur sur la voie de la croissance et de la participation à la croissance macroéconomique d'ensemble, par rejet des pesanteurs antérieures ayant fixé l'agriculture dans un rôle passéiste et coupé du monde économique réel. L'agriculture était tournée vers l'avenir et non plus, comme sous la troisième République, vers son passé. Elle entra dans un processus de participation active au progrès général de la société. La politique agricole française s'est inscrite de ce point de vue dans un nouveau rapport au monde et devenait, à l'instar de la science économique sous l'influence de Keynes, une science d'application concourant au progrès des sociétés¹⁴. La PAC n'a pas eu d'autre objectif après la signature du Traité de Rome. L'ambition était de sortir les pays membres du Marché Commun de la dépendance alimentaire, mais aussi de moderniser le secteur agricole en Europe pour qu'il soit apte à répondre aux exigences d'un nouveau régime d'accumulation du capital.

Dans une économie marché livrée aux crises et aux fluctuations des prix et des quantités, il apparaît nécessaire d'établir des pratiques d'intervention sur des marchés agricoles par

¹³ Lire l'imposante étude que livra M. Tracy sur ce thème dans M. Tracy [1982], *Agriculture in Western Europe, Challenge and Response, 1880-1980*, Jonathan Cape, Édition Économica, 1982 pour la traduction française. Nous renvoyons également à C. Servolin [1985], « Les politiques agricoles », in J.-Y. Leca (éd.), *Traité de Sciences Politiques*, tome IV, Presses Universitaires de France, ainsi qu'à T. Pouch [2002], « L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est-ce qu'une politique agricole ? », *Économie Appliquée*, tome LV, numéro 1, p. 167-194.

¹⁴ Voir A. Barrère [1975], « L'actualité du message keynésien », préface à A. Hansen [1953], *Guide to Keynes*, Mac Graw Hill, édition française de 1975, *Introduction à la pensée de Keynes*, Édition Dunod, p. V-XIII. Pour le cas agricole, voir D. Bergmann [1950], « Les principes directeurs d'une politique agricole française », *Économie Rurale*, numéro 34, p. 3-21. Se reporter également à notre article paru en 2002 dans la revue *Économie Appliquée*, cité dans la note précédente.

définition instables. Aux aspects historiques et politiques s'ajoute la dimension théorique. La théorie néo-classique contient en effet des outils normatifs permettant de dresser des critères d'évaluation des décisions publiques. La formation d'un équilibre paréto-optimal permet en ce sens d'apprécier les effets d'une politique d'intervention sur le marché et en particulier sur les prix à la production. Suivant la démarche de Pareto, la théorie néo-classique n'envisage l'intervention de l'État que si elle n'entraîne pas de modification de la répartition des biens conduisant à l'éclosion de distorsions de concurrence. L'équilibre ne peut être modifié que s'il ne perturbe pas la situation d'un agent. Que la théorie néo-classique ait besoin, pour aboutir au résultat qu'un équilibre économique général optimal au sens de Pareto était possible, d'hypothèses très restrictives a été suffisamment montré et critiqué pour qu'il ne soit pas indispensable d'y revenir¹⁵. Rapportée au cas de l'agriculture, cette analyse des limites de la théorie de l'équilibre général prend une dimension plus précise. La dynamique des marchés agricoles se caractérise en effet par des fluctuations d'une amplitude telle qu'elles éloignent souvent l'offre et la demande loin de l'équilibre par le biais d'oscillations explosives comme le montre par exemple le célèbre cycle du porc.

Les travaux de J.-M. Boussard ont bien montré que de telles oscillations engendrent des pertes de bien-être collectif appelant l'intervention de l'État. Atteindre la stabilité du marché passe par des mécanismes de régulation ou d'intervention qui orientent la production et contribuent à la formation de l'équilibre¹⁶. La légitimité d'une politique agricole peut par conséquent être vue comme une réponse à l'instabilité des marchés. Nous sommes renvoyés en cela au délicat problème de l'influence des quantités produites et demandées sur les prix agricoles. Cette relation est plus connue sous le nom de « loi de King », du nom du Secrétaire de la Commission de la Comptabilité Publique du Duché de Lancaster qui, à la fin du XVII^e siècle, formula sa thèse selon laquelle une faible récolte de blé entraîne une augmentation du prix au-dessus du prix d'équilibre, et selon une disproportion croissante, alors qu'une récolte abondante aura l'effet inverse. L'explication de cette « loi de King » réside dans le constat statistique d'une inélasticité de la demande par rapport au prix d'un bien agricole. Une augmentation de la récolte aura donc pour effet d'amputer le revenu du producteur car l'excès d'offre ne trouve pas de demandeurs suffisamment nombreux pour absorber sa production¹⁷.

L'agriculture constitue donc un secteur dans lequel les mécanismes purs du marché ne fonctionnent pas, ce qui justifie le recours à des pratiques interventionnistes. Les producteurs agricoles ne peuvent en effet être assimilés au producteur de la théorie microéconomique standard. Ils ne connaissent pas précisément le prix de marché auquel ils vendront leur production après récolte. Ils ne travaillent que sur des prix anticipés et non des prix d'équilibre. Les propriétés d'optimalité du marché ne sont par conséquent pas respectées, en raison de l'inélasticité de la demande, renvoyant à la « loi de King ». Si, comme nous l'avons vu précédemment, une politique agricole a pour fonction de concourir au progrès général de la société, elle a également, prise sous l'angle des limites de la théorie de l'équilibre

¹⁵ Nous renvoyons à un article de base sur ce thème, G. Destanne de Bernis [1975], « Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général », *Revue économique*, numéro 6, p. 884-928.

¹⁶ On lira sur ce point J.-M. Boussard [1988], « Maîtriser la production agricole », *Revue Française d'Économie*, volume III, numéro 4, p. 239-261; J.-M. Boussard [1994], « Revenus, marchés et anticipations : la dynamique de l'offre agricole », *Économie Rurale*, numéro 220-221, mars-juin, p. 61-68; J.-M. Boussard [2000], « Faut-il encore des politiques agricoles ? », in *Déméter, Économie et stratégies agricoles*, éditions Armand Colin, p. 139-204.

¹⁷ Se reporter à H. Guitton [1938], *Essai sur la loi de King. Étude des relations entre les mouvements de l'offre et les mouvements de prix*, Librairie du Recueil Sirey. L'approche microéconomique formalisée de cette loi se trouve dans G. Abraham-Frois [1986], *Économie Politique*, éditions Économica.

économique général, pour objectif une allocation des ressources plus efficace que celle transitant par le marché¹⁸. Faut-il en déduire que la construction d'une politique agricole obéit à une nécessité théorique ? Il n'est pas nécessaire d'être un adversaire de l'école néo-classique pour doter une politique agricole des vertus de l'efficacité économique. Les développements récents de l'analyse néo-classique montrent que la construction d'un dispositif de régulation des marchés agricoles peut très bien s'inscrire dans le cadre de cette analyse, et contribuer à s'affranchir de la dichotomie trop simpliste entre le marché et l'État. Le marché peut conserver sa mission d'élévation du bien-être collectif tout en ayant intégré des mécanismes régulateurs sans que ceux-ci d'engendrent des distorsions de concurrence. Une politique agricole s'entendrait alors comme une organisation générale des marchés facilitant la convergence des attentes et des objectifs des producteurs, des consommateurs et de l'État. Les travaux de O. Williamson et de C. Ménard ont justement montré qu'il était envisageable d'organiser des marchés sans que l'organe régulateur ne se substitue aux mécanismes du marché et à ses signaux. Le processus de maîtrise du marché déboucherait ainsi sur la production de biens publics dont on sait que le marché n'est pas le plus efficace à les proposer aux agents¹⁹. On s'acheminerait de ce point de vue vers une politique agricole duale offrant d'un côté une meilleure visibilité aux signaux du marché et de l'autre des biens publics comme l'environnement, la gestion de l'espace et de la biodiversité, mal valorisés par le marché. Cela n'est pas sans rappeler le principe du ciblage des politiques publiques, que l'on doit à J. Bhagwati, consistant à attribuer à chaque objectif un instrument spécifique. La politique agricole se définirait par conséquent comme un ensemble de mesures visant à promouvoir la fonction marchande de l'agriculture afin de garantir sa compétitivité sur les marchés mondiaux, tout en valorisant sa fonction non marchande par un système d'aides découplées de l'acte de production versées aux producteurs de biens collectifs (*se reporter à l'annexe 4 de ce mémoire d'HDR*). Tel est bien l'enjeu des réformes de la Politique Agricole Commune dans un contexte de démantèlement généralisé des dispositifs de subventions impulsé par les négociations à l'OMC²⁰.

L'inscription d'une politique d'intervention dans l'économie agricole soulève ici un problème intéressant, celui de la fonction de l'économiste dans la société. Elle prend une dimension toute particulière concernant l'agriculture car l'économiste s'est souvent impliquée dans la définition d'une politique agricole ou dans sa critique. Au risque de schématiser, la période qui s'est ouverte depuis le début des négociations multilatérales en Uruguay en 1992 et qui a concerné directement le secteur agricole, a fait surgir un clivage entre les économistes, les uns favorables à des réformes radicales de la PAC, allant dans le sens d'une remise «au marché» de ce secteur, leurs opposants se faisant les thuriféraires de l'interventionnisme. En découlait un processus de mise en catégorie des économistes. Les premiers étaient étiquetés néo-classiques, donc libéraux et modernes, les autres keynésiens, voire marxistes, par conséquent archaïques. C'est oublier que la frontière entre libéraux et keynésiens est moins

¹⁸ Nous renvoyons le lecteur à notre article paru dans *Économie Appliquée*, T. Pouch [2002], « L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est-ce qu'une politique agricole ? », art. cité.

¹⁹ Se reporter à O. Williamson [1975], *Markets and Hierarchies*, New York, Free Press, ainsi qu'à C. Ménard [1990], *L'économie des organisations*, éditions La Découverte, collection Repères. Voir également C. Ménard [1989], « Les organisations en économie de marché », *Revue d'économie politique*, numéro 6, novembre-décembre, p. 771-796.

²⁰ Cf. J. N. Bhagwati [1971], "The Generalized Theory of Distorsions and Welfare", in J. N. Bhagwati and al. (eds), *Trade, Balance of Payments and Growth*, North Holland, chapter 4. Voir également, sur le cas agricole, A. Gohin, O. Gorin, H. Guyomard et C. Le Mouël [1999], « Interprétation économique, avantages et limites du principe de découplage des instruments de soutien des revenus agricoles », *Notes et Études Économiques*, numéro 10, octobre, Direction des Affaires Financières, MAP, p. 9-37.

nette qu'il n'y paraît à première vue. Nous avons tenté de montrer, dans un travail ayant fait l'objet d'une communication au séminaire du *Centre de Sociologie de l'Éducation et de la Culture* organisé par P. Bourdieu au *Collège de France* et à l'*EHESS*, que l'école française d'économie rurale avait été en quelque sorte bornée par la théorie néo-classique et par le keynésianisme. Les économistes ruraux, tous de formation ingénieur, ont produit, à partir des années cinquante, des travaux et des recherches s'inscrivant dans une problématique keynésienne, en raison de la formation des politiques agricoles en Europe et en France, mais l'outillage était néo-classique. Un regard rétrospectif sur la Revue *Économie Rurale*, émanation de la *Société Française d'Économie Rurale (SFER)*, montre que la grande majorité des articles furent publiés par des économistes accoutumés à la formalisation mathématique, au calcul économique et aux techniques quantitatives qu'ils ont acquis lors de leur passage aux États-Unis (cas de J. Klatzmann, H. de Farcy ou D. Bergmann) dans les années quarante. Les économistes « ruraux », par le recours qu'ils eurent au langage et aux techniques mathématiques des néo-classiques, ont œuvré pour une meilleure prise en compte des défaillances du marché et pour souligner la légitimité des mécanismes d'organisation en économie. Ils furent en quelque sorte les continuateurs d'une approche articulant l'axiomatique néo-classique et les impératifs économiques de l'État, approche qui renvoie au statut de l'économie walrasienne dans le champ de la science économique. On sait en effet, depuis les travaux de H. Dumez, que les ingénieurs avaient vu, dans la théorie de Walras, une opportunité pour appliquer leur savoir théorique à la réalité économique (Ponts et Chaussées, transports ferroviaires...), dans la mesure où les principes de l'Économie pure de cet auteur se prolongeaient dans une Économie appliquée laquelle permettait de répondre au souci de l'Administration publique et des industriels en matière d'infrastructures et d'élévation de la production tout en domestiquant les risques²¹.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, l'État, en intervenant massivement sur les structures économiques de la Nation, éprouve le besoin de s'en remettre aux ingénieurs, réputés fins techniciens, au détriment des économistes universitaires, trop littéraires. Ces ingénieurs, héritiers du groupe *X-crise*, voient l'économie comme une série de variables et de flux à optimiser par un système d'actions précises. L'agriculture entrera de plain pieds, et ce dès la fin de la guerre sous l'impulsion du Ministre P. Tanguy-Prigent, dans cette phase de modernisation de la structure agricole française. L'agriculture ne pouvait rester la vestale figée veillant sur ses valeurs d'antan. Elle contribuera, en tant que secteur économique intégré, à l'éclosion d'une puissance économique notamment à partir de 1958, ponctuée par de violentes oppositions des organisations professionnelles (FNSEA et Chambres d'agriculture en particulier) arc-boutés sur l'agrarisme, c'est-à-dire sur une représentation ancestrale de l'agriculture réactivé par le Gouvernement de Vichy puisant son idéologie dans le catholicisme. Ce sont cinquante années de transformations profondes qui s'engagèrent dont il convient de rappeler les grands axes. Diminution massive du nombre d'actifs travaillant dans le secteur agricole, les effectifs passant de plus de cinq millions en 1950 à moins de un million en 2000, soit moins de 4% de la population active (tableau 1). Sur la même période,

²¹ Lire sur ces points H. Dumez [1985], *L'économiste, la science et le pouvoir*, Presses Universitaires de France, collection Sociologies. Pour le cas de l'agriculture, se reporter à D. Bergmann [1953], « Les données techniques nécessaires au calcul économique en agriculture », *Économie Rurale*, numéro 18, octobre, p. 11-32, ainsi que D. Bergmann [1957], « Les principes directeurs d'une politique agricole française », *Économie Rurale*, numéro 34, octobre, p. 3-21 ; J. Klatzmann [1962], « Recherche opérationnelle et agriculture », *Cahiers de l'ISEA*, numéro 122, février, p. 56-79 ; voir également T. Pouch [1997], « La formation de l'économie rurale en France (1948-1970) », *Communication au Séminaire de Sociologie de l'Éducation et de la Culture*, Collège de France et École des Hautes Études en Sciences Sociales, 26 mai, p. 1-28.

on assiste au passage de 2,3 millions d'exploitants agricoles à 640 000 en 2000, à la montée des formes sociétaires d'exploitations agricoles (GAEC, SCEA et EARL), même si l'exploitation familiale demeure prédominante, à la substitution massive du capital au travail, et à l'élévation massive des rendements dans les productions végétales, le blé en particulier puisque l'on est passé de 18 à plus de 70 quintaux par hectare en moyenne. La baisse des prix agricoles, notamment à partir du début des années soixante-dix, laissant entendre que la PAC, avec ses mécanismes de soutien, a davantage encadré cette baisse qu'elle ne l'a empêchée, offrant aux industries de la transformation le bénéfice des gains de productivité dégagés par l'agriculture dans la mesure où ces industries consomment la quasi-totalité des consommations intermédiaires en produits agricoles à pour destination la transformation. Les prix agricoles à la production des produits soumis au régime de la PAC (céréales, lait, oléagineux et sucre) n'ont en effet pas suivi l'évolution à la hausse des prix des biens alimentaires²². Les chiffres 2000 de la comptabilité nationale montrent que la valeur ajoutée dans le secteur de la transformation est supérieure à celle dégagée par l'agriculture, 3,5% contre 2,5% du Produit Intérieur Brut national. Enfin, l'accession de la France au rang de grande puissance agro-exportatrice. Depuis 1977, l'économie française a structurellement et durablement basculé dans l'excédent commercial agroalimentaire. Mais là encore, c'est l'industrie de la transformation qui tire vers le haut l'excédent (les produits des IAA représentent 19% du solde de la balance commerciale de l'industrie nationale) (se reporter à la section 1.3 pour un aperçu des principaux aspects de la structure du commerce extérieur français de produits agricoles et alimentaires.

TABLEAU 1
Populations agricole et rurale en France

	1954	1990	1997
<i>Effectifs en millions</i>			
Actifs agricoles	5.1	1.3	0.9
Ménages agricoles	9.7	3.7	2.7
Population rurale	17.5	14.7	-
<i>En %</i>			
Actifs agricoles/population active	27	5	4
Actifs agricoles/ménages agricoles	53	34	33
Ménages agricoles/population rurale	55	7	5
Ménages agricoles/population totale	23	25	-

Source : recensements de la population actualisés par l'enquête emploi et enquête sur la structure des exploitations. SCEES, INSEE

²² Lire C. Monceau [1999], « La demande de produits agricoles et des IAA stimulée par les exportations : le rôle majeur de la PAC », *Économie et Statistique*, numéro 329-330, septembre-octobre, p. 107-126. Voir également B. Dechambre [1996], « Le partage du surplus de productivité de l'agriculture », *Revue Chambres d'Agriculture*, numéro 847, septembre, p. 24-28, ainsi que D. Caraës [1996], « Genèse des indicateurs de revenu agricole », *Revue Chambres d'Agriculture*, numéro 847, septembre, p. 5-9.

Nous voudrions ici nous arrêter sur le problème des relations entre l'agriculture et les industries de la transformation que l'on vient d'évoquer. L'analyse de ces relations renvoie en effet à la structure du capitalisme agroalimentaire, à l'accumulation du capital dans les industries de la transformation et donc à leur dynamique économique. Elle invite surtout à rouvrir le débat qui a longtemps opposés, depuis les écrits de Marx dans le Livre III du *Capital* puis de Kautsky en 1900 dans *La question agraire*, les économistes marxistes sur la question de l'intégration de l'agriculture au mode de production capitaliste. Manifestement écarté aujourd'hui des préoccupations des économistes « ruraux », ce débat devrait légitimement resurgir en raison de l'enjeu que représentent les réformes de la PAC depuis une décennie. Ces réformes ne peuvent en effet être réduites à la dimension, certes essentielle, internationale, c'est-à-dire au clivage libre-échange-protectionnisme. Nous pensons que ces réformes de la PAC ont pour objet la restructuration des relations amont aval dans la filière agroalimentaire dans un contexte de globalisation prononcée des activités des firmes multinationales agroalimentaires (FMNA) (se reporter aux tableaux 2 et 3 pour les données de base de l'industrie alimentaire française).

TABLEAU 2
Performances économiques comparées IAA/Industrie manufacturière en 1997

Indicateur	Ratio	Valeur IAA	Moyenne IM	Rang IAA/IM(1)
Productivité du travail	Production/effectifs(KF)	1269	1001	5
Taux de valeur ajoutée	VA/production (%)	33.3	37.3	12
Taux d'exportation	Exportation/production (%)	22.6	40.0	16

(1) sur 19 branches « industrie manufacturière » U ou T de la comptabilité nationale

Source : Comptes Nationaux, INSEE

TABLEAU 3
Intégration internationale des IAA françaises

Indicateur	1950	1959	1967	1981	1997
Taux de pénétration (M/Y)(%)	-	4.9	6.3	13.1	16.8
Taux d'effort (X/Y)(%)	4	4.8	6.1	13.2	22.6

Source : Comptes nationaux, INSEE

Cette problématique avait antérieurement peu mobilisé les économistes universitaires. Les recherches menées en France à partir des années soixante sur les industries agroalimentaires émanaient essentiellement de l'INRA ou des Écoles Supérieures d'Agronomie comme Rennes ou Montpellier. Ces recherches avaient pour objectif de mettre en évidence le processus d'industrialisation de l'agriculture en exploitant les données de la Comptabilité nationale au travers du tableau Entrées-Sorties. Les relations de dépendance, notamment contractuelles, entre l'agriculture et les IAA, furent établies dans le cadre des travaux sur le

partage de la valeur ajoutée et des surplus de productivité, et montraient que les gains de productivité dégagés par le secteur agricole étaient appropriés par l'aval ou par l'amont de la filière (IAA et en amont l'agro-industrie fournisseuse de produits intermédiaires). C'est très certainement ici que l'analyse de l'enjeu des réformes de la PAC prend l'essentiel de son importance. Sans faire de l'exploitant agricole un salarié des IAA, la poursuite de l'intégration de l'agriculture amplifie la dépossession de la maîtrise du choix des productions chez l'agriculteur et installe celui-ci dans un processus de contractualisation et d'élévation continue des gains de productivité. Pour garantir les résultats économiques de son exploitation, le producteur de matières premières agricoles est conduit à augmenter la taille de son exploitation. La concentration agricole, retardée par la PAC, serait enclenchée. En France, à la fin des années quatre-vingt-dix, les exploitations dont la taille est comprise entre 40 et 100 hectares représentaient plus d'un quart des exploitations totales. Les enseignements du dernier recensement agricole montrent d'autre part que dans le secteur céréalier, le salariat (salariés permanents) progresse (+17% par rapport aux données de 1988) au détriment de la main-d'œuvre familiale. Ces exploitations céréalières (118 000, soit 41% du poids économique agricole français) disposent d'au moins 32 hectares de surfaces de céréales, d'oléo-protéagineux et de jachères aidées (SCOP), et bon nombre d'entre elles dépassent les 100, voire les 200 hectares. Ces éléments militent par conséquent pour que le problème de l'industrialisation de l'agriculture ou, si l'on préfère, de la décomposition de l'agriculture, soit réexaminé à la lumière des réformes de la PAC. Le débat autour du financement de l'activité agricole dans l'Union Européenne dissimule donc fortement l'enjeu que représente la baisse des prix à la production. Ce qui est recherché, c'est l'élargissement de la production de valeurs d'usage agricoles pour garantir à la fois la consommation alimentaire et l'approvisionnement en produits intermédiaires des industries de la transformation, en s'appuyant sur les derniers agriculteurs jugés socialement nécessaires. Avec l'agriculture, avec les réformes de la PAC, c'est bien la question de la valeur des marchandises agricoles produites par le travail paysan qui refait surface, dans un contexte où les économistes ont trop souvent et trop hâtivement décrété la mort de la valeur en raison de la montée des activités immatérielles engendrant selon eux la fin du travail et celle du rapport capital-travail.

Jusqu'à la réforme de la PAC en mai 1992, la configuration du système productif agroalimentaire se structure à partir de la dynamique agricole impulsée par la PAC. Comme l'a indiqué M. Nieddu, le système agroalimentaire français ne fut pas finalisé par les besoins alimentaires mais davantage par la dynamique de la PAC débouchant sur la formation d'une production agricole croissante²⁴. Les IAA deviennent alors progressivement le débouché principal de l'agriculture et vont faire accéder l'économie française au rang de grande puissance exportatrice de produits transformés, au point qu'elle deviendra le premier exportateur mondial de ce type de produits (le second si l'on ajoute les produits bruts). Mais le processus de globalisation des systèmes alimentaires nationaux a constitué une tendance lourde de ces vingt dernières années, obligeant les industries agroalimentaires à réviser leur stratégie industrielle. Les très grandes firmes agroalimentaires ont en effet pris acte de la

²⁴ Lire M. Nieddu [1998], *Dynamiques de longue période dans l'agriculture productiviste et mutations du système agro-industriel français contemporain*, Thèse pour le Doctorat ès Sciences économiques, Université de Reims, janvier, p. 1-538. Se reporter également à J.-L. Rastoin [2000], « Une brève histoire économique de l'industrie alimentaire », *Économie Rurale*, numéro 255-256, janvier-avril, p. 61-71. On se reportera à J. Cavailhès [1979], *La réponse des marxistes à la question agraire*, INRA, Documents études et recherches, Dijon, pour un aperçu détaillé des clivages ayant existé au sein de la pensée économique marxiste au sujet des rapports entre agriculture et capitalisme. Une synthèse de ce problème est exposée dans T. Pouch [1999], « Loi de la valeur et agriculture », communication à *l'Atelier de Recherches Théoriques François Perroux*, séminaire du 13 avril, p. 1-15.

saturation des marchés nationaux dans les économies développées et ont entrepris un double redéploiement de leur stratégie : le développement d'activités immatérielles qui dépendra dans une large mesure de la capacité des firmes à mobiliser des ressources intellectuelles pour valoriser des activités de communication, de Recherche-Développement ou encore de tissage de partenariats et d'alliances avec les principaux acteurs de la filière, et l'implantation de leurs activités dans des zones économiquement émergentes et démographiquement dynamiques (Asie et Amérique latine), même si l'Union Européenne conserve le statut de zone d'implantation privilégiée des firmes multinationales de l'agroalimentaire. Dans la mesure où les industries agroalimentaires évoluent désormais sur des marchés contestables, elles sont amenées à maintenir un haut niveau de compétitivité afin d'écarter le risque, toujours présent sur ce type de marché, de la faillite ou de l'absorption. Ce processus débouche sur une intensification de la concurrence oligopolistique obligeant ces firmes à construire puis à préserver un avantage compétitif absolu. La déréglementation des dispositifs d'intervention ou de soutien libère en quelque sorte cette concurrence. C'est dans ce sens qu'il convient d'interpréter les réformes de la PAC, depuis le Mémoire Mansholt jusqu'aux récentes propositions du Commissaire européen à l'agriculture, F. Fischler. Dans un document de travail établi par la Présidence de la Commission, daté du 10 septembre 2002, il était indiqué que l'Union Européenne devait désormais miser sur un accroissement de la valeur des produits agricoles par l'augmentation de leur valeur ajoutée en tant que denrées alimentaires et en tant qu'ingrédients pour les industries de la transformation. Le même document de travail soulignait l'importance qu'allait revêtir pour la PAC la capacité innovatrice des firmes de la transformation dans un contexte hyper-concurrentiel mondialisé, où les avantages compétitifs des firmes ne s'établissent que sur des courtes périodes et apparaissent rapidement contestés. Ces avantages doivent par conséquent être très rapidement renouvelés, entraînant une stratégie de renouvellement des rentes détenues auparavant plus rapide que celles des concurrents. La dynamique innovatrice s'insère alors aux stratégies de coûts et de qualité. Ce renforcement de l'innovation et de la compétitivité joueront selon la Commission un rôle déterminant pour garantir la production agroalimentaire et les positions des industries sur les marchés mondiaux. Le démantèlement de la PAC ne peut dès lors se comprendre que comme un instrument destiné à adapter la production agricole aux exigences de compétitivité des firmes. Avec ces réformes à venir, la Commission s'engage à œuvrer pour une meilleure coordination entre les entreprises, les États membres et les institutions de la Communauté (nous avons respecté l'ordre d'apparition des acteurs tel qu'il figure dans le document de travail de la Commission, afin de montrer que le pilotage de la compétitivité de l'UE en matière d'agro-industrie est assigné aux firmes de l'agroalimentaire et non aux États).

L'exemple de l'industrie agroalimentaire en Bretagne illustre bien la pression qu'exercent les firmes sur la Politique Agricole Commune dans la perspective d'une amélioration de sa position concurrentielle. S'il faut rester prudent sur la fiabilité des résultats des entreprises de l'agroalimentaire en Bretagne, comme en France, en raison de la grande hétérogénéité des secteurs, laquelle engendre parfois des effets de structure, l'indicateur économique de productivité du travail et de productivité du capital, souligne tout de même les contraintes auxquelles se heurtent cette industrie depuis la fin des années quatre-vingt. La productivité apparente du travail (*valeur ajoutée par salarié*) dans les industries agroalimentaires bretonnes avait enregistré une croissance de 25% en francs constants entre 1978 et 1989 avant de connaître un repli sensible ensuite. Dans la mesure où le rythme de croissance nationale de cet indicateur fut supérieur à celui de la Bretagne, la productivité du travail a stagné dans cette région et est désormais inférieure de 35% à la moyenne nationale. Entre

1982 et 1991, la productivité apparente du capital (*valeur ajoutée sur immobilisations corporelles brutes*) a diminué à un rythme qui se stabilisera jusqu'à aujourd'hui. Les secteurs de l'abattage des viandes de boucherie, de la volaille, du poisson, sont les plus représentatifs de ce ralentissement de la productivité des facteurs. Par ailleurs, les indicateurs de performances économiques (excédent brut d'exploitation, taux de marge), ont également connu une phase de dégradation, surtout à partir du début de la décennie quatre-vingt-dix. Le taux de marge (*EBE sur valeur ajoutée*), évalué à 35% durant les années quatre-vingt, se dégrade ensuite pour atteindre en 1999 24%, alors que le taux de marge national des industries agroalimentaires s'est fixé à 40% à la même date. La dernière décennie du vingtième siècle se caractérise donc par une dégradation des résultats économiques des firmes, la principale contrainte résidant dans une mise en valeur du capital qui s'effectue plutôt mal (on se reportera au tableau 4 pour avoir un aperçu général des résultats économiques des firmes de l'agroalimentaire en Bretagne, comparativement aux chiffres nationaux). La crise de l'industrie avicole n'est pas totalement achevée, dans la mesure où elle reste confrontée à une contraction de la demande intérieure en raison de la baisse de la consommation de produits carnés, aux difficultés liées à la constitution d'un oligopole solide en Europe, et à la montée de la concurrence internationale, américaine pour la plus ancienne, et brésilienne pour la plus récente.

TABLEAU 4
Principaux résultats des firmes des l'agroalimentaire

	1978		1988		1998	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
Chiffres d'affaires*	22.8	198.2	67.2	531.4	96.9	709.7
Valeur ajoutée*	2 848	37 421	4 179	48 264	4 633	50 611
Effectifs salariés	32 203	378 640	38 676	359 194	51 285	365 765
Taux de VA (en%)	12.5	18.9	12.9	18.9	12.2	18.2
CA/entreprise*	77	67	101	77	113	90
VA/salarié*	89	99	109	135	91	139
VA/immobilisations corporelles (en %)	105.1	83.1	90.1	84.7	61.9	60.4
EBE/VA (en%)	34.1	31.3	34.5	38.4	23.9	39.3
Taux d'exportation (en%)	9.0	11.6	12.0	14.6	13.5	18.2
FBCF corporel/salarié*	15	14	23	23	15	22
CAF/CA (en%)	-	-	3.0	4.2	2.0	4.8
EBE/immobilisations corporelles (en%)	35.8	26.0	31.0	32.5	14.8	23.7
Nombres d'établissements	408	3 971	414	4 371	484	4 593
Salariés/établissement	86	88	98	78	107	75

* les chiffres sont exprimés en francs constants.

Source : Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE), SCEES, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La réforme de la Politique Agricole Commune pourrait être interprétée dans ce sens. Le mouvement de démantèlement dans lequel elle est entrée depuis 1992 correspond à la phase de déréglementation généralisée des économies industrialisées, réellement entamée selon nous depuis le Sommet de Tokyo de 1979. L'internationalisation des firmes de l'agroalimentaire et l'intensification de la concurrence qu'elle comporte nécessite en effet une redéfinition des critères de fixation des prix agricoles en Europe afin de faire de ceux-ci des signaux fiables sur des marchés mondiaux de matières premières agricoles. Les réformes de la PAC de 1992 et de 1999 (Agenda 2000), ainsi que les récentes propositions du Commissaire européen à l'agriculture F. Fischler, vont dans cette direction. Les implications économiques sur les exploitations agricoles européennes apparaissent dès lors perceptibles. L'autonomie de décision des agriculteurs, qui fut somme toute relativement préservée au début de la PAC, est appelée à disparaître au profit d'une intégration du producteur comme en témoigne l'évolution des secteurs de la viande de volaille où les éleveurs répondent aux exigences des industrielles (contenu de l'alimentation des animaux, dates de commercialisation...). On s'orienterait du même coup vers un vaste mouvement de contractualisation de la fraction socialement nécessaire des agriculteurs. L'exigence de compétitivité ne peut être dissociée de la destruction des capacités excédentaires de production existantes dans l'agriculture. De l'intégration généralisée des agriculteurs au processus de la transformation découlera un arrêt de l'isolement des agriculteurs des marchés mondiaux et l'émergence de profondes disparités de résultats entre les exploitations agricoles. D'un côté des producteurs compétitifs et novateurs, capables de manipuler les nouvelles technologies agronomiques et de la communication nouvelles au regard des critères imposés par l'aval, de l'autre des exploitants qui entreront dans un phase de marginalisation ou dans une reconversion vers des activités locales et strictement territorialisées²⁵. Les réformes de la PAC engagent donc le débat sur le devenir de l'agriculture européenne.

1.2 Le devenir de la PAC passera-t-il par les activités de services ?

La deuxième raison ayant conduit les économistes à revenir sur l'économie agricole réside dans l'interrogation que soulève la place que doit occuper l'agriculture dans une société développée exposée aux risques sanitaires, à la pollution, à une demande sociale plus soucieuse de l'avenir. On peut mesurer l'importance de cette question par rapport aux incertitudes dont fait l'objet la poursuite de la construction européenne et au coût qu'elle représente pour les citoyens européens. Les critiques adressées à la PAC dépassent donc largement l'enjeu industriel. Elles concernent le problème du financement de cette politique commune. Cette question budgétaire prend un relief particulier depuis que les principales économies industrialisées ont orienté leur politique économique dans le sens d'une restriction des dépenses publiques au profit de la politique monétaire. L'Union Européenne est entrée dans ce processus de mise sous surveillance des dépenses publiques avec la signature du Traité de Maastricht. Plusieurs facteurs ont par la suite accentué la pression sur l'UE pour qu'elle consacre moins de fonds publics à la PAC, ou qu'elle les oriente davantage vers de nouvelles activités. Le premier de ces facteurs est l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est, lequel va nécessiter une modification du financement de la PAC renvoyant au problème des

²⁵ Lire sur ce point D. Mac Gauchie [1998], « L'avenir des structures de production agricole », in OCDE (éd.), *Se nourrir demain. Perspectives à long terme du secteur agroalimentaire*, Paris, p. 163-181. On se reportera également à notre approche du problème dans T. Pouch [1999], « La réforme de la politique agricole commune. Fondements théoriques et signification », in J.-C. Delaunay (éd.), *La mondialisation en questions*, éditions l'Harmattan, p. 75-94. L'analyse des performances des IAA en Bretagne se trouve détaillée dans J.-L. Perrot, P. Ruffio et J.-P. Simier [2002], *L'agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, éditions Apogée.

acquis communautaires. Les candidats à l'adhésion vont-ils bénéficier de ces acquis ou bien y aura-t-il une phase de transition ? Le second facteur est la montée d'une demande sociale en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et apte à fournir à la population des produits de qualité, et dont le risque sanitaire aura été réduit. À la recherche originelle de l'autosuffisance alimentaire, se substituerait celle d'une *agriculture durable*, face à la montée de ce que le sociologue allemand U. Beck nomme la « société du risque ». Cette substitution conduit certains économistes à douter désormais de la légitimité d'une politique agricole centrée sur des soutiens versés à l'agriculture²⁶. La crise que traverse l'agriculture européenne prend non seulement ses racines, comme on va le voir plus loin, dans le conflit qui l'oppose à ses principaux concurrents et, depuis les Accords de Marrakech, la Conférence de Doha et le récent Sommet de Johannesburg, aux pays en voie de développement, mais aussi dans les tensions internes qui culminent notamment entre la France et l'Allemagne. Le secteur agricole n'est manifestement plus porteur des promesses qui l'identifièrent durant longtemps aux attentes de la société européenne. L'objectif de l'autosuffisance étant atteint, l'ordre des priorités s'est transformé et les défaillances de la PAC apparaissent au grand jour. L'intérêt théorique de cette crise que traverse l'agriculture européenne réside dans le questionnement que les économistes sont en mesure d'établir au sujet de la justification et des fondements d'une politique publique. Manifestement, la crise agricole a réouvert un champ d'investigation portant sur ces éléments. En critiquant la PAC, les économistes, souvent d'obédience néo-classique, ont conservé à l'esprit cette idée si largement répandue aujourd'hui, selon laquelle la Politique Agricole Commune s'est éloignée de la maximisation du bien-être général et a été appropriée par les agriculteurs. Dit autrement, les principaux bénéficiaires de la PAC furent en réalité les producteurs de denrées alimentaires et non la société dans son ensemble. Les producteurs européens détiendraient en ce sens d'une rente de monopole en mesure de garantir ou d'accroître leurs revenus²⁷.

Les orientations que doit prendre l'Union Européenne en matière d'agriculture et de ruralité se définissent sur le long terme et correspondent à des demandes sociales diversifiées²⁸. Parmi ces dernières, on trouve la dimension territoriale qui appellera la formation d'une offre de services. La littérature économique a insisté, ces dix dernières années, sur l'épuisement de l'efficacité de l'ordre productif qualifié de fordiste et sur les nouvelles directions empruntées par les entreprises pour tenter de sortir de la crise. Mettant en œuvre de nouvelles pratiques productives et organisationnelles afin de maîtriser l'internationalisation accrue de la concurrence, l'amplification du progrès technique et le renouvellement de la demande, les firmes semblent déployer des méthodes de production centrées sur le savoir et l'information. L'agriculture européenne, et plus particulièrement française, apparaît concernée par cette mutation du système productif. Exposée aux critiques qui convergent pour souligner les risques du productivisme agricole sur la santé publique, sur les dérives budgétaires

²⁶ C'est le cas d'A. Bouët qui souligne que la garantie des approvisionnements étant incontestable, une rupture doit s'établir dans la constitution des politiques agricoles. Voir A. Bouët [2001], « La sécurité alimentaire justifie-t-elle un soutien de l'activité agricole ? », *La Lettre du CEPII*, numéro 199, mars, p. 1-4. Sur la « société du risque », lire U. Beck [1986], *Risikogesellschaft*, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, éditions Aubier, collection Alto, 2001, pour la traduction française.

²⁷ Ce type de critique trouve ses fondements dans les travaux de A. Downs [1957], *An Economic Theory of Democracy*, Harper and Row, New York. Se reporter également à G. Stigler [1971], "The Theory of Economic Regulation", *Bell Journal of Economics and Management Science*, number 2, p. 3-21. La théorie américaine du *Public Choice* a développé cette analyse en soulignant le rôle des lobbies dans la formation des politiques publiques. Voir D. Mueller [1979], *Public Choice*, Cambridge University Press.

²⁸ On trouvera une synthèse de ces questions dans Groupe de Bruges [2002], *Agriculture : un tournant nécessaire*, éditions de l'Aube, collection Intervention.

qu'occasionnent les soutiens à l'agriculture et sur l'impératif d'un commerce mondial plus équitable, l'ensemble du secteur agricole a engagé un vaste débat portant sur le devenir de la PAC. Des propositions ont été avancées visant à indiquer que le secteur agricole n'a plus pour mission de nourrir les hommes, mais de garantir leur bien-être général. Ces nouvelles orientations ont pris leur sens dans la notion de *multifonctionnalité* de l'agriculture et avait trouvé son premier point d'ancrage, avant le changement de gouvernement en France, dans les *Contrats Territoriaux d'Exploitation* (CTE). Par *multifonctionnalité*, il faut entendre l'ensemble des apports de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans sa globalité et par conséquent une issue à la crise de ce secteur par glissement d'une logique sectorielle à une logique territoriale²⁹. Cette problématique de la reterritorialisation de l'agriculture, sur laquelle nous avons récemment travaillé, s'inscrit pour partie dans le champ de la théorie de la régulation, puisque ce dernier a récemment investi l'économie agricole pour déterminer les causes de l'épuisement de l'agriculture productiviste qui a correspondu au fordisme, et celles pouvant conduire à l'éclosion d'un nouveau rapport de ce secteur au reste du système productif³⁰.

La crise de l'agriculture contient-elle les linéaments d'un nouvel ordre productif dans lequel les activités de services occuperaient une place croissante ? Les *Recensements Généraux Agricoles* de 1988 et de 2000, ainsi que l'Enquête *Structure des Exploitations Agricoles* de 1995 indiquent assez clairement que le développement des services dans le secteur agricole s'est amorcé dès le début des années quatre-vingt. Parmi ces services, on trouve principalement l'hébergement à la ferme, les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes. Le nombre d'exploitations agricoles offrant ces types de services (2.2% des exploitations totales en France) a augmenté entre 1979 et 1995 selon le SCEES, passant de 12 300 à 16 500, soit une hausse de 34%. Les caractéristiques des exploitants ont par ailleurs évolué sur la même période, puisque il s'agit d'individus plus jeunes et ayant un niveau de formation plus élevé. Cette offre de services ruraux correspondrait à une demande sociale précise, liée à l'expression de besoins de la population urbaine débouchant sur la recherche d'une proximité avec l'agriculteur et la consommation de services environnementaux au sens large (service territorial, artisanal, laissant entrevoir un autre rapport au monde rural et une issue à la standardisation des modes de vie urbains). La vente directe de produits fermiers constitue le deuxième aspect de la croissance des services agricoles. Près de 30% des exploitations agricoles pratiquaient ce type d'activité en 1988, contre 19% dix ans plus tôt. Dans ce cas de figure, nous serions en présence d'une stratégie de diversification de la production agricole, d'autant plus aisée à entreprendre qu'elle s'appuierait sur une diversité importante des territoires et des systèmes d'exploitation³¹. Toutefois, ces indications chiffrées laissent perplexes quant à la mesure exacte des nouvelles activités de services dans l'agriculture. En

²⁹ Lire sur ce point G. Bazin et J.-C. Kroll [2002], « La multifonctionnalité dans la Politique Agricole Commune : projet ou alibi ? », communication au Colloque de la SFER, INA-PG, *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, 21-22 mars, p. 1-14, ainsi que M. Nieddu et A. Gaignette [2000], « L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales (1960-1985) », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, numéro 54, p. 48-87.

³⁰ Le rappel de ces positions se trouve dans T. Pouch [2002], « Agriculture : un nouvel ordre productif centré sur les services ? », *Économies et Sociétés, Cahiers de l'ISMÉA*, série Économie et Gestion des Services, numéro 4, octobre, p. 4-25.

³¹ Lire sur ce point P. Muller [1987], « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, numéro 4, tome XXIX, p. 459-475, ainsi que P. Muller [1991], « Vers une agriculture de services », *Économie Rurale*, numéro 202-203, mars-juin, p. 67-70. Sur les transformations de l'agriculture française, se reporter à D. Caraës [2002], « Recensement agricole 2000 : une restructuration sans limite ? », *Revue Chambres d'Agriculture*, numéro 909, avril, p. 11-38.

effet, la méthodologie du *Recensement agricole* conduit le SCEES à regrouper de telles activités dans la catégorie « autres activités », sans se préoccuper de savoir si elles sont exercées à titre principal ou à titre complémentaire à la production prise *stricto sensu*. L'impact qu'elles peuvent avoir sur les résultats comptables de l'exploitation n'est de surcroît pas davantage exploité par le SCEES. Enfin, il apparaît que toutes les activités de services ont connu un repli quantitatif entre 1988 et 2000, sans que l'on sache si cette baisse est imputable à la diminution des effectifs d'exploitants ou si elle exprime un recul de ces activités elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, la Politique Agricole Commune pourrait, dans la mesure où les réformes futures aboutiraient à une réelle ré-allocation des ressources budgétaires, déboucher sur une offre de services aux agriculteurs, en matière de recherche, de gestion des productions « tertiaires » dans l'exploitation, de formation, d'aide à la décision ou de conseils pour la commercialisation de ce type de services. L'exploitant agricole deviendrait un *exploitant rural*, et la PAC changerait de dénomination pour s'intituler *Politique Agro-industrielle et Rurale Commune* (se reporter à l'annexe 5 de ce mémoire d'HDR).

Mais cette nouvelle orientation de l'agriculture ne se limiterait pas seulement au processus de rapprochement du consommateur et du producteur. Elle concernerait encore et surtout les rapports entre agriculteurs, industries de la transformation et ensuite les consommateurs. Les travaux de J. Néfussi ont récemment montré que, durant les Trente Glorieuses, l'agriculteur était d'abord un fournisseur de matières premières destinées à la transformation. Le ralentissement relatif de la consommation alimentaire et l'internationalisation des firmes ont conduit les industries de la transformation à intensifier leur stratégie d'innovation en renforçant notamment les signes de qualité. Les produits agroalimentaires ont alors progressivement incorporé des services ou des composants immatériels comme la culture locale, les Labels Rouges ou la prise en considération du bien-être animal. En découle aujourd'hui une transformation des relations entre les maillons de la filière. La forte différenciation des produits appelle en effet une étroite imbrication de l'amont et de l'aval de la filière, entraînant une mutation du statut de l'agriculteur qui, de fournisseur de matières premières, devient un élément intégré au processus de transformation des produits bruts, et en quelque sorte un prestataire de services, dans la mesure où il doit respecter les exigences de l'aval³².

L'avènement, probable ou souhaitable, d'une agriculture de services, ne doit pas faire oublier que le rôle des activités de services était déjà élevé durant les années de construction de la PAC et de modernisation de l'agriculture française. On sait en effet que les agriculteurs furent des utilisateurs de services avant d'en être des pourvoyeurs. Les dépenses vétérinaires, d'entretien du matériel agricole et des bâtiments, charges locatives et versement d'intérêts correspondant aux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole, l'aménagement des conditions d'accès au foncier par l'intermédiaire des Sociétés d'Aménagement du Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), les répercussions de la recherche agronomique, de la politique de formation des jeunes agriculteurs, ont participé à l'élargissement de la présence des services dans le secteur agricole. Cette utilisation des services par les producteurs agricoles semblent se renforcer depuis la réforme de la PAC de mai 1992. Le métier d'agriculteur, surtout s'il prend la forme d'un contrat avec les industries de la transformation, nécessite le recours à des services directement liés à la gestion de l'exploitation. L'agriculteur

³² Sur tous ces aspects de la relation au sein de la filière, on lira J. Néfussi [1999], « Les filières agroalimentaires : filières de produits ou de services ? », in *DÉMÉTER 2000*, éditions Armand Colin, p. 9-55.

externaliserait alors une partie de son activité (services informatiques de gestion pour les très grandes exploitations agricoles par exemple)³³.

Que ce soit en tant qu'utilisateur ou en tant que producteur de services, l'agriculteur est encouragé à développer ce type d'activités de services. Mais il s'agit selon nous d'un véritable défi pour les économistes se réclamant d'une vision de l'économie centrée sur la toute puissance du marché, et plus particulièrement pour les économistes de l'OCDE. Si la déréglementation des économies englobe le secteur agricole, les États n'ont plus à intervenir dans ce secteur d'activité. La régulation s'effectuera par le marché grâce aux réductions des soutiens qui engendrent, le mot revient très souvent sous la plume des économistes de l'OCDE, des distorsions de concurrence. En baissant régulièrement ses prix d'intervention et ses subventions à l'exportation, l'Union Européenne contribuera à faire pression sur les volumes offerts sur les marchés mondiaux et à rétablir le prix mondial d'équilibre. À demande constante en effet, la baisse de l'offre mondiale de produits agricoles provoque une remontée du prix mondial lequel est plus rémunérateur et permet une économie budgétaire qui débouche sur la ré-allocation des dépenses européennes en faveur de l'environnement et du développement agricole. Du côté du consommateur, la baisse du prix mondial devrait élever son surplus. Cette approche, qui a fait du dossier agricole une pierre d'achoppement dans les négociations commerciales multilatérales, bute toute fois sur une contradiction. En laissant penser que la production agricole ne peut se prolonger dans le seul cadre de la PAC, l'agriculteur étant désormais jugé peut apte à remplir de manière satisfaisante aux yeux de la société les autres fonctions de l'agriculture (environnement, qualité...), les promoteurs d'une agriculture marchande omettent de dire que la prise en compte de ces missions (biens publics), impose le maintien d'une politique agricole et rurale et donc d'une intervention des États, car le marché demeure impuissant à garantir la production de tels biens publics comme il fut dans l'incapacité de fournir des biens alimentaires sans mécanismes de soutien ou de régulation des marchés agricoles.

Il convient par ailleurs de conserver à l'esprit que l'éclosion d'une agriculture de services ne peut s'analyser et du coup se comprendre qu'à partir d'une investigation sur la dynamique du capitalisme. Si notre hypothèse d'une domination de l'agriculture par les IAA est la bonne (ce qu'il faudrait vérifier en procédant à une estimation économétrique de l'impact de la baisse des prix agricoles administrés et des subventions à l'exportation sur le comportement des firmes agroalimentaires en matière d'investissement, d'innovations technologiques, et d'implantation à l'étranger), l'agriculture restera « enchassée » dans une subordination avec l'aval. Les réformes de la PAC et les demandes sociales pour une agriculture plus « propre » ne suppriment nullement la question cruciale de l'appropriation de la valeur créée par les agriculteurs par les firmes situées en aval. Elles ne font que la déplacer tout en maintenant un mode de production « productiviste » pour maintenir la compétitivité des exploitations (on retrouverait ici l'esprit du célèbre Mémoire Mansholt daté de 1969, qui envisageait déjà la suppression de l'excédent de main-d'œuvre dans l'agriculture afin de garantir les performances à l'exportation des exploitations restantes). La formation des activités de services (environnementaux, tourisme vert, accueil à la ferme...) pourrait alors s'entendre comme un instrument de redéploiement économique et social d'une partie des agriculteurs en raison de l'impossibilité macroéconomique d'absorber, comme par le passé avec l'exode rural, le surplus de main-d'œuvre. Ce processus de recyclage des petits agriculteurs devenus

³³ Cf. L. Hébrard [2001], «Le développement des services agricoles. Une sous-traitance spécialisée au service des agriculteurs », *INSEE-Première*, numéro 817, décembre, p. 1-4.

socialement inutiles, n'est d'ailleurs pas garanti dans la mesure où les plus grands exploitants agricoles pourraient très bien se diversifier eux-mêmes et subtiliser les nouveaux métiers aux agriculteurs les moins aptes à assurer leur reconversion, offrirait du même coup une opportunité pour contenir la désertification des campagnes. Plus qu'une réponse à la crise que traverse l'agriculture, les nouvelles orientations prises par l'Union Européenne ne sont que des réponses différenciées à cette crise, réponses débouchant sur une mosaïque d'agricultures³⁴. L'interprétation que nous donnons de la restructuration de l'agriculture ou « ajustement structurel » selon le propos de l'OCDE, porte une signification précise, celle de la concentration des exploitations les plus performantes et la disparition ou la reconversion vers des activités de services de celles les moins compétitives³⁵. Les réformes de la PAC, comme des autres politiques agricoles, celle des États-Unis notamment, ont pour fonction de préparer la nouvelle phase d'absorption de l'agriculture par les firmes multinationales de l'agroalimentaire, qui s'affrontent sur les marchés mondiaux. On sait en effet que ces firmes réalisent une part importante des échanges mondiaux. Pour la France, cette part représentait à la fin de la décennie quatre-vingt-dix 86% des exportations et 41% des importations agroalimentaires, et près d'un tiers des flux commerciaux de produits agroalimentaires étaient des flux intra-firmes (boissons, sucre, produits laitiers)³⁶. Le problème du devenir de la PAC doit par conséquent être ramené à sa dimension première, celle de la globalisation et de son rôle dans la dynamique récente du capitalisme. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur les déterminants et ressorts du conflit commercial agricole en nous limitant à l'aspect échanges internationaux de ce conflit.

1.3 Politique agricole et guerre commerciale entre l'Union Européenne et les États-Unis

Nous avons vu dans la première partie de cette Habilitation à Diriger des Recherches que les discours hétérodoxes, et plus particulièrement le discours marxiste, avaient connu un net reflux amorcé à la fin des années soixante-dix au profit de l'analyse néo-classique. Cette réhabilitation de la théorie néo-classique a concerné tous les secteurs de la science économique et notamment celui qui traite des échanges internationaux. En dépit des critiques adressées à l'approche heckscher-ohlinienne du commerce international, dont on peut légitimement situé le point de départ dans le célèbre « paradoxe de Léontief », critiques qui ont conduit des économistes contemporains comme J.-M. Siroën a suggéré d'« en finir définitivement avec H-O-S », le modèle des échanges internationaux construit sur la base des dotations factorielles des co-échangistes perdure. Son illustre prédécesseur, le modèle ricardien du commerce, continue lui aussi d'occuper une place centrale dans le dispositif théorique débouchant sur cette idée très normative que l'échange profite à tous les participants au commerce, qu'il est en définitive un jeu à somme positive. Ce discours se veut en effet universaliste, l'échange international étant perçu comme devant accroître le bien-être

³⁴ Nous avons précisé tous ces aspects dans notre article précédemment cité. Cf. T. Pouch [2002], « Agriculture : un nouvel ordre productif centré sur les services ? », *Économies et Sociétés*, article cité.

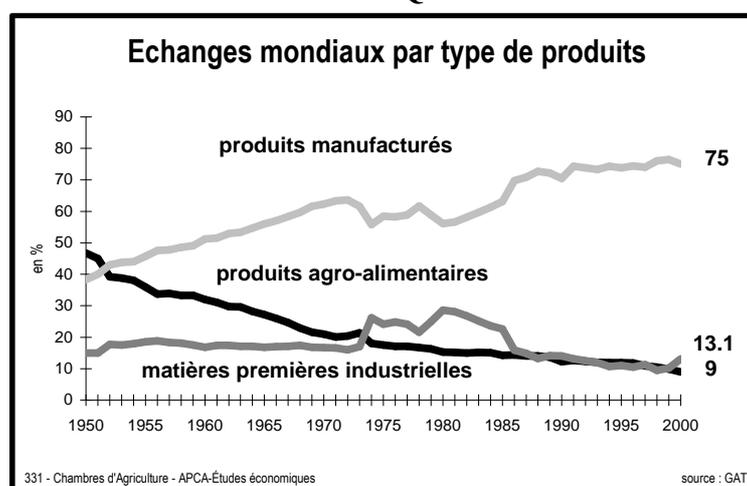
³⁵ Voir les différents rapports de l'OCDE de 1995 à 2000 qui véhiculent la critique la plus virulente des politiques agricoles, notamment OCDE [2000], *Politiques agricoles des pays de l'OCDE. Suivi et évaluation*, OCDE, Paris. Parmi les critiques de la position libérale de l'OCDE, lire J. Berthelot [2001], *L'agriculture : talon d'Achille de la mondialisation*, éditions l'Harmattan. Sur la critique du prix mondial, sa mesure, sa formation et ses répercussions sur les producteurs et les consommateurs, se reporter au même auteur, ainsi qu'à J. Morisset [1997], « Unfair Trade ? Empirical Evidence in World Commodity Markets over The Past 25 Years », *World Bank Research, Working Paper*, number 1815, p. 1-33.

³⁶ Lire E. Chevassus-Lozza, J. Gallezot et D. Galliano [1998], « Les échanges intra-groupe dans le commerce extérieur agroalimentaire français », in *Industrie française et mondialisation*, Ministère de l'économie, des Finances et de l'Industrie, p. 129-135.

des nations co-échangistes. Charles de Secondat, Baron de Montesquieu avait, en 1748 dans *L'esprit des Loix*, souligné que le « doux commerce » engendrait naturellement la paix entre les nations. Plus tard, dans *Vers la paix perpétuelle*, publié en 1795, E. Kant rappelait que *l'esprit du commerce*, en tant qu'élément d'un cosmopolitisme appelé à nourrir la liberté des citoyens dans leurs relations avec la puissance de l'État, pouvait contribuer à cette paix perpétuelle. L'exemple des échanges internationaux de produits agricoles et alimentaires montre que la réalité de l'économie mondiale est quelque peu différente. En nous appuyant sur les recherches de F. Perroux, abondamment exploitées par G. Destanne de Bernis dans son manuel de 1977 *Relations économiques internationales*, on pourrait dire que le commerce international est en réalité l'expression des disparités de structures, de fortes hiérarchies et d'asymétries. L'ouverture des négociations commerciales multilatérales à Punta del Este en Uruguay en 1986 constitue un bel exemple de cette hiérarchisation des nations conduisant davantage à un jeu à somme nulle que positive. Elle a permis également de prendre la mesure de la tension qui oppose des économies très développées sur l'agriculture, et de prendre conscience que la division internationale du travail n'a rien de naturel. Les États-Unis et l'Union Européenne forment en effet les deux principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires, alors que l'on pourrait s'attendre, selon une perception naïve, que ces productions et ces échanges sont réalisés par des pays en voie de développement. Les économies industrialisées dominent les flux commerciaux de produits agroalimentaires depuis plus de quarante ans et se livrent à des guerres quasi-permanentes pour augmenter ou préserver leurs parts de marché. L'intégration de l'agriculture dans les négociations commerciales a donc un sens, des origines qu'il nous a fallu mettre au jour³⁷.

Notre point de départ a consisté à mettre en perspective historique le conflit commercial agricole entre les deux principaux protagonistes du commerce de produits agroalimentaires en nous appuyant sur un paradoxe. Comment expliquer l'importance prise par la question agricole dans les négociations du GATT à partir de 1986 alors que les produits agricoles n'occupent qu'une place dérisoire dans les échanges mondiaux de marchandises ? (voir le graphique1).

GRAPHIQUE 1



³⁷ Nous reprenons ici l'essentiel de l'article que nous avons publié avec O. Bonroy. Voir O. Bonroy et T. Pouch [2001], « Le conflit commercial agricole entre les États-Unis et l'Union européenne : une mise en perspective historique et un éclairage par la théorie des jeux », *Économie Appliquée*, tome LIV, numéro 1, mars, p. 173-200.

La libéralisation des échanges internationaux de marchandises a constitué une tendance lourde de ces cinquante dernières années. La création du GATT en 1947 avait ouvert la voie à une réduction sensible des tarifs douaniers entraînant une croissance des flux mondiaux de marchandises supérieure à celle de la production mondiale. Le message adressé aux pays membres par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC, créée en 1994 à la suite des Accords de Marrakech qui concluent le long et conflictuel Uruguay-Round) lors du cinquantième anniversaire de cette institution, contenait une invitation explicite à poursuivre le processus de démantèlement des obstacles aux échanges et à résister aux tentations protectionnistes, le commerce étant présenté comme le garant de la croissance et donc de la prospérité et de la paix entre les nations. L'agriculture, qui jusque là, avait bénéficié d'un régime d'exception entre 1947 et 1986 à la faveur d'un consensus relatif entre les pays membres du GATT, devint rapidement la cible des laudateurs du libre-échange. Ce consensus était en réalité un compromis établi sur le volet agricole entre les américains et les six pays fondateurs du Marché Commun. L'établissement de la Politique Agricole Commune ne fut toléré par les États-Unis et n'aurait aucune incidence sur les Round successifs au GATT que dans la mesure où, durant les années soixante, l'économie américaine allait conserver un quasi-monopole à l'exportation sur les marchés mondiaux de produits agricoles. L'ouverture de l'Uruguay-Round allait signifier la fin de cette exception agricole.

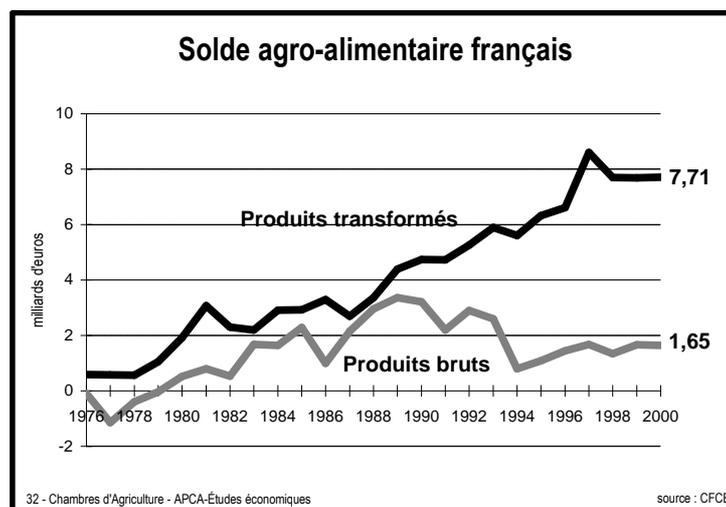
Si le commerce international peut se concevoir comme un lieu où s'affrontent les différents systèmes productifs nationaux, la crise économique, la montée du chômage dans la plupart des anciennes économies industrialisées et l'émergence de nouvelles puissances capables de rivaliser sur certains secteurs avec les économies américaine et européenne, ont fortement accentué l'intensité concurrentielle des relations économiques internationales. Les analyses du *Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)* ont montré que cette intensité concurrentielle s'était particulièrement exercée sur les branches en déclin. La branche agroalimentaire fut concernée par cette évolution³⁸. La concurrence sur les échanges de produits agricoles et alimentaires s'exerce depuis le milieu de la décennie quatre-vingt entre l'Union Européenne et les États-Unis. La Politique Agricole Commune ne peut donc être appréhendée que sous le seul et unique angle budgétaire. L'enjeu qu'elle représente dépasse largement le problème de son financement, contrairement à ce que voudrait faire croire, ou dissimuler, une rhétorique récente. La PAC concerne désormais la stratégie des pays dans les échanges mondiaux de produits agricoles et transformés, ainsi que nous le laissons entendre plus haut.

Devenu structurellement et durablement excédentaire depuis le début des années soixante-dix, le commerce extérieur français agroalimentaire allait propulser la France au rang de grande puissance agro-exportatrice et faire d'elle l'un des principaux rivaux de la filière agroalimentaire américaine (se reporter aux graphiques 2 et 3). À cette performance, il faut ajouter que l'orientation de la production agricole de l'Union Européenne vers les marchés mondiaux en raison de la saturation du marché intérieur européen, assortie du dispositif des restitutions à l'exportation, contribua, en dépit du maintien du déficit commercial européen pour ces produits jusqu'à aujourd'hui, à aiguïser la tension commerciale entre les deux rives de l'Atlantique. Il en découla que, au tournant des années soixante-dix, le Nord, réduit aux

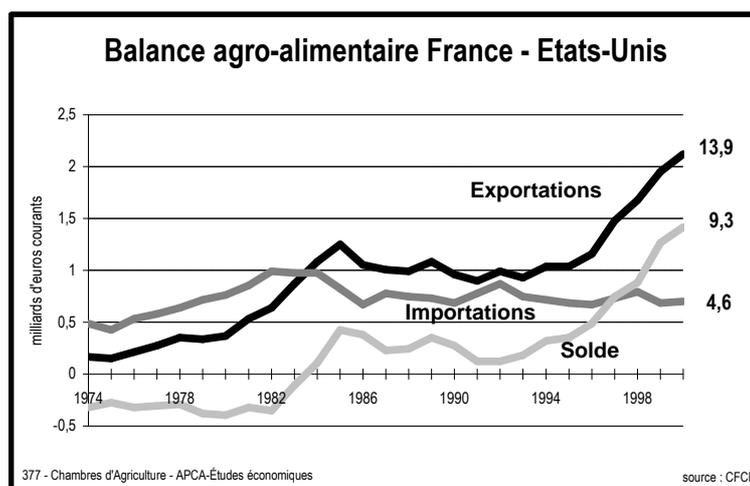
³⁸ Se reporter aux recherches menées par le CEPII, notamment CEPII [1989], *La fin des avantages acquis*, éditions Économica, ainsi qu'à G. Lafay et J.-M. Siroën [1994], *Maîtriser le libre-échange*, éditions Économica, collection économie-Poche.

économies américaine et européenne, dominait le commerce de produits agricoles et alimentaires, au détriment du Sud, en situation de demandeur. On peut situer l'origine du conflit agricole tout d'abord au fait qu'à la suite du premier choc pétrolier, l'avènement d'une économie internationale d'endettement a permis aux pays du Sud de former une demande mondiale de plus en plus diversifiée offrant au Nord une opportunité pour écouler leur production agricole. La mise en place, en 1971, d'un important programme d'élevage en Union Soviétique constitua un élément supplémentaire de la dynamique des échanges de céréales puisque les importations soviétiques de céréales pour nourrir les animaux passèrent de 4 millions de tonnes en 1971 à 25 trois ans plus tard. Le commerce mondial de céréales connut une croissance sans précédent entre 1973 et 1980 (200 millions de tonnes de blé échangées chaque année, volume autour duquel les échanges gravitent encore aujourd'hui). L'Europe agricole s'inséra dans ces échanges, créant ainsi une première source de conflit agricole avec les américains. Ces derniers commirent de surcroît une erreur stratégique en envisageant d'inscrire à leur programme de lutte contre le communisme en 1973 un embargo contre l'URSS en 1979, poussant la CEE à investir le marché soviétique. Ensuite, l'arrivée à maturité de la PAC, c'est-à-dire l'accession de la zone Europe communautaire à l'autosuffisance alimentaire finit par engendrer une deuxième source de perte de marché aux américains, par la fermeture du marché européen. Le recul de l'agriculture et du complexe agroalimentaire américains était enclenché.

GRAPHIQUE 2



GRAPHIQUE 3



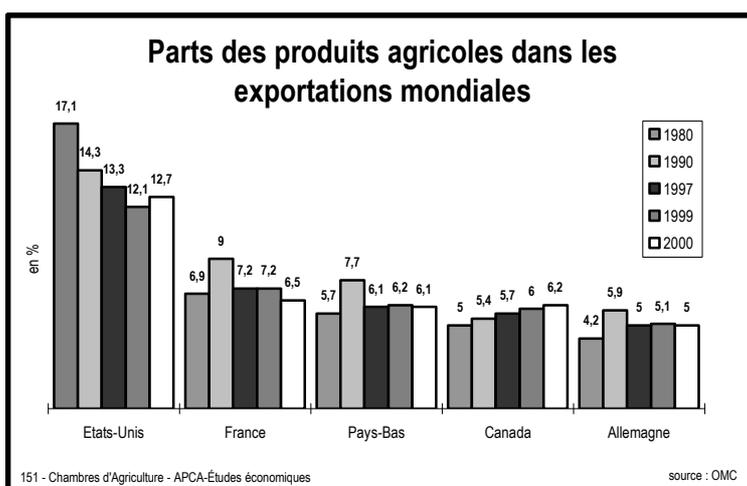
Toutefois, nous avons établi que les revers enregistré par l'économie américaine à l'exportation dans le secteur agroalimentaire pouvait trouver leurs origines dans le *policy mix* mené aux États-Unis après l'accession de R. Reagan à la Maison Blanche. La politique budgétaire expansionniste de l'Administration républicaine conduisit, pour financer le déficit budgétaire, la Réserve Fédérale, sous l'impulsion de P. Volcker, à recourir à une politique monétaire restrictive. Le financement du déficit appela alors une montée des taux d'intérêt qui exerça une pression à la hausse de la devise américaine³⁹. L'appréciation du dollar pénalisa fortement l'appareil exportateur qui perdit des parts de marché, notamment dans le secteur agricole (graphique 4). L'essoufflement des performances à l'exportation agroalimentaires américaines s'accrut lorsque la phase de croissance s'enclencha au début des années quatre-vingt-dix, avec la montée de la demande domestique qui occasionna un surcroît d'importations de biens agricoles et alimentaires. Le solde du commerce extérieur américain de produits agroalimentaires se réduisit sensiblement, ne parvenant plus à contenir, loin s'en faut, le déficit commercial hors agriculture (graphique 5). À partir de 1997, les ventes américaines à l'Asie, principal débouché des exportations américaines, enregistrèrent un nouveau revers, consécutif à la crise des économies émergentes de cette région, amplifiant le repli du solde commercial agroalimentaire des États-Unis. Ces derniers sont devenus le deuxième importateur mondial de produits agricoles et alimentaires (11.5% des importations mondiales en 2001 contre 9% en 1990), devant le Japon (9.6% en 2001 contre 11% en 1990), l'Union Européenne demeurant le premier importateur mondial (13.5% en 2001 pour l'UE extra communautaire contre 17.5% en 1990, 39.7% si l'on inclut le commerce intra-communautaire contre 47.1% en 1990). Ces indications pesèrent pour beaucoup dans la volonté américaine d'inscrire le dossier agricole à l'ordre du jour des négociations.

Cette mise au jour des forces en présence sur les marchés mondiaux agricoles et des rapports de conflit entre les deux principaux protagonistes de ces marchés a été complétée par des calculs d'avantages comparatifs révélés, construits à partir de la méthode établie par G. Lafay

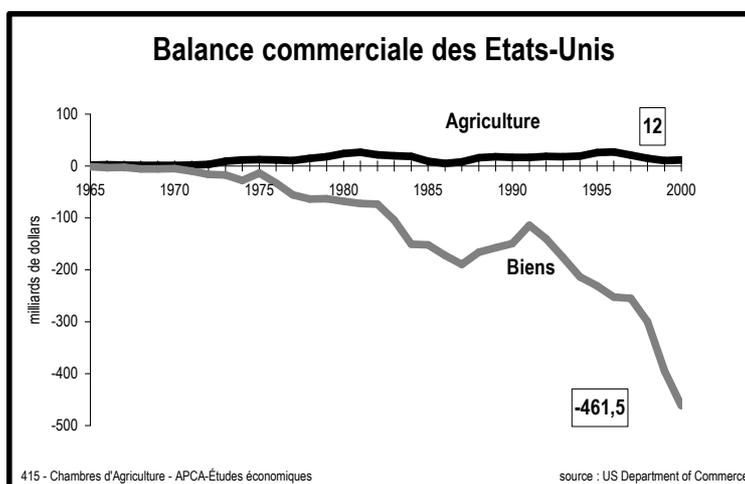
³⁹ Sur la politique économique américaine, on lira M. Aglietta et A. Orléan [1982], *La violence de la monnaie*, Presses Universitaires de France, collection économie en liberté, notamment la troisième partie. Lire également M. Aglietta et A. Orléan [2002, *La monnaie entre violence et confiance*, éditions Odile Jacob.

lorsqu'il était économiste au *CEPII*⁴⁰. Il ressortait de notre investigation que l'économie américaine était mieux spécialisée en produits bruts (blé, farine de blé, maïs notamment) et en produits transformés que l'UE, qui était passée pourtant, sur la période 1967-1995, d'une situation de désavantages comparatifs en produits transformés à une position d'avantages comparatifs (*se reporter à l'annexe 6 de ce mémoire d'HDR*).

GRAPHIQUE 4



GRAPHIQUE 5



Nous en dégageons l'enseignement suivant : dans le conflit commercial qui les oppose à l'Union Européenne, les États-Unis détiennent une spécialisation supérieure, un excédent commercial qui se maintient en dépit d'une relative érosion, sont présents sur le marché

⁴⁰ La méthodologie et les résultats détaillés de nos calculs figurent dans O. Bonroy et T. Pouch [2001], « le conflit commercial agricole entre les États-Unis et l'Union européenne : une mise en perspective historique et un éclairage par la théorie des jeux », article cité.

asiatique, zone dont la demande de produits alimentaires est qualifiée de dynamique, ne serait-ce qu'en raison de sa croissance démographique. Ils possèdent donc tous les attributs d'une grande puissance alimentaire dans une économie mondiale où l'agriculture occupe une place mineure dans les flux commerciaux mais qui exerce des effets d'entraînement sur le reste de la filière en termes d'emplois par exemple et sur le reste de l'économie, en termes d'activité macroéconomique (l'industrie agroalimentaire représente en effet plus de 15% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière américaine). Où se situerait alors l'enjeu du conflit commercial entre les deux zones ? Nous pensons qu'il résiderait d'abord dans la convoitise du marché européen si l'UE ouvrait renonçant à ses prélèvements à l'importation, dans la maîtrise des marchés mondiaux de produits agricoles et alimentaires ensuite, laquelle supposerait un affaiblissement de la capacité exportatrice des européens par le biais d'un démantèlement quasi-général des restitutions à l'exportation, et plus globalement enfin, dans le désir de pouvoir qui est inhérent selon F. Perroux à toute activité économique, et qui se traduirait pour l'économie américaine par la possession du pouvoir alimentaire. Les termes mêmes de la négociation agricole durant les sept années du précédent round du *GATT* portèrent en toile de fond sur ces aspects (la première phase de la négociation fut celle dite de l'« option zéro » avancée par les négociateurs américains, c'est-à-dire élimination totale de tous les soutiens et subventions. La seconde phase déboucha, après le geste fait par l'UE qui réforma la PAC en 1992, sur les Accords de Marrakech qui comportent une conversion des quotas et autres restrictions aux importations en droits de douane avec une réduction de ces derniers de 36% sur une période de six années assortie d'une réduction minimale pour chaque produit de 15%, un accès minimal des marchés domestiques de 3% de la consommation intérieure aux produits en provenance des pays concurrents, une baisse de 21% en volume et de 36% en valeur des subventions aux exportations, et des soutiens internes de 20%). L'agriculture, délestée de son régime d'exception à partir de 1986, pourrait être de ce point de vue considérée comme un secteur faisant désormais l'objet de ce que l'« école réaliste » des relations internationales nomme un état permanent de rapports de force et de conflits dans un monde où prédomine la logique des intérêts nationaux, contrairement à l'« école idéaliste » qui voit dans les relations internationales l'indice d'une émergence d'une société internationale pacifiée, en tout cas aspirant à la paix universelle, renvoyant à la problématique kantienne de *Projet de paix perpétuel*⁴¹.

Nous avons toutefois tenté de montrer qu'une solution coopérative au conflit existait en construisant, sur la base des travaux de Brander et Spencer, un petit modèle de jeu dans lequel nous montrions que la viabilité de la coalition formée par les américains et les européens sur le marché du blé (équilibre de Nash) (les deux zones représentent en effet près de 45% des exportations mondiales de ce produit), dépendait de la répétition à l'infini du jeu

⁴¹ Lire R.O. Kehoane (éd.) [1984], *After Hegemony : Cooperation and Discord in the World Economy*, Princeton University Press, ainsi que G. Kebabdjian [1994], *L'économie mondiale. Enjeux nouveaux, nouvelles théories*, éditions Le Seuil, et J.-M. Siroën [2002], *Relations économiques internationales*, éditions Bréal. S'inspirer de cette théorie des relations internationales, ou si l'on préfère de la nouvelle économie politique internationale, nous apparaît plus stimulant que de chercher à faire rentrer l'agriculture dans la nouvelle théorie du commerce internationale dont P. Krugman est un des fondateurs. Plusieurs auteurs ont en effet abouti à la conclusion selon laquelle cette nouvelle théorie s'applique mal à l'agriculture. Lire à ce sujet, C. Roger [1998], « Libéralisation des échanges agroalimentaires et politiques agricoles : comment concilier les concilier ? Le cas de l'Union européenne et de la PAC », in G. Miclet et alii (éds.), *Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités*, éditions Économica, p. 303-343. Sur l'importance de la réforme de la PAC de mai 1992 par rapport au contexte de négociation au *GATT*, voir L. Bourgeois et T. Pouch [1993], « La politique agricole commune : une politique réduite au marché », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, numéro 43, janvier, p. 365-398.

et de l'hypothèse d'information complète. La consolidation de la viabilité de la solution coopérative passait ensuite dans la proposition de la transformation du duopole américano-européen en véritable cartel de producteurs de blé dans lequel figureraient des pays comme le Canada, l'Australie et l'Argentine (nous renvoyons à la seconde partie de l'article d'*Économie Appliquée* que nous avons signé avec O. Bonroy)⁴².

1.4 Agriculture et mercantilisme contemporain

La lecture comptable de la PAC n'est pas recevable. Elle fait de cette politique commune un simple tableau duquel on pourrait repérer les sommes versées et reçues par les différents membres de l'UE, et attise du même coup les tensions entre ces pays, alors que cette politique fut précisément construite sur la base d'un raisonnement contenant des velléités d'atténuation des nationalismes économiques ayant parfois, dans l'histoire du continent européen, conduit aux guerres. La formation de l'Europe économique constitua en effet une rupture radicale avec les quatre siècles d'attitudes belliqueuses qui ne se sont éteints qu'après la deuxième guerre mondiale. La promesse d'une nouvelle Europe était contenue selon nous dans le projet initial d'un Marché Commun, et l'agriculture y prit sa part. Dans le sillage de la PAC, l'Union Européenne s'attacha par la suite à surmonter les nationalismes monétaires en cherchant les moyens d'instaurer une monnaie commune, car la tentative d'un Système Monétaire Européen entre 1979 et 1993, dans un contexte de flottement généralisé des monnaies consécutif à l'éclatement du régime des changes fixes établi à Bretton-Woods en 1944, n'avait pu aboutir à la formation d'une véritable solution coopérative. Durant de nombreuses années, la CEE a dû gérer les externalités subies par les pays membres étroitement interdépendants mais dont les politiques économiques n'étaient pas coordonnées⁴³. Ces différents étages de la construction européenne ont fait dire récemment à un auteur comme R. Kagan, que l'Europe avait en réalité renoué avec le message des *Lumières*, et plus précisément avec le projet *kantien* de *Paix perpétuelle*. L'Europe allait devenir ainsi une deuxième grande puissance économique mondiale, laissant entendre qu'un deuxième pôle s'était formé dans le monde, en mesure de contenir l'hégémonie américaine laquelle, précisément, renouait avec la violence dans les relations internationales⁴⁴.

Mais à mesure que s'affirmait la puissance de l'Europe dans une économie appelée à se globaliser, la marche vers un monde *kantien* céda très vite la place à un monde *hobbesien*, monde dans lequel nous sommes aujourd'hui plongés, celui des rivalités économiques et commerciales, des menaces de représailles, et celui de la recherche de la puissance absolue. Dans un article de 1954 aux accents prémonitoires, P. Bauchet avait pointé les ressorts d'un nouveau mercantilisme que les accords internationaux d'après-guerre n'avaient en réalité que très peu érodés⁴⁵. L'entrée des économies industrialisées dans un régime de croissance long avait certes permis l'atténuation des tensions et des rivalités commerciales, mais à la faveur

⁴² Les tentatives de cartellisation des marchés de matières premières et leurs résultats ont été analysés par D. Newbery et J.E. Stiglitz [1981], *The Theory of Commodity Price Stabilization : a Study in the Economics of Risk*, Clarendon Press. Voir également S. Calabre [1990], *L'évolution des prix des produits de base*, éditions Économica, bibliothèque d'économie internationale, ainsi que P.-N. Giraud [1989], *L'économie mondiale des matières premières*, éditions La Découverte, collection Repères.

⁴³ Sur les aspects monétaires de la construction européenne, se reporter à M. Aglietta [1986], « Introduction », in M. Aglietta (éd.), *L'écu et la vieille dame. Un levier pour l'Europe*, éditions Économica.

⁴⁴ Cf. l'article important, pour la discussion qu'il peut susciter, de R. Kagan [2002], « Puissance et faiblesse », *Commentaire*, numéro 99, automne, p. 517-535.

⁴⁵ Lire P. Bauchet [1954], « Le nouveau mercantilisme et le déséquilibre Europe-USA », *Revue économique*, numéro 1, janvier, p. 67-91.

de la deuxième grande crise du capitalisme, ces tensions ont très vite resurgi. L'agriculture illustre ce retour du mercantilisme des nations, qui cherchent à préserver leurs intérêts économiques, leurs emplois, et à exporter leurs difficultés chez leurs partenaires sans pour autant prôner l'isolement économique. De ce point de vue, l'enjeu des calculs visant à évaluer les aides et subventions versées au secteur agricole n'est autre que de mesurer la puissance de l'adversaire dans le commerce mondial. Forcer l'adversaire à diminuer ses aides et soutiens, en invoquant les vertus d'un commerce libéré de toute entrave, producteur de croissance et donc d'emplois, mais en conservant sous une forme habile ses propres mécanismes de soutien, c'est chercher à affaiblir la menace, à la maîtriser. On pourrait sur ce thème rappeler que les exigences américaines à l'encontre de l'UE en matière de réduction voire de suppression des subventions et des aides agricoles, n'a que peu de contrepartie aux États-Unis. La réforme de la politique agricole américaine (le *Federal Agriculture Improvement and Reform Act, Fair Act* de 1996) qui prévoyait en particulier un découplage des aides à la production, a été rapidement abandonné au profit du *Farm Security and rural Investment Act (FSRIA)* élaboré et publié en 2002. La chute des prix agricoles depuis 1999 et les répercussions de la crise asiatique, zone sur laquelle les américains son particulièrement bien implantés, ont incité le Congrès à accorder des aides exceptionnelles et des subventions de nature contra-cycliques aux fermiers américains, ce qui revenait à re-coupler les soutiens à la production. L'une des conséquences de ce *FSRIA* serait, selon les estimations du *Food and Agricultural Policy Research (FAPRI)* de l'Université du Missouri, une augmentation des quantités offertes par les agriculteurs américains sur les marchés mondiaux, céréales notamment, engendrant une baisse des cours mondiaux préjudiciables aux producteurs européens (-2% pour le blé tendre en 2003, -1.4% en 2004, -1% en 2006). Si, dans l'immédiat, le *FSRIA* n'entre pas en contradiction avec les engagements américains à l'OMC (la Mesure Globale de Soutien des États-Unis serait comprise entre 10.4 et 18.4 milliards de dollars, en-deçà du seuil fixé par l'OMC), ils pourraient le devenir à terme, dans l'hypothèse où les aides contra-cycliques dépasseraient le seuil requis par l'OMC. Le libre-échange prôné par les américains ne serait plus alors que la face cachée de leur mercantilisme. Dans le même temps, la logique des politiques agricoles, qui a été rappelée plus haut, reste pertinente. Dès qu'un gouvernement anticipe une baisse des revenus des agriculteurs, il met en place un filet de sécurité, des dispositifs de régulation pour garantir ces revenus, en dépit des recommandations persistantes et insistantes de l'OMC et de l'OCDE pour que les soutiens opèrent un repli prononcé. On rejoindrait du coup la thèse de F. Fourquet, selon lequel libéralisme et mercantilisme auraient un même objectif, l'accroissement de la richesse nationale par affaiblissement des adversaires⁴⁶. La position de P. Krugman dans *La mondialisation n'est pas coupable*, selon laquelle le conflit commercial ne serait qu'une illusion, apparaît par conséquent extrêmement critiquable. Il faudrait en effet aller contre son propos visant à ôter toute légitimité à la politique commerciale stratégique, réhabilitée justement par les théoriciens de la nouvelle économie internationale.

En prenant le risque de la division interne au sujet du budget agricole ou des termes futurs de la négociation commerciale, la demande de protection de l'UE, qui signifierait que la PAC ne peut être aussi rapidement démantelée, n'illustrerait finalement pas autre chose que ce que disait F. Braudel dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, à savoir qu'elle traduit l'existence d'une puissance de second rang par rapport à l'économie américaine,

⁴⁶ Se reporter à F. Fourquet [1989], *Richesse et puissance. Une généalogie de la valeur*, éditions La Découverte, collection Armillaire. Sur la nouvelle loi agricole américaine, se reporter à M. Petit [2002], « La nouvelle loi agricole américaine. Quelles leçons tirer du revirement idéologique qu'elle illustre ? », *Économie Rurale*, numéro 270, juillet-août, p. 65-72.

véritable puissance hégémonique. L'agriculture, un secteur témoin d'une globalisation davantage *hobbésienne* que *kantiennne*. Secteur témoin en ce sens qu'il est l'objet d'une vaste restructuration interne, et dont les implications sociales ne sont encore qu'effleurées par les observateurs du monde rural. Seuls les sociologues ont perçu les conséquences sociales de l'intégration de l'agriculture dans le capitalisme, en termes de célibat, de solitude lorsque les enfants potentiellement successeurs de leurs pères dans l'exploitation, abandonnent la campagne pour la ville, et donc d'impossibilité de reproduire l'identité paysanne⁴⁷. La crise agricole qui s'est ouverte après la signature des Accords de Marrakech a fait surgir le doute chez les agriculteurs français, endettés, et dont l'épisode de la « vache folle » et autres questions sanitaires ont jeté sur eux le discrédit (la figure de l'agriculteur empoisonneur). Les enquêtes récentes menées par la *Mutualité Sociale Agricole* ont pu révéler l'ampleur du malaise des agriculteurs en mettant au jour notamment la croissance du nombre de suicides en milieu rural, chez les jeunes éleveurs plus particulièrement, perplexes quant à leur avenir professionnel, et socialement disqualifiés auprès des consommateurs et des pouvoirs publics.

L'examen de la légitimité des politiques agricoles mérite par conséquent d'être prolongée ne serait-ce qu'en raison de l'étroite imbrication de l'agriculture et de la société. Cet examen doit alors se poursuivre en convoquant les autres disciplines scientifiques, les autres savoirs, comme l'histoire, la sociologie et l'anthropologie, dans la perspective d'un affranchissement d'une certaine complaisance qu'ont la majorité des économistes à faire de l'agriculture un secteur banalisé. L'étrange facilité avec laquelle les économistes et les experts de l'OMC ou de l'OCDE postulent par exemple que la libéralisation du commerce international de produits agricoles et alimentaires engendrera un gain supérieur à celui retiré des mécanismes d'intervention inscrits dans les politiques agricoles et plus spécifiquement dans la PAC, nous semble correspondre à un mépris de l'histoire et, paradoxalement, de la théorie économique du commerce international. L'idée développée en 1923 par F. Graham, selon laquelle le commerce international peut être source de pertes pour une économie qui importe un bien (lorsqu'un pays A est faiblement ouvert aux échanges, en raison des nombreuses barrières à l'entrée que lui impose un pays B dominant et concurrent, il est possible pour ce pays A de satisfaire sa demande domestique à un prix inférieur à celui qu'il obtiendrait par la voie de l'importation, contredisant ainsi le théorème des avantages comparatifs de Ricardo, qui laissait entendre que l'échange améliorerait la position de l'importateur puisque les biens importés étaient moins chers que les biens locaux) mériterait d'être reconsidérée avec plus d'attention⁴⁸. Il faudrait également signaler qu'une suppression totale des aides agricoles versées par les pays industrialisés à leurs agriculteurs ne profiterait que très marginalement aux économies en voie de développement. Le revenu national de ces dernières ne croîtrait que de 0.1% de leur PIB, selon une étude récente du *Fonds Monétaire International*, étude fondée sur un modèle d'équilibre économique général pour l'économie mondiale (GTAP), organisation internationale pourtant encline à militer pour un démantèlement des politiques agricoles. Les principaux bénéficiaires de ce démantèlement seraient *in fine* les consommateurs des pays industrialisés et les producteurs de pays développés comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande.

⁴⁷ Lire sur tous ces points P. Champagne [2002], *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française. 1950-2000*, éditions Le Seuil, collection Points, en particulier la troisième partie. Dans le même registre, voir P. Bourdieu [2002], *Le bal des célibataires*, éditions Le Seuil, collection Points.

⁴⁸ Cf. F. Graham [1923], "Some Aspects of Protection Further Considered", *Quarterly Journal of Economics*, volume 37, February. Lire également, pour revisiter cet auteur, M. Rainelli [1997], *La nouvelle théorie du commerce international*, éditions La Découverte, collection Repères.

Le cas de l'agriculture est par ailleurs particulièrement intéressant à examiner dans une problématique théorique précise, celle du commerce international. En s'appuyant sur les avancées théoriques de P. Krugman, il est, selon nous, possible de contredire l'une des conséquences que cet auteur tire de la nouvelle approche du commerce international, à savoir le rôle des « accidents historiques ». Krugman estime que lorsqu'un pays est entré avant les autres, il bénéficie d'un avantage qui ne peut faire l'objet d'aucun rattrapage par les autres pays. Les succès remportés par l'Union Européenne sur les marchés mondiaux agricoles, grâce à la PAC (laquelle a engendré des rendements croissants), montrent au contraire que ces marchés, jusqu'à la fin des années soixante-dix « monopolisés » par les américains, sont probablement des marchés contestables dans la mesure où l'UE a contesté la suprématie agricole des Etats-Unis, avant que ces derniers ne réagissent. L'« accident historique » se situerait alors du côté de l'Union Européenne. La spécialisation européenne dans les produits agricoles et alimentaires s'expliquerait du coup, et comme l'indique Krugman au sujet des pays déjà en place sur les marchés, par des considérations et des impératifs économiques certes, mais également historiques et politiques⁴⁹. Une lecture de la crise actuelle de l'agriculture doit nécessairement renvoyer à une inscription de ce secteur dans l'industrie de la transformation, faisant de l'« économiste rural » un « économiste industriel », mais lorsque des États s'affrontent à l'OMC lors d'une négociation commerciale multilatérale, c'est bien l'illustration que survit encore l'attachement de ces États nations à un secteur qui, depuis l'Égypte ancienne, structure les sociétés et leur apporte l'un de ses fondements organisationnels⁵⁰.

En essayant de souligner, dans ces deux parties de notre candidature à l'*Habilitation à Diriger des Recherches*, l'importance qu'il y a selon nous à accorder à l'histoire de la pensée et des faits économiques dans la science économique contemporaine, nous avons pour objectif de montrer l'unité de notre trajectoire, si l'on veut bien faire abstraction de nos travaux portant sur l'économie de l'éducation et du travail, plus éloignés de ce type de problématique. Au terme de cette deuxième partie, il serait possible de demeurer sur un même registre, et indiquer que *diriger des recherches*, c'est d'une certaine manière, inviter l'étudiant que l'on dirige, à se plonger dans l'histoire d'un problème, d'une controverse, à puiser dans le stock d'informations, faisant mémoire vivante, pour s'orienter dans une question que lui tend la science économique, ou qu'il tendrait à celle-ci.

⁴⁹ Lire sur ce point P. Krugman [1993], « The Narrow and Broad Arguments for Free Trade », *American Economic Review*, Papers and Proceedings, volume 83, number 3, may.

⁵⁰ Lire sur le thème de l'importance de l'agriculture dans la formation de l'État dans les sociétés anciennes l'article de R. C. Allen [1997], « Agriculture and the Origins of the State in Ancient Egypt », *Explorations in Economic History*, 34, p. 135-154.

TROISIÈME PARTIE

Diriger des recherches

Cette troisième partie de notre *Habilitation à Diriger des Recherches* sera nécessairement beaucoup plus courte que les deux précédentes. Nul candidat à l'*HDR* ne pourrait en effet se prévaloir d'une trop longue expérience en matière de direction de recherches puisqu'il fait précisément acte de candidature pour diriger par la suite des travaux universitaires. Rien n'empêche toutefois un tel candidat de livrer aux membres du jury sa propre vision d'une direction de recherche. Car ce dont nous pouvons nous prévaloir est une expérience acquise à la suite de plusieurs années de direction de mémoires de maîtrises dans le cadre du séminaire *Travail Études Recherches* à l'Université de Marne La Vallée¹. Ce séminaire, toujours présenté comme une initiation à la recherche, ne serait-ce que dans la perspective d'un troisième cycle, *DEA* ou *DESS*, diplômes débouchant sur la production d'un mémoire de troisième cycle, expose donc rapidement les étudiants au redoutable travail de construction d'une problématique, d'un plan, en les incitant à se plonger dans une vaste littérature économique. Mais à trop se focaliser sur le travail de recherche préparatoire au dernier cycle universitaire, et pour certains des étudiants qui prendraient le pli de la science et du travail intellectuel, sur la production d'une thèse de doctorat devant logiquement ouvrir sur une carrière d'enseignant-chercheur, on oublierait trop rapidement que l'encadrement d'un mémoire de second cycle universitaire devrait tout autant former à la rédaction de notes, rapports, articles, et autres documents divers et variés, dans un univers professionnel quelconque. On devrait en effet, dans ce registre, et dans une phase préalable à toute investigation scientifique, informer également le « thésard » que le débouché à la thèse de doctorat n'a plus rien de naturel et que des reconversions dans des espaces professionnels parfois ou souvent éloignés des sujets de recherche d'origine sont à envisager. Il reviendrait alors au jeune docteur de valoriser ses acquis scientifiques et sa méthode de travail pour un public non spécialiste. On retomberait ainsi sur le vaste problème de la vulgarisation du discours économique, qui fait penser à celui que rencontra Kant lui-même lorsqu'il abordait la question d'une solution à l'énigme du dialogue entre la *raison philosophique* et la *raison commune*².

Diriger des recherches consisterait dans un premier temps à mettre en exergue l'éventualité d'une telle posture, et inciter l'étudiant, comme nous l'avons d'ailleurs nous-mêmes expérimenté, à la suite de notre thèse de doctorat, à mobiliser et à diffuser son savoir pour tous ceux qui, de près ou de loin, sont coupés des véritables enjeux sociaux de la science économique et de la pratique de l'économie. On pense ici en particulier aux agriculteurs, aux élus professionnels de la sphère agricole, qui, les yeux rivés sur l'indicateur de revenu agricole, laissent inconsciemment ou par ignorance dans l'ombre les tenants et aboutissants d'une mondialisation de l'activité agricole que tout leur indique de tenir pour sacrée ou pour naturelle. L'éventualité ici soulevée invitera l'étudiant-chercheur à prendre la mesure de l'impératif de connaissance de la réalité économique, lui qui, fasciné par une science économique sûre d'elle-même, se préparant à publier, à participer aux colloques, bref à se prendre au jeu de la concurrence dans un espace fortement segmenté en de multiples spécialités et sous-spécialités, sans avoir une claire conscience que cette amplification de la spécialisation, laissant entendre que cette discipline est prospère, illustre un contraste avec l'impuissance des économistes à agir sur le réel. Car si l'on met en regard l'accumulation des travaux, inaccessibles à l'homme de la rue, et les questions de fond non encore résolues (développement, chômage de masse, hégémonie économique américaine dont la croissance

¹ Nous faisons référence ici au séminaire *TER* de maîtrise de sciences économiques que nous co-dirigeons depuis trois ans avec le Professeur Dominique Redor, à l'Université de Marne La Vallée.

² Lire A. Philonenko [2001], « Introduction » à E. Kant [1786], *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*, éditions Vrin, collection Textes et Commentaires, p. 15-82.

des années quatre-vingt-dix fut financée par le reste du monde, poussée des questions environnementales sous l'impulsion d'un mode de production dont Marx avait souligné les conséquences sur les ressources et l'environnement...), l'économiste ne peut qu'être saisi d'effroi.

Diriger une recherche reviendrait du coup à inciter l'étudiant à se faire une représentation des réalités économiques et à retisser les liens et les ouvertures avec les autres sciences sociales, et tout particulièrement l'histoire. Bref, contribuer, par ses recherches, à la construction de ce que A. Hirschman appelait une « économie politique élargie ». D'où la recommandation d'un auteur comme M. Beaud qui, dans un article d'un ancien numéro de la *Revue économique* consacré aux nouvelles approches des relations entre économie et histoire, indiquait que « *le travail de la connaissance en économie doit, selon nous, lier d'une manière indissociable observation (sur la base de l'appareil conceptuel et statistique existant), élaboration théorique et éclairage historique* » [Beaud, (1991), pages 169-170].

Pour faire lien avec tout ce qui précède, et notamment la première partie, on pourrait s'interroger sur le succès de la théorie française de la régulation, et essayer de montrer que celui-ci réside précisément dans cette triple approche, théorique, empirique, historique, qui a séduit une part non négligeable de la profession, prise au sens large, c'est-à-dire comprenant les professeurs de l'enseignement supérieur et ceux du secondaire.

Sur ces cinq dernières années, l'expérience, somme toute modeste, de la direction de mémoires de maîtrise (dans des domaines aussi variés que l'agriculture-PAC-GATT-OMC, la formation des prix sur le marché des fruits et des légumes, la crise de la viande bovine, la sous-traitance dans l'industrie automobile, l'introduction en bourse de clubs sportifs, la réduction du temps de travail dans le secteur bancaire....) nous a amenés à prendre la mesure des lacunes réelles des étudiants en matière de méthode de recherche. Une fois leurs sujets délimités, il est frappant de constater que les étudiants ne parviennent pas à penser que ces sujets ont aussi une histoire, qu'un stock repérable de mémoires, d'informations, existe, et qu'il suffit dans un premier temps de fournir l'effort intellectuel de puiser dedans afin de s'imprégner de l'existant afin de transformer ces textes morts en textes vivants par le biais du traitement scientifique de ces sujets. Les mémoires, comme les thèses, forment, pour parler comme R. Debray, des filières collectives ou individuelles de re-création du savoir économique, dans une perspective d'approfondissement de ce dernier (« *seuls les vivants peuvent ranimer le sens qui dort dans les traces* », dit R. Debray³). Le directeur de recherche, dans l'institution universitaire, se verrait assigner la mission de la perpétuation du sens, de l'archive, et s'inscrit par conséquent dans cette perspective de l'habilitation à transmettre l'acquis, avant la phase de l'innovation scientifique proprement dite. Il se distingue en cela du communicateur, qui assure le transport spatial de l'information, et est du coup un transmetteur, garantissant le cheminement du savoir dans le temps diachronique plus que synchronique. Diriger des recherches, ce serait faire lire avant que de faire écrire. Faire lire les textes anciens, dans la mesure où les étudiants, de plus en plus enclins à se constituer une pseudo-culture économique à partir d'ouvrages rapides à lire, produits sur le mode des questions-réponses, ou sur celui de « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'économie... », écartent dans la foulée et presque par confort et facilité intellectuels, les

³ On se reportera à R. Debray [1997], *Transmettre*, éditions Odile Jacob, collection Le champ médiologique, notamment les deux premiers chapitres, « Le double corps du médium » et « Fractures ».

auteurs ou problématiques fondamentaux et apparaissent ébahis ou parfois si peu étonnés de les ignorer⁴.

Diriger une recherche consisterait dans un troisième temps, à inviter l'étudiant à s'emparer de cet existant, à se construire un stock de connaissances dans lequel il sera ensuite amené à puiser pour produire son propre outil d'investigation et sa démonstration. Car l'étudiant doit être conduit à penser son *engagement* vis-à-vis d'un sujet qu'il a choisi et traité. Le directeur de recherche ne serait alors pas forcément choisi en raison de son pouvoir pour un éventuel recrutement, mais au-delà, comme un *guide* pour l'exercice du travail intellectuel, pour son capital symbolique qui le prédisposerait à faire du futur diplômé ou docteur en sciences économiques un travailleur intellectuel apte au *survey*, à la méthode et à la critique. Diriger une recherche, ne serait-ce pas, de ce point de vue, transmettre méthode et savoir pour que le « dirigé » apprenne à « s'orienter dans la pensée », à penser par soi-même, à décider librement de la route qu'il envisage de suivre, à découvrir l'horizon de la conscience humaine, et finalement, sa vérité propre ? L'économiste tirerait sans doute des bénéfices intellectuels et scientifiques à s'ouvrir aux autres disciplines, les sciences humaines en particulier, et la philosophie tout spécifiquement, en s'appropriant les conceptions de l'orientation dans la pensée d'un Platon dans le Livre II de *La République*, d'un Descartes dans ses *Méditations*, ou d'un Kant dans son court texte *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*, véritable modèle réduit de la *Critique de la raison pure*. Ce traitement de la recherche n'a rien de futile, au contraire, dans la mesure où il conduit nécessairement l'étudiant à construire, douter, critiquer, dépasser. En résumé, méditer, pour que le savoir individuel en action dans le travail de recherche se transmue en savoir social et participe à la perpétuation de la connaissance. Mais méditer aussi afin que le savoir en gestation dépasse par la critique les générations mortes qui font entrave au progrès intellectuel en principe tourné vers l'avènement de la vérité (« *une société qui ne se reconnaît plus d'ancêtres peut tirer un trait sur son futur* » nous dit encore R. Debray). Diriger des recherches, ne serait-ce pas également préparer l'étudiant à subir le champ dans lequel il va évoluer, c'est-à-dire à affronter la concurrence qui structure pleinement ce champ, à lutter pour se faire reconnaître et disposer *in fine* du capital suffisant pour contribuer activement à structurer le champ de la science économique à partir des avantages comparatifs qu'il possède ?

Ouvrir les livres, anciens, récents, mais aussi les revues académiques, car les étudiants ont une faible propension à la lecture des articles, lorsqu'ils connaissent, ce qui est loin d'être acquis, l'existence de ces revues. Lire, annoter livres et articles de revues, mais aussi écrire, faire lire ce que l'on écrit, déconstruire ce premier jet d'écriture, pour mieux le réécrire ensuite, sous les recommandations ou suggestions du directeur de recherche. Bref, s'exposer à son tour à la critique constructive.

Notre expérience de la direction de mémoires en maîtrise de sciences économiques et en *DESS Analyse des nouvelles économie émergentes*, s'est également concrétisée par la prise en charge de stagiaires dans la Sous-Direction des études économiques de l'*Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*. Sur des périodes allant de deux à six mois, des étudiants ont été amenés, sous ma direction, à effectuer, dans le cadre de leurs mémoires de maîtrise ou de *DESS*, à traiter de sujets aussi diversifiés que l'agriculture turque dans la

⁴ On pourrait, parmi de multiples exemples, citer ce mémoire portant sur l'impact des 35 heures en France, mais faisant abstraction des précédents historiques, 1936 ou 1982, et sans inscrire cette réduction du temps de travail en France dans le temps historique comme l'avaient établi par exemple O. Marchand et C. Thélot dans leur livre *Deux siècles de travail en France*.

perspective de l'adhésion de la Turquie à l'UE, ou que la filière viticole dans les pays du Maghreb. Un double avantage en résultait. En premier lieu, la possibilité, pour les étudiants, de réaliser un mémoire sur un thème appliqué, nécessitant une investigation statistique. Ensuite, la publication d'une synthèse de leur travail dans la revue *Chambres d'Agriculture*, soit sous la forme d'un article, soit sous celle d'un dossier central. À l'issue du stage, le mémoire était soutenu face à un jury dans lequel figuraient, outre les professeurs de l'Université, mais aussi un Sous-Directeur de l'APCA.

Ces propos sur la direction de recherches, très succincts, laissent pourtant entrevoir le rôle que pourrait jouer l'enseignement universitaire dans la formation des esprits. Qu'il soit appelé à préserver les conditions du renouvellement de la science, en formant les étudiants à des tâches de recherches pour que la profession d'universitaire se perpétue, il lui revient également de veiller à préparer les étudiants qui, par contrainte ou par choix, se verront assignés des missions d'information, de conseils, d'études, dans des univers éloignés de la sphère universitaire. En tant qu'économistes, leur savoir éclairera les demandeurs de compréhension du monde économique. Disant cela, nous apportons notre adhésion aux critiques qui furent, dans le passé, adressées à la thèse de l'adéquation de la formation à l'emploi. Ce que nous voulons ici exprimer, c'est cette idée qu'un sortant de l'université doit pouvoir évoluer loin de cette institution malgré son intense préparation et aspiration à devenir enseignant-chercheur. D'une certaine manière, nous pourrions dire que nos passages successifs au *CEREQ* puis à l'APCA furent des expériences ayant jusqu'ici contribué à combiner savoirs théoriques et pratiques quotidiennes de l'économie dans des domaines jusque là inconnus ou insuffisamment exploités. En d'autres termes, ces passages traduisent l'acceptation d'un changement de registres, d'un éloignement temporaire de la pensée économique pour traiter de l'économie de l'éducation et du travail puis des questions agricoles internationales. Ces expériences ont été et seront mobilisées pour encadrer les travaux des étudiants, pour les sensibiliser à l'importance de la soumission de tout travail, embryonnaire, intermédiaire ou final, à un ou des lecteurs en mesure de leur indiquer que la voie suivie est la bonne ou qu'il faudrait songer à rectifier la problématique ou le plan. L'importance également du dialogue et donc de la prise de parole dans un séminaire et dans une réunion de travail, tant à l'Université que dans des organismes d'études. Nos passages au *CEREQ* puis à l'APCA furent par ailleurs déterminants dans l'apprentissage de la recherche puis de la manipulation de données, pouvant aller jusqu'à l'investigation économétrique. Encadrer un travail de troisième cycle universitaire, c'est aussi engager l'étudiant dans ce travail de construction empirique, dans l'attention qu'il doit fournir pour respecter la source statistique (très souvent les étudiants, tout du moins dans les mémoires de maîtrise que nous avons encadrés, omettent de mentionner la source statistique ou de s'interroger sur le sens de tel ou tel indicateur).

On pourrait résumer tout ce qui vient d'être dit sur notre vision de l'encadrement des travaux de recherche par cette idée que ces travaux doivent respirer l'humilité de celui qui l'a construit.

LISTE DES PUBLICATIONS ET TRAVAUX
(1988-2002)

- [1] *La théorie de la régulation : essai sur le contenu et les conditions d'émergence d'un nouveau discours*, Thèse pour le Doctorat en Sciences économiques, Université de Paris I, mars 1988.
- [2] L'énigmatique retour de Keynes, *Revue Française d'économie*, volume IV, numéro 4, automne 1989.
- [3] L'apprentissage au seuil de la décennie 90 : dynamisme ou stagnation?, *Bulletin de recherches sur l'emploi et la formation*, numéro 64, CEREQ, avril 1991, avec Florence Colliot.
- [4] Apprentissage ou Lycée Professionnel : des formations non concurrentes, *Bulletin de recherches sur l'emploi et la formation*, numéro 70, CEREQ, novembre 1991, avec Florence Colliot.
- [5] Quelle insertion professionnelle pour les apprentis ? Les enseignements de l'économétrie, *communication aux journées d'études insertion et cheminement professionnels*, CEREQ-Université de Paris I-Laboratoire d'Economie Sociale, mai 1992.
- [6] Le retour de l'apprentissage ?, *Regards sur l'Actualité*, numéro 178, février 1992.
- [7] L'adéquation offre de formation-demande de main d'oeuvre : le cas de l'apprentissage, *Revue Sciences de la Société-Cahiers du LERASS*, numéro 28, février 1993.
- [8] La politique agricole commune : une politique réduite au marché, *Observations et diagnostics économiques*, *Revue de l'OFCE*, numéro43, janvier 1993, avec Lucien Bourgeois.
- [9] Le commerce extérieur français de produits agroalimentaires : l'avenir incertain, *Revue Française d'économie*, volume VIII, numéro 2, printemps 1993.
- [10] Le système agri-monnaire face à la crise du système monétaire international, *Communication au colloque économie monétaire et bancaire*, LATAPSES, Nice, juin 1994.
- [11] Régulation versus conventions : vers un institutionnalisme à la française, *Cahiers du GRATICE*, Université de Paris XII, numéro11, juin 1996.
- [12] La formation de l'économie rurale en France (1948-1970), *communication au séminaire de sociologie de l'éducation et de la culture*, directeur Pierre Bourdieu, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales et Collège de France, 26 mai 1997.
- [13] Le commerce extérieur agro-alimentaire : histoires de soldes, revue *Chambres d'Agriculture*, numéro 758, juillet-août 1997.
- [14] La théorie de la régulation phagocytée par l'économie des conventions ou deux formes inconciliables d'institutionnalismes, *Economies et Sociétés, série régulation*, numéro 12, décembre 1997.

- [15] Agriculture et mondialisation : le bras de fer Etats-Unis/ Europe, revue *Chambres d'Agriculture*, numéro 866, juin 1998.
- [16] Quelques considérations sur l'éphémère vitalité du marxisme en économie. Le cas français, *communication au Congrès Marx II*, Université de Paris X-Nanterre, 30 septembre-3 octobre 1998.
- [17] La réforme de la politique agricole commune : fondements théoriques et signification, in Delaunay J.C. (Éd.), *La mondialisation en question*, Editions l'Harmattan, 1999.
- [18] Un illusoire retour à Keynes, *Les Temps Modernes*, numéro 603, mars-avril 1999.
- [19] P.R. Krugman et l'illusion du conflit commercial : un éclairage à partir du cas de l'agriculture, *Conférence prononcée à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan-Annexe de Bretagne* (Bruz), 8 février 2000, non publié.
- [20] Europe/Etats-Unis : la confrontation de deux modèles agricoles, revue *Chambres d'Agriculture*, numéro 886, mars 2000, avec Olivier Bonroy (Université de Pau-Pays de l'Adour).
- [21] Le conflit commercial agricole entre les Etats-Unis et l'Union européenne : une mise en perspective historique et un éclairage par la théorie des jeux, *Economie Appliquée*, numéro 1, tome LIV, mars 2001, avec Olivier Bonroy (Université de Pau-Pays de l'Adour).
- [22] *Les économistes français et le marxisme : apogée et déclin d'un discours critique (1950-2000)*, Presses Universitaires de Rennes, collection Des Sociétés, 2001.
- [23] La science économique en France et la théorie de la valeur. Considérations sur d'interminables funérailles, dans Delaunay J.C (éd.), *Le capitalisme contemporain, Questions de fond*, Editions l'Harmattan, 2001.
- [24] Trente ans de commerce intracommunautaire agroalimentaire, Revue *Chambres d'Agriculture*, numéro 904, novembre 2001, avec Mathieu Grenier (ENESA-Dijon).
- [25] L'agriculture entre théorie et histoire ou qu'est-ce qu'une politique agricole?, *Economie Appliquée*, numéro 1, tome LV, mars 2002. Repris en deux parties dans *Problèmes économiques*, numéro 2767 et 2771 des 26 juin et 31 juillet 2002.
- [26] Agriculture : un nouvel ordre productif centré sur les services ?, *Economies et Sociétés, série Economie et Gestion des Services*, numéro 4, septembre 2002.
- [27] François Perroux lecteur de Karl Marx, *Revue Cité*, janvier 2003.
- [28] François Perroux (1903-1987) : une pensée vivante mais un centenaire discrètement célébré, *Revue Paysans*, numéro 280, juillet-août.
- [29] Le commerce extérieur américain : une goutte d'excédent agricole dans un océan de déficit global, *Revue Chambres d'Agriculture*, numéro d'octobre 2003, repris dans *Problèmes économiques*, numéro 2837, 24 décembre 2003.

[30] La dynamique des échanges agroalimentaires (1967-2000), *Économies et Sociétés, série Systèmes alimentaires*, numéro 26, à paraître 2004, en avec Charlotte de Lorgeril.

[31] Le capitalisme cognitif et le Docteur Pangloss, article en soumission, 2004.

[32] L'agriculture et le libre-échange : un essai de clarification du débat sur Politique agricole commune et développement des pays du Tiers-Monde, avec Claude Servolin, communication au séminaire du 2 février 2004 du *Laboratoire Organisation et Efficacité de la Production*, Université de Marne La Vallée, en soumission à une revue d'économie.

Enseignements délivrés depuis 1985

Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, UFR Sciences économiques

Chargé de Travaux Dirigés (1985-1989) :

DEUG MASS, analyse économique, équipe pédagogique de Y. Houzel et F. Lotter ;

Licence de sciences économiques, économie internationale, équipe pédagogique du Professeur B. Lassudrie-Duchêne ;

Maîtrise économie internationale, stratégie des firmes multinationales, équipe pédagogique du Professeur B. Ducros

Université de Marne La Vallée, UFR Sciences économiques et gestion

Maître de Conférences Associé (depuis 1997) :

Co-directeur depuis 1999 du séminaire Travail Etudes et Recherches (avec le professeur J.-C. Péreau), **maîtrise de Sciences économiques**, mention économie du travail et ressources humaines (ETRH), animation des séminaires hebdomadaires et directions de mémoires. Dans le cadre du séminaire ETRH, encadrement de mémoires depuis 1998 ;

Maîtrise de Sciences économiques et Gestion, Politique économique, équipe pédagogique du Professeur J.-D. Delaunay ;

Licence de Sciences économiques, cours magistral d'économie internationale (depuis octobre 2002)

Membre du **Laboratoire Organisation et Efficacité de la Production**, dirigé par les Professeurs P. Duharcourt et J.-C. Péreau ;

Membre de l'**Atelier de Recherches Théoriques François Perroux**, dirigé par le Professeur J.-C. Delaunay.

Membre du Comité de rédaction de la Revue l'Homme et la Société

Membre du Comité de rédaction de la Revue Chambres d'Agriculture

